

RADAMA I ET LES ANGLAIS

Les négociations de 1817 d'après les sources malgaches ("Sorabe" inédits)

par

Ludvig MUNTHE - Charles RAVOAJANAHARY
Simon AYACHE

Un roitelet malgache traitant d'égal à égal avec les représentants de la plus grande puissance du monde, maîtresse du plus vaste empire colonial de l'histoire, voilà, pour le début du XIX^{ème} siècle, un événement peu ordinaire*. En 1817-1820, une convention internationale en bonne et due forme lie pour de longues années le roi d'Antananarivo, proclamé roi de Madagascar, et le gouvernement de Londres. Fait considérable dans l'histoire malgache aussi bien pour l'Imerina que pour les régions côtières, car les contacts avec l'Occident vont désormais se multiplier et toucher tous les plans, économique, politique, religieux, culturel ; initiative importante pour la Grande-Bretagne, qui désormais inaugure dans l'océan Indien une politique nouvelle, assez souple pour respecter l'indépendance d'un prince et d'un Etat particulièrement jaloux de leur liberté. Radama I (1810-1828) sut bien montrer en effet jusqu'à la fin de son règne (1828) qu'il rejetait résolument toute forme de protectorat réel. L'originalité et l'influence du traité anglo-merina de 1817 (confirmé en 1820) expliquent que son histoire soit relativement bien connue. Sur un tel sujet, les archives françaises et anglaises ne manquent pas, la tradition orale malgache retient et transmet de nombreux détails ; la première grande œuvre d'histoire écrite à Madagascar, celle de Raombana, lui consacre de longs développements. Il restait cependant à découvrir un document écrit authentique, de source malgache, émanant de la cour merina ou de Radama lui-même, assez riche

* Le système de références adopté dans les notes renvoie au classement des :
Sources et Bibliographie.

pour nous faire connaître directement, et précisément le point de vue d'Antananarivo dans la négociation, l'état d'esprit du roi, principal responsable du traité, ses intentions, ses manœuvres. Le texte *sorabe* (1) que nous présentons comble cette lacune.

Ce manuscrit arabico-malgache de six pages a été retrouvé à Londres, dans le fonds malgache du British Museum (Additional Manuscripts), sous la cote *Add. Mss. 18 141* (« *Oriental printed books and manuscripts : Papers in the language of Madagascar* ») (2). Il appartient à la collection Farquhar. Les documents originaux, infiniment précieux pour l'histoire de Madagascar, qui constituent cette collection furent rassemblés à Port-Louis par le premier gouverneur britannique de l'Île Maurice, Sir Robert T. Farquhar (1811-1823), alors qu'il élaborait avec soin et appliquait méthodiquement sa politique malgache. Son fils, Sir Walter M. Farquhar les offrit au British Museum le 13 avril 1850 (3). Le gouverneur composa ses archives privées sur Madagascar

(1) *Sorabe* : Litt. : grande écriture, majuscules = écriture arabico-malgache. Le terme désigne les « livres sacrés » du Sud-Est, manuscrits rédigés en caractères arabes mais en langue malgache. La littérature « arabico-malgache » ne resta pas le privilège du Sud-Est, mais se répandit à travers l'Île, avec l'influence, des lettrés antaimoro.

(2) *Le Catalogue du fonds malgache du British Museum* publié par J. Valette passe sous silence ce manuscrit arabico-malgache. Très détaillé pour la plupart des pièces de ce fonds, il indique seulement, pour l'*Add. Mss. 18 141* : « Papiers divers (dont une lettre de Radama 1er) écrits en caractères arabes — 1 volume, papier, 11 fol., 320 x 205 mm » (cf. A1-B, p. 445). En réalité cette collection contient deux lettres *sorabe* de Radama. La première, (du 30 juillet 1816), celle que signale le *Catalogue* a déjà été publiée et étudiée par L. Munthe : *Deux manuscrits...* (B 1). La seconde, de 1817, est celle que nous présentons ici.

(3) Une note retrouvée dans l'*Add. Mss. 18 141* l'indique clairement : manuscrits « presented by Sir W.M.J. Farquhar, 13 April 1850 ». Le *Catalogue* cité plus haut met cependant en doute l'appartenance de ces documents au fonds Farquhar : « Quant à l'*Add. Mss. 18 141*, décrit par Grandidier (p. 751-XX) *Papiers écrits en malgache avec des caractères arabes*, il ne semble pas provenir de la collection Farquhar et doit avoir été placé à la suite par les bibliothécaires » (p. 404). Pour toute description, Grandidier (*Bibliographie de Madagascar*, tome 1er, 2ème partie) nous donne ces quelques lignes : « Papiers écrits en malgache avec des caractères arabes ; tableaux de l'alphabet et des nombres — *Add. Mss. 18 141* ». Mais il signale (p. 745) que « Hamilton énumère tous les mss rangés dans le fonds Farquhar, au nombre de XVII » — Reprenant, selon toute vraisemblance, la liste de Hamilton, Grandidier classe l'*Add. Mss. 18 141* parmi les dossiers du fonds Farquhar, ou en tout cas au milieu de ces dossiers (il ne répète pas en effet pour ces mss. la mention « Fonds Farquhar » comme il le fait pour les 16 autres volumes du Fonds, et en particulier pour les deux qui précèdent et suivent immédiatement l'*Add. Mss. 18 141*). W.J. Hamilton est l'auteur du premier répertoire du Fonds Farquhar : *Abstract of Mss., books and Papers, respecting Madagascar during the possession of the French, presented by Sir W.M. Farquhar to the British Museum*, paru dans le *Journal of the Royal Geographical Society*, tome XX, 1850. Quoi qu'il en soit des catalogues la note qui rappelle le don de la famille Farquhar et surtout l'origine du document, sa destination et son contenu lèvent toute hésitation.

en achetant livres et manuscrits (Fonds Froberville) et en puisant dans la correspondance officielle ou les archives du gouvernement de Maurice. Il avait imprimé aux affaires de l'ancienne « Ile de France » et particulièrement aux relations avec Madagascar une telle marque personnelle qu'il put se croire autorisé à conserver ces documents. Par son legs au British Museum, son fils répara l'indélicatesse. La lettre *sorabe* de Radama, adressée à Farquhar dans des circonstances que nous étudierons plus loin, fait partie des dépêches diplomatiques reçues à Port-Louis et dont le gouverneur voulut garder la propriété.

Le message du roi merina, plein d'intentions nuancées, constitue, dans le dossier des négociations de 1817, une pièce maîtresse. Situé lui-même dans le contexte des relations internationales de Madagascar au début du XIX^{ème} siècle, il révèle les positions respectives, les calculs de chacun et plus particulièrement les buts de Radama, comme ses procédés diplomatiques, sans parler de certains aspects de son caractère. Il permet de peser avec plus d'exactitude les forces en présence, et l'enjeu considérable des relations anglo-merina quelques années après l'accession de Radama I^{er} au trône d'Antananarivo ; il oblige à corriger une histoire puisée jusqu'à présent aux sources étrangères. Archives déjà connues, textes déjà publiés livreront leur véritable sens, une richesse mal aperçue encore, ou faussée.

Documents malgaches redécouverts, documents étrangers réinterprétés permettent de retracer le contexte historique réel des négociations anglo-malgaches de 1817, marqué par les ambitions récentes du trône merina, les incertitudes de la politique française, le nouveau style colonial britannique. Le *sorabe* étudié se rattache directement à la dernière phase de ces négociations. Il montre combien le choix de Radama fut difficile. Malgré les contacts préliminaires de 1816 et la minutieuse préparation des futurs accords par James Hastie, le roi merina hésite à payer, de l'abolition de la traite, une alliance étrangère. Si le *kabary* de Radama (4) renouvelle l'histoire du traité de 1817, les circonstances des négociations rendent compte à leur tour de ses origines et expliquent les détails de son contenu. On pourra voir enfin que la mise en œuvre des volontés exprimées par le « message » royal conduiront au succès d'octobre 1820, date du second accord anglo-merina, définitif, sur l'abolition de la traite, l'alliance militaire, la coopération technique et culturelle.

(4) Cf. note (2) du texte original.

MADAGASCAR ET L'EUROPE : 1815-1817
LE CONTEXTE HISTORIQUE REEL DES NEGOCIATIONS
ANGLO-MALGACHES

De violentes convoitises guettent Madagascar au début du XIX^{ème} siècle. Au centre du pays, un jeune roi ambitieux prétend réunir autour de sa propre capitale tous les Malgaches, ses compatriotes, et faire plier le genou à tous les princes rivaux. Au dehors, installés aux Mascareignes (5), les Européens voient en Madagascar une proie qu'ils espèrent facile. Conquête intérieure et indépendance extérieure sont étroitement liées dans l'esprit de Radama I. A ses yeux l'unité de l'île lui permettra de résister à toute colonisation européenne. Cependant, Français et Anglais semblent parfois offrir coopération et amitié. Avec eux, le roi merina doit inventer un jeu subtil.

SITUATION DE L'IMERINA – LES GRANDS DESSEINS DU ROI RADAMA

En 1810, quand il succède à Andrianampoinimerina, Radama n'a établi, évidemment, aucun « programme » précis d'action pour son règne. Mais il a pu se fixer une ligne de conduite générale qui obéit peut-être aux impulsions de son caractère personnel, mais d'abord aux impératifs d'une situation historique particulière.

De nombreux traits de sa personnalité expliquent déjà, au moins partiellement, son attitude devant Farquhar et certaines de ses exigences. Beaucoup d'orgueil, disent les témoins, un grand désir de paraître en majesté, un goût prononcé pour l'apparat, pour la gloire, mais aussi de l'intelligence, de la curiosité, du réalisme, et une inflexible volonté, allant jusqu'à la cruauté. « Radama aime la gloire », écrit Coppalle. « Il ne pouvait supporter la moindre opposition à sa volonté... souligne de côté Corroller... Il ne se serait jamais soumis à un supérieur, ni n'aurait discuté avec un rival : il aurait préféré combattre à mort ». Mais il ajoute : « Radama était très aimable, sa conversation douce et agréable. Son esprit était subtil et rusé, mais très enjoué. C'était un homme de caractère naturellement très curieux, aimant à se renseigner ».

(5) *Les Iles Mascareignes*, au large de Madagascar, à l'est, comprennent : la Réunion (ancienne île Bourbon), Maurice (ancienne île de France) et Rodrigue. A. Toussaint précise que « le vocable « Mascareignes » n'est entré dans la nomenclature géographique que vers 1825 et qu'il n'était pas encore employé au XVIII^{ème} siècle ». On disait alors « Les Iles françaises orientales », appellation qui englobait aussi l'archipel des Seychelles et celui des Chagos (*Hist. des Iles M.*, C 23, p. 7).

Coppalle le confirme : « J'ai dîné hier avec le roi. Ce prince m'a fait beaucoup de questions sur les gouvernements de l'Europe, sur leur industrie, leur commerce, leurs ressources militaires... ». Carayon le voit sous un jour moins heureux : « Elevé dans les camps, au milieu du carnage, il est sûr que le sang ne lui coûtait rien à répandre ; plusieurs fois même, il ordonna froidement de massacrer des prisonniers » (6).

Politique avant tout, Radama ne veut pas autre chose que la puissance du trône et de l'Etat merina — l'un et l'autre sauvés du naufrage par la victoire d'Andrianampoinimerina après trente ans de guerre civile. Et Radama conçoit le passage de l'unité merina à l'unité malgache. Autour de son pays déjà unifié et organisé, il désire regrouper royaumes et tribus malgaches. Par un système d'alliances féodales si possible, par la force des armes si besoin (7). Son réalisme lui fait cependant admettre que la persuasion comme la victoire militaire exigent qu'il dispose d'une puissante armée. Il sait, comme Andrianampoinimerina, que le développement économique et technique de l'Europe a produit une transformation radicale de l'armement et de l'art militaire. L'état de l'économie malgache ne lui permet pas encore d'opérer seul une mutation semblable. Il accepte de se tourner vers les Européens. Mais que lui réserveront ces contacts, que son père avait craints au point d'interdire, par principe, aux étrangers l'accès de ses territoires ? Or les Européens, s'ils n'ont pas encore atteint Antananarivo — sauf exceptions individuelles comme pour Hugon, tourment autour de Madagascar depuis deux siècles. L'isolement total devient impossible, tant sur le plan économique que politique. Il faut donc que Radama sonde les intentions, les moyens, les forces réelles des Anglais et des Français, qui seront désormais ou ses adversaires ou ses alliés.

LES HESITATIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE — SYLVAIN ROUX ET LE BARON MILIUS

C'est peut-être sur l'originalité de l'implantation française à Madagascar et sur les relations quotidiennes concrètes des Malgaches et des Français que le *sorabe* de 1817 apporte le plus d'éléments neufs. Il est donc indispensable de faire le point sur les visées de la France dans l'Océan Indien occidental — théorie et réalités, au lendemain des traités de Vienne.

(6) Cit. et réf. in : Valette (J.) *Etudes...* C 25, pp. 77-84.

(7) cf. les efforts de Radama pour obtenir l'alliance des Antaimoro et d'autres tribus de la côte, ses interventions pour les aider contre leurs adversaires et en même temps obtenir le droit de construire des forts merina dans ces régions (in : L. Munthe : *La tradition arabo-malgache...* C 19, pp. 12-16 du ms. A-6 : Andranamby et Vohipeno, etc...).

Hésitante dans son application, la politique coloniale française, de type classique, conserve dans les principes la plus grande fermeté. Ses prétentions sur Madagascar, « France Orientale », « Ile Dauphine », remontent au XVII^{ème} siècle et ne se sont jamais démenties depuis. En 1817 les autorités de Bourbon y tiennent plus que jamais. Gouverneurs et commandants généraux de la base navale de l'océan Indien, officiers du roi Louis XVIII, parlent et agissent en héritiers des anciennes « Compagnies des Indes ». Ils en reprennent les conceptions ; ils espèrent en ressusciter les maigres réalisations. Radama, semble-t-il, n'a rien à espérer des Français.

L'héritage des « Compagnies des Indes Orientales » (8) se réduit au souvenir de comptoirs abandonnés, fondés jadis sur les côtes malgaches (Fort-Dauphin principalement) et à l'affirmation théorique des « droits » définitifs de la France sur la Grande Ile. Le 14 juillet 1665, solennellement, M. de Beausse avait proclamé l'annexion pure et simple de l'Ile Dauphine. En 1670. M. de la Haye, non moins solennellement, avait procédé à la « reprise de possession » de Madagascar au nom du roi de France. Mais Fort-Dauphin devait être abandonné quatre ans plus tard, et il ne resta plus rien en 1675 des tentatives coloniales françaises. Rien, sauf les « droits historiques » inlassablement confirmés par arrêtés successifs du gouvernement royal au début du XVIII^{ème} siècle (9).

Ce nouveau siècle fut plus riche d'événements aux conséquences durables. A l'époque des pirates où fleurissent sans contrainte les initiatives individuelles,

(8) La première Compagnie des Indes orientales ou Compagnie de l'Orient (1642-1664) avait été créée par le capitaine Rigault, sous la protection du cardinal de Richelieu. Elle fonda les comptoirs de Sainte-Luce et de Fort-Dauphin en 1642 et 1643. De 1648 à 1658 elle fut représentée par un homme remarquable, E. de Flacourt, gouverneur de Fort-Dauphin. Mais son histoire à Madagascar se résume à vingt ans de guerres avec les populations locales dont l'alliance, toujours recherchée, ne put jamais être maintenue. La seconde Compagnie des Indes (1664-1674) patronnée par Colbert et Louis XIV lui-même, représentée sur place par Beausse puis Champmargou connut les mêmes espoirs au début (commerce, évangélisation), les mêmes déboires à la fin. Le seul résultat positif de cette période, pour les contacts franco-malgaches, fut un début de politique de métissage (cas de Pronis et de Lacase), et un réel effort de connaissance directe de Madagascar (géographie, populations, langue, coutumes, surtout du Sud-Est et de l'Est, mais aussi de quelques régions intérieures comme le pays sihanaka) grâce aux travaux de Flacourt (*Histoire de la Grande Ile de Madagascar*, 1658) et de François Martin (*Mémoires sur l'Ile de Madagascar*, 1665-1668) — cf. Deschamps (H.) *Hist. de Mad.*, C 8, Chap. III et Biblio. Pour l'étude de Lacase et ses tentatives d'alliance avec les clans de la tribu antaimoro, cf. le ms. *Sorabe* A-6 d'Oslo, pp. 34 et s. (présenté par L. Munthe : *La tradition arabico-malgache...* C 19) et le chap. du même ouvrage intitulé : *La première rencontre avec les Européens*.

(9) Dans le « droit colonial » conçu à l'époque par les nations européennes, les prétentions françaises à la propriété de la Grande Ile apparaissaient tout à fait « légitimes » (droit du « premier occupant »).

quelques Français s'installent en toute indépendance, sur la côte est, rejoints par de nombreux créoles des îles Mascareignes : marins et traitants inaugurent avec les Betsimisaraka, en dehors de toute colonisation officielle, de nouveaux types de rapports, commerciaux ou personnels, une nouvelle forme de coexistence, toute pacifique. Ils pratiquent en règle générale le métissage, fondent sur place leurs familles, s'intègrent progressivement aux populations locales, tout en conservant des rapports privilégiés avec leurs compatriotes. Ils consacrent d'ailleurs leurs occupations, leur métier, aux échanges avec l'Île de France et l'Île Bourbon (10).

Pour assurer le ravitaillement des Mascareignes, étroitement tributaire des produits malgaches, la colonisation officielle renaît aussi. Le gouverneur David fait occuper Sainte-Marie en 1750-1753. L'île reste française peu de temps. Mais là encore de nouveaux « droits » sont proclamés acquis (11). De 1768 à 1786, le comte de Modave et le baron de Benyowski tentent encore d'appuyer leur colonisation sur un système très large d'alliances indigènes. Beaucoup d'idées, parfois généreuses : beaucoup d'initiatives intéressantes comme celle de Benyowski envoyant N. Mayeur en exploration dans l'intérieur, beaucoup d'illusions aussi, et d'ambitions extravagantes : les expériences coloniales de Modave, officier philosophe et anti-esclavagiste, de Benyowski, « Empereur de Madagascar » (et néanmoins fort admiré par Raombana) se soldent par des échecs (12). Mais de la baie d'Antongil à Fort-Dauphin, les Français se sont

(10) Sur les pirates cf. Deschamps (H.), *Les pirates à Madagascar aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, (C 9), livre alerte et savoureux. Sur l'installation des traitants français, à Tamatave principalement, (l'une des premières familles, très vite métissée et très étroitement liée aux notables locaux fut celle des Arnaud) cf. Fontoynt et Nicol : *Les traitants français de la côte Est...* (C 14). Repris et complété par Chauvin (J.), *Le Vieux Tamatave* (1700-1936), (C 5).

(11) Le gouverneur de Bourbon avait obtenu de Ratsimilaho, le grand roi fondateur du royaume unifié des Betsimisaraka, dont il recherchait l'alliance, un « magasin » permanent, pour servir aux échanges entre les Mascareignes françaises et la côte orientale malgache. L'île de Sainte-Marie fut choisie à cet effet. Après la mort de Ratsimilaho (1750) la princesse Beti, sa fille, héritière de cette portion du royaume accomplit, dit-on, la promesse faite, et céda l'île de Sainte-Marie à la France — cf. Decary (R.), *L'Établissement de Sainte-Marie de Madagascar sous la Restauration et le rôle de Sylvain Roux*, Paris, 1937, et Valette (J.), *Sainte-Marie et la côte Est de Madagascar en 1818*, (B 5). Raombana raconte qu'en 1823, lors de sa seconde campagne sur la côte est, Radama fut sur le point de lancer une offensive contre Sainte-Marie : Radama déclara « qu'il arracherait de force Sainte-Marie aux Français dès qu'il arriverait en face de l'île... car Sainte-Marie étant une dépendance de Madagascar ne pouvait pas appartenir à la France ». Les prétentions françaises sur l'île, ajoutait le roi « lui faisaient bouillir le sang dans les veines » (*Hist.* A3-A, pp. 880-894). Mais il renonça — provisoirement — à cette attaque, estimant qu'il avait alors d'autres conquêtes plus importantes à faire.

(12) Modave avait imaginé et espéré une colonisation nouvelle, toute pacifique et volontiers « fraternelle » : « La force est un mauvais moyen de colonisation... C'est par la persuasion et la patience que l'on réussit le mieux à civiliser

fait connaître, ils ont multiplié leurs alliances locales, établi définitivement des courants d'échanges vers Bourbon et l'Île de France, et de multiples familles franco-malgaches ont essaimé sur le littoral, pratiquant le commerce dans les ports de Tintingue, Foulpointe, Fénériver, Tamatave... En 1817, ce nouvel héritage demeure vivant, et le roi d'Antananarivo le fait entrer dans ses calculs.

D'autant plus que vers 1815 la politique française à l'égard de la Grande Ile hésite et se cherche. Les guerres révolutionnaires et napoléoniennes ont opposé la France et l'Angleterre jusqu'aux rives de l'océan Indien ; les Français comme les Britanniques, prennent alors conscience des modifications qui se produisent à Madagascar : l'essor démographique et militaire du royaume merina change l'équilibre des forces. L'ancienne politique des comptoirs et des « droits historiques », des alliances avec les roitelets de la côte orientale, d'occupation de Sainte-Marie est-elle encore possible et rentable ? Surtout, quelle attitude adopter devant les ambitions de Radama, qui ne tardent pas à poindre ?

Les Français ont pu maintenir jusqu'en 1811 leurs comptoirs malgaches, postes de ravitaillement nécessaires pour les Mascareignes. Ils ont choisi comme centre principal Tamatave, dont le port gagne une activité nouvelle. En 1804, le général Decaen, gouverneur de l'Île de France accède à la requête de Charadenoux (13), traitant chevronné qui sera plus tard le premier émissaire de Farquhar auprès de Radama, et dote le poste de traite, petite capitale, d'un administrateur, entouré de 25 soldats. Bientôt, en 1807, la responsabilité des affaires françaises à Tamatave et sur la côte est, incombe à Sylvain Roux dont le rôle sera considérable dans les années 1817-1818 (14). Créole de l'Île de

les peuples et à les assimiler ». Il rejette ainsi toute idée d'occupation militaire. Bien avant 1814 il proclame la nécessité d'abolir la traite pour fonder sa colonisation sur le travail libre. Quant à Benyowski, il vécut à Madagascar un roman colonial qui se termina sous les boulets de la marine royale. Mais il semble que dans ses contacts avec les populations locales, il n'ait pas si mal réussi. Raombana en tout cas lui rend un hommage surprenant : « C'était un gentilhomme très humain, adoré par le peuple... Son humanité, son affection pour les populations voisines de son établissement, lui avaient valu un tel attachement qu'au moment où la France l'abandonna, elles se rangèrent du côté de Benyowski, le proclamant roi... Il eût réalisé l'unité de Madagascar sous un roi unique et puissant... un gouvernement sage et doux... C'est pourquoi la mort de Benyowski peut être considérée, pour Madagascar, comme un désastre national... » — (*Histoires*, pp. 22-24).

(13) cf. *Infra* et L. Munthe : *Deux manuscrits...* (B 1). La première lettre *sorabe* (de la collection de Londres), signée de Radama évoque directement Charadenoux.

(14) Détails sur ces événements et leurs acteurs dans les ouvrages cités plus haut de H. Deschamps, R. Decary et J. Valette, auxquels il convient d'ajouter les manuels connus d'histoire de Madagascar, vue principalement du côté européen, de A. et G. Grandidier : *Histoire politique et coloniale de Madagascar*, Paris, 1942, et de A. Dandouau et G.S. Chapus, *Histoire des populations de Madagascar*, Paris, 1952.

France, connaissant déjà bien Madagascar, il reçoit le titre d'agent commercial, chargé de négocier sur place, avec les fournisseurs malgaches, toutes transactions au nom des commerçants français. Il lui revient aussi de répartir les denrées achetées ou à vendre, de les entreposer si besoin. Il doit de plus régler les différends qui peuvent surgir entre ses compatriotes, traitants souvent cupides et violents. L'influence durable de Sylvain Roux sera de drainer vers Tamatave la plus grande partie du trafic des pays de l'Est et aussi de l'intérieur. La situation économique, avec toutes ses conséquences, politiques et sociales, qui prévaut en 1817 sur la côte orientale de Madagascar lui doit beaucoup, malgré l'éclipse infligée à ses activités par l'intervention militaire britannique.

En 1811, en effet, la marine anglaise qui vient d'enlever de vive force l'île de France et Bourbon (1810) se présente devant Tamatave et contraint l'agent français à capituler sans condition. Mais il ne faut pas se méprendre sur la portée de l'événement : c'est la colonisation officielle française qui est alors éliminée, avec le départ de Sylvain Roux, non l'organisation commerciale des traitants. Ceux-ci poursuivent tant bien que mal leur trafic, comme le montre bien notre *sorabe*, car il faut toujours ravitailler les îles. En 1815 cependant, quand la France récupère Bourbon, il lui faut choisir une politique adaptée à la nouvelle situation des Mascareignes et de Madagascar. La constante concurrence et l'âpre hostilité qui opposeront la monarchie hova et les représentants français dans l'océan Indien à travers le XIX^{ème} siècle, jusqu'au dénouement de 1896, peuvent faire croire que la France opte pour l'ancien type de colonisation dès les traités de 1814-1815 (15). En fait il n'en est rien.

Si les gouverneurs de Bourbon réclament le retour sous leur autorité des anciens « établissements » de Madagascar, c'est d'abord pour faire pièce aux prétentions anglaises de 1815, et sauver un principe auquel il ne serait guère habile à leurs yeux de renoncer trop tôt. Mais rien ne les empêche d'étudier de nouveaux types de rapports avec Madagascar. Déjà sur le plan des attitudes quotidiennes une profonde évolution semble se dessiner. Scandalisé en 1816 devant l'accueil familial et amical réservé par le gouverneur de Maurice et

(15) Henry d'Escamps exprime au mieux le point de vue officiel français : « Ce chef de la petite tribu des Hovas, qui avait conquis la côte orientale et qui en opprimait les peuples nos alliés, osa publier une proclamation qui déclarait nulle toute cession de territoire qu'il n'aurait pas ratifiée... Un bruit vague se répandit que le roi des Hovas élevait des prétentions à la souveraineté de Sainte-Marie... Une nouvelle aussi invraisemblable fut accueillie d'abord avec défiance... On ne pouvait imaginer sur quel titre se fondaient d'aussi étranges prétentions de la part d'un gouvernement qui n'avait jamais exercé les plus légers droits sur Sainte-Marie... » — (*Histoire et Géographie de Madagascar*, Paris, 1846, 452 p. Publié sous le pseudonyme de Macé-Descartes, pp. 75-76, 81-82). Mais son livre date de 1846. L'expédition Gourbeyre de 1829 et le bombardement de Tamatave en 1845 avaient irrémédiablement compromis les rapports « franco-hova ». Il ne faut donc pas anticiper pour 1817.

Lady Farquhar aux deux jeunes frères de Radama, reçus en grande pompe à Port-Louis — événement sur lequel la tradition malgache jette de nouvelles lumières (16) — le baron Milius, gouverneur de Bourbon se résout à imiter son rival britannique en invitant avec autant de déférence, à Saint-Denis, le neveu de Jean René, Berora, et le petit-fils de Tsifanina, Manditsara (17). Mais les décisions officielles, venues d'autorités gouvernementales lointaines, feront très rapidement retomber la politique française dans l'ornière des anciennes conceptions coloniales. En octobre 1818, Sylvain Roux reprend « possession » de Sainte-Marie ; en 1819, Albrand occupe de nouveau Fort-Dauphin et Carayon commande une petite garnison française à Tintingue (18). Partout, dans les anciens comptoirs « retrouvés » on s'efforce d'amener les chefs locaux à prêter serment d'allégeance à la France.

Pourtant Sylvain Roux, très conscient des succès déjà remportés et clairement prévisibles de la « nouvelle politique » anglaise a tout de même espéré et proposé à ses supérieurs autre chose : le rapprochement, l'alliance, la coopération, non seulement avec Jean René, chef de Tamatave mais aussi et surtout avec le roi merina Radama 1^{er}. En 1817, Radama le sait-il ? Son attitude devant les Anglais, telle qu'elle apparaît à travers le document malgache nous incite à le croire. Sylvain Roux comprend aussi bien que Farquhar — son rapport de 1818 le montre nettement, de quel côté penchera désormais la fortune des armes (19). Il n'hésite pas sur les conséquences réalistes à tirer

(16) cf. L. Munthe : *Deux manuscrits...* (B 1) ; texte *sorabe* sur le voyage des deux princes à Maurice.

(17) « Farquhar, écrivait le baron Milius, a rendu des honneurs fous aux frères de Radama. A leur arrivée à Maurice, il les a salués de plusieurs coups de canon et il les a fait servir par des domestiques blancs. Madame Farquhar ne sortait dans sa calèche qu'en compagnie de ces deux Malgaches couverts de riches habits, ce qui choquait les convenances et blessait les préjugés » (Archives Nationales Françaises — Section Outre-Mer, Madagascar). Mais en 1818 Sylvain Roux, toujours poussé par l'exemple de Farquhar, invite à son tour, pour les faire instruire en France, deux princes malgaches : Berora, fils de Fiche, roi d'Ivondro et Manditsara, petit-fils de Tsifanina, roi de Tintingue. Le même baron écrit alors : « Jean René m'a écrit pour annoncer qu'il mettait ces enfants sous la protection du roi de la France, en me demandant la faveur de les faire élever dans un collège, soit à Bourbon, soit en France, où ils sont destinés à aller puiser des connaissances utiles. Je les ai accueillis avec tous les égards dus à leur sang. Ils sont logés au Gouvernement, je les fais servir en particulier, sentant bien, Monseigneur, qu'il est d'une sage politique de les traiter avec distinction » (Saint-Denis, 26 décembre 1818). Lettre citée dans : J. Chauvin, *Le Vieux Tamatave*, (C 5, p. 41).

(18) cf. A. et G. Grandidier : *Histoire politique...* et A. Dandouau et G.S. Chapus : *Histoire des populations...* déjà cités.

(19) cf. *Rapport de l'Agent commercial de Madagascar...* (B 5, pp. 21-22). « Il est difficile de se faire une idée de la puissance et des moyens qu'a déployés le prince Radama depuis 6 ou 7 ans que, succédant à son père, il a monté sur le

du nouvel état de choses. L'alliance avec Radama peut encore se faire, et sans doute facilement, car l'esprit du roi, fort indépendant, n'est nullement subjugué par l'influence anglaise. Notre texte *sorabe* montre qu'il ne se trompe pas : le roi désire conserver les meilleures relations, diplomatiques et commerciales, avec les deux puissances. Comme Andrianampoinimerina, Radama a appris à situer la position de la France dans le monde, et Sylvain Roux se montre convaincu, non sans raison semble-t-il, de la sympathie du roi : « Tout semble annoncer dans ce prince une grande prédilection pour les Français. Il est maintenu dans ces bonnes dispositions par les conseils du chef souverain de Tamatave Jean René qui, français lui-même, profite de la grande influence qu'il a pris sur l'esprit de Radama pour lui inculquer ses sentiments pour ses compatriotes. Il devient donc de la plus grande importance pour nos projets ultérieurs, soit au nord ou au sud, de capter la bienveillance de ces deux princes ».

Sylvain Roux cède peut-être facilement à l'illusion ; mais il estime que l'enjeu mérite les risques encourus, d'autant plus que le roi merina lui inspire une totale confiance : « Je suis loin de conseiller des conquêtes, je veux au contraire qu'on s'établisse de l'aveu des habitants de Madagascar... En général le Malgache est religieux observateur de sa parole. Que ne sera-ce pas lorsqu'on aura fait un traité de cette nature avec Radama, qui a donné la preuve de ses sentiments à cet égard en n'ayant pas voulu permettre aucune transaction pour le commerce des noirs chez lui avant la fin de septembre 1818, époque que par ses traités il avait fixée avec les Anglais pour abolir entièrement ce commerce, au moyen de sommes que les Anglais avaient promis de payer pour cette époque ».

trône. Il est permis de croire pour tout observateur impartial, que ce prince, judicieusement conseillé, finira par envahir tout ce qui lui conviendra de Madagascar ». Les raisons de tels succès, Sylvain Roux les aperçoit aussi dans l'aptitude remarquable de Radama et de son peuple à assimiler, à utiliser les techniques modernes offertes par l'Europe : « Les pas de géant que ce jeune prince vient de faire dans une carrière nouvelle pour lui, l'adoption qu'il a pris de nos usages et surtout de notre tactique et de notre équipement et armement européens, doivent nous faire croire qu'avant peu nous le verrons dicter des lois à tous ses voisins et devenir le protecteur de tous les Européens qui voudront tenter des établissements à l'une ou l'autre côte de Madagascar ». Ce n'est pas seulement dans le domaine militaire, pense Sylvain Roux, que Radama triomphera : vie économique, vie culturelle du pays merina vont connaître de profonds bouleversements, auxquels il serait judicieux pour la France de contribuer sans réticence : « Il faudrait lui envoyer quelques gens instruits avec quelques bons cultivateurs et des instruments aratoires pour donner à ses peuples le goût de l'agriculture, ce qui ne serait pas difficile, vu l'aptitude de ces peuples à faire et apprendre tout ce qu'on voudra leur enseigner, ce qui est bien différent des autres peuplades des bords de mer qui ne connaissent d'autres métiers que de se livrer à la piraterie et au brigandage ». Ce texte du *Rapport...* de Sylvain Roux est essentiel pour notre sujet. Nous respectons le style et l'orthographe de S. Roux.

Les intentions de l'agent français sont encore ambiguës. Qu'entend-il par « établissements » à tenter par les Européens à Madagascar ? Certainement l'occupation de territoires choisis. Mais il envisage une telle « occupation » avec l'accord, et sous la protection du roi malgache (20). Sylvain Roux offre donc à la politique française une chance d'évolution favorable. Son rapport est de 1818 ; mais on peut penser que de telles idées circulent déjà dans les milieux créoles de Madagascar, en 1817, date du texte arabico-malgache que nous présentons, concernant les relations malgaches avec l'Europe. Certes, l'agent français semble reprendre simplement, et point par point, la politique du gouverneur Farquhar, connue depuis 1816. Mais il le fait probablement aussi sous l'influence des traitants français, rencontrés de nouveau à Tamatave. L'important, au total, reste qu'une telle volonté de changement se soit exprimée du côté français. Cela rendrait compte assez bien de l'attitude de Radama qui, en 1817, conserve le choix entier de ses alliances.

LA NOUVELLE POLITIQUE BRITANNIQUE : SIR ROBERT T. FARQUHAR

Notre texte *sorabe* montre en effet que la France n'a pas perdu ses chances d'une alliance pacifique avec Radama, futur maître du pays aux yeux de tous. Mais il fait apparaître aussi les atouts de la Grande-Bretagne, dans sa nouvelle politique à Madagascar : ils sont de poids.

Si, en 1817, les Français hésitent encore, les Britanniques, au contraire, ont déjà opté pour un style original d'approche coloniale, qui, malgré ses pièges possibles, devrait convenir à Radama. Cette « nouvelle politique » est due à l'intelligence des situations et à l'imagination tactique de leur gouverneur de Maurice (l'ancienne Ile de France, conquise en 1810), Sir R.T. Farquhar (21). Contraint à l'innovation par un contexte colonial devenu, en 1815, très com-

(20) Son illusion est totale quand il espère obtenir de Radama la cession d'un vaste territoire malgache : « En envoyant, comme je l'ai dit, un agent près du Roy des Ovas, chargé de traiter avec lui de tout ce que notre gouvernement désire, en acquérant de lui soit pour une somme une fois payée, ou au moyen d'une redevance annuelle, la totalité de terrain à dix lieues au nord et au sud de Teintengue sur une profondeur de 25 à 30 lieues dans l'ouest, on sera assuré d'une superbe propriété qu'aucun chef des bords de mer n'osera jamais nous contester » (p. 22) — Radama saura proclamer son refus irréductible de céder à quiconque une parcelle de sa terre « où l'on pourrait seulement poser un grain de riz ». Mais Sylvain Roux n'envisage peut-être qu'une « concession » octroyée par le roi « protecteur » (?). En tout cas, l'hypothèse qu'il rejette en 1818 comme fort lointaine se réalisera dès 1823 : « On m'objectera que ce prince, fortement établi à la côte orientale pourrait bien ne plus vouloir nous y souffrir... » (*Ibid.*). Les circonstances auront évolué avec rapidité.

(21) Farquhar (1776-1830) était Ecossais, né dans une famille puritaine, très proche des milieux où se développait alors le mouvement wesleyen. Son grand-père était pasteur presbytérien, son père médecin du régent, futur roi George IV. Sa carrière coloniale commença aux Indes, où il fut lieutenant — gouverneur de

plexe dans l'océan Indien, sachant tirer parti de circonstances défavorables, Sir R. Farquhar semble aller au devant des désirs de Radama en lui offrant l'appui de l'alliance anglaise.

En 1815 cependant les buts de Farquhar ne s'éloignent pas encore des habituels desseins coloniaux. Il se propose de supplanter la France en tout point, de saisir d'un coup tout l'héritage français, « droits historiques » compris. Il estime que les traités de 1814-1815 l'y autorisent : en effet, les conventions signées à Vienne, si elles restituent à la France ses anciennes possessions de 1792, dont l'île Bourbon, attribuent à la Grande-Bretagne l'île Maurice « et ses dépendances ». Il veut ignorer que les traités précisaient : « notamment Rodrigues et les Seychelles ». Il considère que Madagascar lui revient et s'empresse d'y prendre pied, à Port-Louquez, entre Diégo-Suarez et Vohémar (22). Ce qui est neuf dans ses projets de 1815 ne vient pas encore de lui. S'il proclame sa volonté d'abolir la traite, particulièrement active à partir de Madagascar, alors qu'il a toujours montré beaucoup de complaisance à l'égard de ses administrés propriétaires ou trafiquants d'esclaves, c'est que le gouvernement britannique l'ordonne. De nouvelles conceptions ou nécessités économiques, ainsi qu'un puissant mouvement d'opinion anti-esclavagiste viennent de conduire la Grande-Bretagne à cette décision (1807-1813), enregistrée sur sa demande au Congrès de Vienne (1815).

Penang. Il occupa ensuite le poste de résident anglais aux Moluques. En juillet 1810, quand la marine britannique prit possession de Bourbon, le commandement de l'île lui fut confié, malgré sa qualité de civil (agent de l'East India Company). Dès la conquête de l'île de France il reçut le titre de « gouverneur des Iles Maurice, Bourbon et dépendances ». Pour l'île Maurice, il fut un grand gouverneur : excellent diplomate et administrateur avisé, en particulier dans le domaine financier (malgré sa réputation de trop grande prodigalité). Il releva rapidement une économie ruinée par des années de blocus, et rendit sa prospérité commerciale à Port-Louis. Il réussit habilement à gagner les Mauriciens à la cause anglaise. Par l'intermédiaire du Rév. Lebrun, il établit des contacts étroits avec les chefs de la communauté noire. Dans le domaine extérieur, sa grande affaire fut l'alliance anglo-merina. Gouverneur de Maurice, Farquhar relevait de la Couronne, et non plus de l'East India Company. Mais il se montra toujours très indépendant de ses supérieurs. Il rentra en Grande-Bretagne en 1823, non sans faire escale à Madagascar où cependant il ne parvint pas à rencontrer Radama. Mais il fit renouveler l'alliance anglo-merina. A Londres, il devint membre du Parlement, jusqu'à sa mort. Dans ses dernières années, il dut lutter contre les accusations particulièrement violentes des « abolitionnistes » qui lui reprochaient d'avoir montré, à Maurice, une complaisance excessive à l'égard des propriétaires d'esclaves et couvert une traite illégale, fort abondante. Il réussit toutefois à faire rejeter officiellement ces accusations (cf. A. Toussaint : *Hist. des Mascareignes*, C 23 et *Dic. de Biographie Mauricienne*, C 10).

(22) « Par dépêche des ministres de Sa Majesté, écrit-il au gouverneur de Bourbon le 25 mai 1816, il m'est ordonné de regarder l'île de Madagascar comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne... Il m'est également enjoint de réserver pour l'Angleterre l'exercice exclusif de tous les droits dont la France jouissait autrefois ».

Farquhar tournera le dos au colonialisme classique, qui pour les Anglais remontait aussi au XVII^{ème} siècle, tradition de la Compagnie anglaise des Indes Orientales abandonnée à regret (23) ; il inventera avant l'heure une politique « néo-coloniale » sous la pression de circonstances contraires à ses premières ambitions. Le gouverneur de Bourbon, le général Bouvet, scandalisé par une attitude si arrogante, ne tarde pas en effet à alerter Paris, qui intervient auprès de Londres. Le 18 octobre 1816, une dépêche de Lord Bathurst, secrétaire d'Etat aux colonies enjoint à Farquhar de « remettre aux autorités françaises de Bourbon les établissements que le gouvernement français possédait sur les côtes de l'île de Madagascar » en 1792 (24). Non sans insolence, Farquhar répond à son ministre que « puisque ledit gouvernement n'y possédait rien (ce qui était exact, du moins en fait) il n'apparaissait pas qu'il y eût quoique ce soit à remettre ». Mais il a très bien compris qu'il lui faut désormais agir autrement.

« Ecossois tenace » il ne renonce à aucun de ses buts, mais il changera de méthode. Il veut toujours éliminer l'influence française, ouvrir la Grande Ile au commerce britannique, abolir la traite. Il s'engage avec une ardeur renouvelée dans une action humanitaire et intéressée, anti-esclavagiste et commerciale. Les auteurs français, qu'ils soient « colonialistes » (Grandidier) ou « anti-colonialistes » (P. Boiteau) ne croient pas en sa sincérité. « Sous couleur de travailler à des fins philanthropiques le plan Farquhar visait des buts parfaitement matériels ». En fait le programme de Farquhar, très cohérent, satisfait ses sentiments profonds de Britannique patriote, commerçant, moraliste — Farquhar avoue toujours ses intentions, étroitement liées entre elles (25).

(23) La Compagnie anglaise des Indes orientales avait été créée en 1600. Ses navires fréquentèrent Sainte-Marie, la baie d'Antongil et surtout Saint-Augustin. Les ouvrages lyriques de W. Hamond et de Richard Boothby (1640 et 1644) accréditèrent l'idée que Madagascar était un « vrai paradis terrestre ». Mais tous essais d'installation échouèrent (Smart à Saint-Augustin, Hunt à Nosy-Be). Au XVIII^{ème} siècle, l'île fut surtout fréquentée par les pirates anglais, dont certains se fixèrent sur la côte est (comme Thomas White, père de Ratsimilaho). — cf. Grandidier, *Ouvrages anciens concernant Madagascar*, tome III, Paris, 1905.

(24) Le gouvernement anglais se souciait beaucoup plus de soutenir Louis XVIII contre les Jacobins que Farquhar contre Bouvet.

(25) cf. sa lettre du 18 novembre 1817 au Comte Bathurst : « Je me permets d'exprimer mon humble espoir que Votre Seigneurie sera heureuse d'approuver ces mesures pacifiques et dénuées de toute ambition, dont le succès, en fermant finalement le marché de la traite des esclaves, et en abolissant ainsi une grande source de crime dans ces mers, devrait avoir pour effet de promouvoir l'industrie des indigènes et d'accélérer leur marche sur la voie de l'amélioration générale ; il procurera en même temps la sûreté des relations et la facilité du commerce avec un pays dont dépend cette île pour sa subsistance, pays qui est à un point de civilisation qui permet un marché croissant pour échanger sa production et ses riches produits tropicaux contre les produits manufacturés d'Angleterre et des Indes » — cf. *Documents...* B 2, p. 30.

Pour les réaliser, voilà qu'il met au point une méthode originale. Inspiré peut-être, mais partiellement, de certains procédés coloniaux appliqués en Inde (notamment l'utilisation des monarques indigènes maintenus en place), le plan Farquhar n'en demeure pas moins fondé sur un principe neuf : la reconnaissance de l'indépendance, au moins politique, d'un pays sur lequel s'exerçaient naguère des ambitions coloniales sans nuances, une indépendance qu'aucune présence militaire plus ou moins dissimulée ne viserait à dénaturer. Dans l'intérêt évident de son pays, Farquhar mise sur l'indépendance de Madagascar. Le gouverneur de Maurice avance une thèse juridique assez inattendue pour l'époque : « Je considérais le territoire de Madagascar comme la propriété des naturels » (26).

Comment l'appliquer et en bénéficier ? Pour abolir la traite sur toutes les côtes de Madagascar, pour drainer vers Maurice la production locale, que le maintien dans le pays de tous les esclaves augmentera nécessairement, il est indispensable, estime le gouverneur, d'obtenir l'unification de la Grande Ile sous l'autorité d'un prince capable et puissant, choisi pour allié. Considérant que l'avenir à Madagascar appartient au roi d'Antananarivo, Farquhar décide d'agir par lui, en l'aidant techniquement et économiquement dans ses conquêtes (il n'était pas nécessaire de les lui suggérer...). On le reconnaîtra « Roi de Madagascar », on lui donnera toutes chances de le devenir effectivement, et Radama surveillera les côtes, assurera la protection des traitants britanniques, fera prospérer le commerce dans l'ordre et la paix. On pourra compter sur ce prince, non seulement pour conquérir et tenir le pays entier (sans que la Grande-Bretagne ait à intervenir directement) mais aussi pour faire évoluer son économie, sa culture, sa « civilisation », « progrès » nécessaire à un rapprochement efficace avec l'Europe (27).

Le choix de l'Imerina et de son roi comme point d'appui de la politique anglaise ne relève pas de l'improvisation. Farquhar l'a soigneusement étudié. Il a consulté tous ceux qui pouvaient le renseigner sur Madagascar, les traitants compris. Il a lu tous les ouvrages imprimés ou manuscrits (œuvres de Froberville) qui traitaient de ce pays. Il a ordonné à son nouvel archiviste, le baron d'Unienville, de rassembler dans les archives de Maurice tous les documents nécessaires. Raombana relate ces consultations avec le plus grand intérêt

(26) Lettres du 8 septembre 1817 « à leurs Excellences Messieurs les administrateurs de Bourbon » et du 12 septembre 1816 au Foreign Office.

(27) Evolution dont la colonie britannique de Maurice ne manquera pas de profiter. Dans ce domaine de la « civilisation » matérielle et morale, une action plus ouverte ne comportera plus de danger : elle ne risquera pas, estime Farquhar, de susciter la méfiance de Radama, d'aliéner sa bonne volonté : « Le roi des Merina doit être le premier des marchands, des cultivateurs, des jardiniers, des artisans. C'est le meilleur moyen qu'il a d'apprendre à le devenir à ses sujets ignorants » (*Documents...* B 2, p. 17).

personnel (28). et les expose avec humour : les meilleurs conseils, Farquhar les a tirés des traitants, qui allaient y perdre leur principale ressource. « L'un des marchands recomanda Ramitraha, un autre Rabedoko (roi de Vangaindrano), d'autres aussi Jean René, chef de la région de Tamatave ». Mais le gouverneur pense que la position géographique de leurs royaumes ne serait pas favorable. « Il demanda s'il n'y avait pas un prince de l'intérieur » capable grâce à un peuple nombreux, de répondre à ses désirs. « A ces mots du gouverneur, un Français marchand d'esclaves, du nom de Ducasse, je crois, lui fit savoir qu'au centre de Madagascar, dans une région très peuplée appelée Imerina, il y avait un jeune prince nommé Radama... Par la situation centrale de son royaume et par son énergie, Radama serait bientôt en mesure de conquérir tout Madagascar s'il était aidé par des conseillers anglais et ravitaillé en fusils, poudre, etc... par le gouvernement britannique... ». Ce qui emporte la décision du gouverneur : Radama était manifestement l'homme de la situation (29).

Mais comment le gagner à la cause anglaise ? Il est clair qu'on ne peut l'y contraindre. Seule son adhésion volontaire au plan Farquhar sera efficace. Point d'autre méthode que la discussion d'égal à égal. Sincèrement ou non Farquhar adopte et affiche une attitude politique et morale qui sera rentable : le respect de la liberté et de la dignité du roi merina, son interlocuteur. Il n'est nullement interdit de penser que, pris à son propre jeu et connaissant de mieux en mieux les qualités personnelles de Radama, le gouverneur anglais ait mis dans ses procédés autant de sincérité que d'habileté. En tout cas les instructions qu'il adresse à ses « ambassadeurs » auprès de Radama ne souffrent sur ce point aucune ambiguïté « Son Excellence ne prétend pas dicter la loi aux puissances de Madagascar ». « Le roi des Hova, le plus éclairé de cette île ne peut pas manquer de goûter des observations présentées avec délicatesse, circonspection et attention » (30). Dans cette atmosphère de sympathie et d'amitié toujours respectée, la persuasion pourra jouer. « Vous devrez, ordonne-t-il encore à Chardenoux, établir vos raisonnements de manière à lui faire toujours entrevoir son intérêt personnel et celui de son pays dans l'interdiction de la traite des naturels de l'île ». Au roi Radama lui-même il écrit : « Vous voyez que je vous conseille pour votre propre bien, sans aucune considération des intérêts des blancs, qui désirent emmener des hommes noirs dans leur pays pour les y faire travailler » (31).

(28) La destinée de l'historien dépendit en effet d'un tel choix. cf. S. Ayache : *Raombana...* C 1, pp. 63-72.

(29) *Raombana. Histoires*, A3-A, pp. 603-606.

(30) *Instructions* à Chardenoux, avril 1816, pub. par J. Valette, B 6, pp. 13-14.

(31) Lettre du 9 août 1817. *Documents...* B 2, p. 21.

Parallèlement au texte *sorabe* qui traduit les sentiments de Radama Ier en pleine « manœuvre » diplomatique, donc le comportement du principal acteur malgache de la négociation avec les Anglais, le point de vue de l'historien malgache contemporain des événements et engagé lui-même par les conséquences très proches de ces négociations, nous importe au premier chef. Fidèle aux options morales reçues de son éducation en Grande-Bretagne et au souvenir du roi auquel il la doit, Raombana reste cependant toujours très critique à l'égard de ses anciens maîtres et de leur gouvernement dans certains aspects de leur politique, comme à l'égard de Radama. Il ne pardonne ni à Farquhar ni au roi merina leur choix pour une conquête militaire de l'île, une unité réalisée par la force – C'est pourquoi l'arrivée de Lesage à Antananarivo, avec Brady, Craden, et trente soldats anglais dont l'équipement allait fasciner Radama marque à ses yeux une date tragique : « Cette année 1817 fut l'année la plus sinistre que connut jamais le peuple merina, car au début de cette année fatale, l'ambassade du gouverneur arriva en Imerina » (32).

L'historien ne se fait pas d'illusion non plus sur les intentions intéressées des Européens : « Il est hors de doute que le but des Européens, c'est l'exportation des produits malgaches vers leurs pays, c'est de pouvoir manger notre beau bétail, nos oies, nos dindes... » (33). En revanche Raombana approuve et admire le « valeureux », le « digne » gouverneur pour son « humanité » et son respect de l'indépendance malgache comme de la dignité du roi merina, pour son attitude d'amitié qu'il estime réelle. Par dessus tout, il lui manifeste une vraie reconnaissance pour l'abolition de la traite. Farquhar était « tourmenté, dit-il, (par ce trafic d'esclaves toujours croissant) en raison de l'humanité de son caractère et son désir de faire aboutir à un complet succès l'abolition de la traite, conformément à une loi adoptée ensemble par les deux Chambres du Parlement » (34). Enfin l'analyse des intentions de Farquhar invitant à Maurice deux frères de Radama suggère une interprétation intéressante du texte *sorabe*. Farquhar ne propose pas tout de suite à Radama le traité qu'il désire obtenir de lui, craignant son ignorance des problèmes diplomatiques mondiaux. Il pense alors habile de faire en sorte qu'à leur retour les deux princes, témoins de l'organisation générale du gouvernement de l'île Maurice, « informent Radama de la grande puissance des Anglais, de leur prospérité, de leurs richesses, de leurs ressources ; ainsi l'esprit du roi sera plus disposé à conclure une ferme alliance avec le gouvernement britannique, par crainte, amitié et respect » (35).

(32) Raombana. *Histoires*, A3-A, p. 626.

(33) Raombana. *Journal*, A3-C, Fonds D 1, p. 2.

(34) *Histoires*, A3-A, p. 625.

(35) *Ibid.* pp. 610-611.

II

LE CHOIX DIFFICILE DE 1817 ALLIANCES ETRANGERES ET ABOLITION DE LA TRAITE

Le gouverneur britannique risquait cependant d'inspirer beaucoup plus facilement la crainte que le respect ou l'amitié. La méfiance des princes merina à l'égard des Européens ne s'était jamais encore démentie. Leurs contacts avec les traitants, beaucoup plus rares que sur la côte orientale, ne levaient pas leurs inquiétudes politiques. Les puissances étrangères pouvaient entretenir de néfastes projets de conquête dont il fallait se garder. Les tentatives coloniales des Anglais et des Français sur les côtes malgaches, connues en Imerina, confirmaient évidemment cette hostilité. Et depuis 1811, de graves nouvelles parvenaient de la côte est : les Anglais, installés à Tamatave, prétendaient interdire tout commerce venu de l'intérieur, spécialement le commerce habituel des esclaves. Surpris autant que scandalisé, Radama avait dépêché l'un de ses ministres, Rampola, pour s'assurer d'une situation aussi étrange et dangereuse (36). A son retour, le ministre déclara que l'agent britannique, J.V. Thompson, lui réservant un fort mauvais accueil, avait réitéré ses menaces de blocus économique... (37).

Les projets de Sir R. Farquhar s'annonçaient donc difficiles. D'autant plus qu'en échange de son amitié, de son éventuel concours économique et culturel, il s'apprêtait à demander au roi merina l'impossible : de renoncer au plus clair de ses ressources, en vertu d'une décision votée au Parlement de Londres... La diplomatie du gouverneur anglais y parvint cependant, par des voies ingénieuses. En trois étapes, de 1816 à 1817, il obtint successivement la confiance de Radama, un traité d'amitié, et l'abolition de la traite. Si le récit de ces pourparlers est indispensable pour « situer » et comprendre le *sorabe* de 1817, celui-ci, complété par l'histoire de Raombana donne leur sens exact aux diverses phases d'une négociation dont il constitue l'aboutissement, le point culminant avant le traité lui-même.

(36) Compagnon des deux princes dans leur voyage outre-mer Rampola apparaît déjà, lui aussi, dans la première lettre de la collection, étudiée par L. Munthe : *Deux manuscrits...* B 1.

(37) Thompson aurait affirmé à Rampola « qu'il ne voulait pas qu'on fit ce commerce, que s'ils avaient besoin de poudre qu'on leur en vendrait, ce que le député (Rampola) a répété devant nous (Chardenoux et sa femme) étant présent ». *Journal de Chardenoux* pub. par J. Valette, B 6, pp. 37-38. Style et orthographe de Chardenoux sont aussi respectés.

LES CONTACTS PRELIMINAIRES DE 1816

Pour convaincre Radama que ses intérêts personnels, dynastiques, nationaux coïncident en fait avec ceux de la Grande-Bretagne, Farquhar dépêche dès 1816 à Antananarivo un traitant d'abord, un officier ensuite. Le premier, Chardenoux, réussit à inviter en voyage d'amitié auprès du gouverneur deux jeunes frères de Radama. Le second, le capitaine Lesage, parvient à gagner le roi par la perspective d'une réforme militaire fondamentale, qui mettra l'île à ses genoux. Radama, rassuré puis attiré, accepte, puis désire l'alliance anglaise. Les succès de Chardenoux et Lesage préparent celui de J. Hastie un an plus tard. Les négociations de 1816 expliquent pour beaucoup les réactions du roi merina en 1817.

— *La mission de Chardenoux (avril-août 1816)* vise, avant tout, à « tranquilliser » Radama (38). « Le gouverneur Sir R. Farquhar, écrit Raombana, ne s'engagea pas tout de suite dans la tentative de conclure un traité avec Radama... parce que, très probablement, un tel traité, à son avis, échouerait... » (39). La personnalité même de l'envoyé mauricien doit déjà rassurer le roi. Vieux traitant à Madagascar, connaissant le malgache autant que le français, habitué aux discussions d'affaires avec les gens de la côte comme des hautes terres, au fait de toutes les ruses du langage employé pour de telles négociations, Chardenoux n'est pas un inconnu à la cour d'Antananarivo. Il a gagné jadis l'amitié d'Andrianampoinimerina et vu Radama enfant (40). L'émissaire de Farquhar s'emploie tout d'abord à effacer la fâcheuse impression produite par les propos de Thompson. Aucun danger, affirme-t-il, ni de guerre, ni même d'interruption du commerce des esclaves : « Je l'ai rassuré sur ce

(38) Cf. les deux études *cit. supra* de L. Munthe (B 1) et J. Valette (B 6). Dans le *Journal* et le *Rapport* de Chardenoux apparaissent la personnalité du traitant, les premières réactions de Radama aux offres de Farquhar, les diverses péripéties des négociations, les circonstances du voyage vers Maurice des deux princes malgaches Ratafika et Rahovy — La lettre de Radama, expédiée le 30 juillet 1816 à Chardenoux et ses compagnons, leur recommande de prendre le plus grand soin de ses frères. Ce message royal, pièce de choix pour l'histoire culturelle de Madagascar au moins autant que pour son histoire diplomatique, révèle l'inquiétude du roi devant le voyage « lointain » et aventureux de ses frères, sa confiance encore très forte dans le *sikidy* et les procédés magiques de protection, le rôle des *ombiasa* antaimoro autour de lui, mais aussi le désir de faire acquérir par ses sujets les connaissances techniques des Européens.

(39) Raombana. *Histoires*, A3-A, p. 609.

(40) « Puisque tu me regardes comme ton père et Vollamial (Madame Chardenoux) ta mère, peux-tu avoir la plus petite crainte, lui écrit-il — Rappelle-toi bien, Radama, si j'ai quelquefois trompé ton père... avec lequel tu m'as vu lié depuis ton enfance... Tu sais, Radama, que j'ai vieilli dans ton pays et que j'ai des cheveux blancs, cela seul doit te tranquilliser ». Réponse à la lettre du 30 juillet 1816, où le roi montrait une inquiétude persistante. Cf. *Journal*... B 6.

point en lui disant que son Excellence Farquhar ne m'avait envoyé que pour faire alliance avec lui ».

Chardenoux profite de ces explications pour glisser tout de même quelques mots contre la traite — et introduire ainsi l'objet de futures négociations, mais avec la plus extrême prudence et une indéniable habileté. « Qu'à la vérité les Anglais n'achetaient point des esclaves parce qu'ils ne s'en servaient point et préféreraient l'emploi des gens libres, mais que le regardant aussi comme maître de faire chez lui ce que bon lui semblait, comme le roi d'Angleterre l'était de faire sa volonté dans ses Etats, M. Farquhar n'avait jamais songé à lui dicter des lois... ». Radama, à qui l'allusion n'a pu échapper, répond non moins habilement : « Quant à son opinion sur la répugnance des Anglais à se servir des esclaves, Radama l'approuvait en disant que lui-même ne voudrait pas s'en faire servir, mais qu'il les employait à cultiver ses terres ». La réplique est assez claire pour que Chardenoux recule aussitôt : « J'ai cru prudent de ne pas pousser plus loin la conversation sur ce sujet » (41).

Farquhar l'a bien prévu : on ne peut encore réussir auprès de Radama qu'une démarche d'amitié, obtenir de lui qu'un gage, mais tangible, de confiance mutuelle enfin conquise. « M. Farquhar ne désirait que de pouvoir coopérer à son bonheur et lui prouver les moyens d'augmenter la culture dont son pays était susceptible, ainsi que ceux d'y introduire la connaissance des arts des Européens en l'engageant à lui confier des enfants de sa famille pour être élevés à Maurice, à quoi il a enfin consenti après avoir fait serment

Raombana ne cite pas le nom de Chardenoux. Bien que sa mission auprès de Radama fût connue, le personnage resta longtemps ignoré. On peut trouver cependant quelques détails sur sa biographie — surtout, malheureusement, avant son arrivée à Madagascar, dans l'introduction de J. Valette aux *Lettres de Chardenoux au préfet Léger*, D 13. Né à Paris vers 1766, dans une famille d'officier subalterne, Jacques Chardenoux avait fait quelques modestes études dans un collège militaire pour s'engager ensuite dans la marine marchande. De 1782 à 1791, passant du grade d'enseigne à celui de capitaine, il parcourt les mers, touchant la Martinique, Saint-Domingue, le Sénégal, la Guinée, l'Angola... On le retrouve à Rochefort en 1794, dans la marine de l'Etat. Il arrive à Madagascar en 1805. Simple particulier, il se livre au commerce de traite. Dans la jungle des traitants aux mœurs plutôt violentes, il fait figure d'homme « raisonnable » et modéré, partisan de l'ordre : il demande au général Decaen l'envoi à Tamatave d'un représentant français officiel, accompagné d'une petite escouade armée. L'essentiel aux yeux de Farquhar était sa connaissance approfondie de Madagascar, et surtout les contacts déjà pris à Antananarivo. Radama, écrit Chardenoux dans son *Journal* (p. 38) déclara « que son Excellence n'avait pu mieux choisir que moi à qui il avait la plus grande confiance, puisque j'avais été lié avec son père depuis son enfance et qu'il me regardait comme le sien, ainsi que Vollamial (compagne betsimisaraka de Chardenoux) qu'il regarde comme sa mère ». Pour plus d'informations sur Chardenoux et Vollamial, cf. L. Munthe : *Deux mss...* B 1 (Oslo), p. 175.

(41) *Rapport de Chardenoux*, B 6, pp. 13-14.

de sang entre les deux nations » (42). Succès de Chardenoux finalement, mais non sans mal. Radama a hésité une semaine entière, consultant avec anxiété sa famille, ses ministres, ses devins : « Il avait toujours été l'ami des blancs, de père en fils, affirmait-il, sa seule satisfaction était de pouvoir les imiter en tout... Mais que malgré lui il avait toujours une crainte qu'en envoyant à Maurice soit ses ministres, plus encore son frère, qu'on les y retienne ou qu'on les fasse périr pour venir ensuite lui faire la guerre, ce qu'on lui a toujours fait craindre » (43). Radama se décide enfin : surmontant ses propres appréhensions, faisant fi désormais de l'opposition de ses conseillers comme des lamentations de sa mère, il envoie ses propres frères. Ratafika et Rahovy, auprès du gouverneur Farquhar à Maurice. Mais ils seront accompagnés durant tout leur séjour de quelques-uns des plus hauts personnages de la cour : Rampola, Ramanohy, Ratsilikaina... (44). Et l'on prendra soin, auparavant, de lier encore une fois les Anglais par le serment du sang. « Nous avons juré tous ensemble au nom des deux Gouvernements l'alliance la plus sincère l'un envers l'autre de ne jamais nous tromper... Nous avons fait le serment sur notre tête de la vérité de tout ce que nous avons dit à Radama de la part de son Excellence Farquhar » (45).

Malgré tous ces serments, l'angoisse de Radama se réveille dès le lendemain du départ ; pressé par sa mère, par les membres de la cour, tous aussi inquiets que lui, il écrit aussitôt à Chardenoux et à ses ministres, alors que l'escorte se trouvait encore à quelques kilomètres de la capitale, pour leur rappeler leurs devoirs : « Et ce que je vais vous dire Mr et Mme Chardenoux et Andriamiarina, c'est que vous devez vous occuper bien des enfants... Et ce que je vais vous dire Rampola et Ramanohy, c'est que vous devez vous occuper bien des enfants... » (46). Et Chardenoux fait de son mieux pour calmer le roi : « Ne sommes-nous pas liés ensemble par le serment que nous avons fait entre les deux gouvernements avec Ralala, ton Premier Ministre, et tes deux

(42) *Ibid.*, p. 14.

(43) *Journal de Chardenoux*, B 6, p. 38.

(44) La première lettre *sorabe* de Radama (cf. *supra* : *Deux mss...* B 1) laissait deviner cette inquiétude mais aussi la décision ferme et la confiance du roi : « Aza matahotra » (n'ayez pas peur), p. 175.

(45) *Journal de Chardenoux*, B 6, p. 39. Enfin le lundi 29 juillet, un cortège de 4 à 500 personnes armées, « qui tiraient continuellement des coups de fusil » fait escorte aux deux princes, quittant la résidence royale de Mahazoarivo. Un peuple innombrable les accompagne jusqu'au dehors de la ville, en chantant. Mais « le roi n'a pas paru ce jour-là et n'a voulu voir personne ». Lorsque les princes arrivent sur la côte, les Betanimena expriment le plus grand étonnement, n'ayant jamais vu, ni jamais entendu parler de princes « descendus... de si loin pour aller au bord de la mer, pour traverser la mer et aller à Maurice, se lier avec le gouvernement, et conduits par des blancs — ce qui leur a paru extraordinaire » (*Ibid.*, p. 41).

(46) *Deux mss...* B 1, p. 175.

frères... ? Il n'y a que Dieu seul qui peut les enlever comme à moi et à toi, mais ce ne sera pas manque de soins, et dans ce cas tu n'auras pas de reproches à faire à personne... » (47). Plus que les assurances de Chardenoux, la divination (ou *sikidy*) persuade cependant le roi de laisser ses frères poursuivre leur voyage. Les signes astrologiques se sont montrés favorables à l'alliance étrangère et à l'envoi des jeunes princes à Maurice. Le but principal du message royal est sans doute d'en informer Ratafika et Rahovy, pour les rassurer eux-mêmes : « Vous, Ratafika et Rahovy ne devez pas vous inquiéter car vos *sikidy* sont favorables ».

Cette première lettre en arabico-malgache, telle une préface au *sorabe* de 1817, éclaire déjà le caractère de Radama, ses attitudes personnelles et politiques face aux Anglais ; avec l'*Histoire* de Raombana, elle nous permet de dresser, pour l'essentiel, le bilan de la mission Chardenoux, du rapprochement tenté en 1816 entre Merina et Anglais : leur première expérience de contacts politiques, individuels, culturels, humains, avant la grande alliance de 1817-1820, avant l'arrivée à Antananarivo de James Hastie et des missionnaires de la London Missionary Society. Si, après 1820, et peut-être sous l'influence de J. Hastie, Radama se montre un « esprit fort », au sens même où l'on entendait ce terme au XVIII^{ème} siècle européen, en 1816 il vit toujours sous l'emprise des croyances ancestrales et fait appel aux procédés mystiques de la divination pour tous les événements importants de sa vie d'homme et de roi. D'où sa confiance dans l'art et le rôle de ses devins, plus particulièrement des *Ombiasa* antaimoro appelés à Antananarivo par Andrianampoinimerina, conseillers dont il restera toujours entouré : « Et ce que je vais vous dire, mes *Ombiasa*, ajoute encore le message, c'est que vous devez vous occuper bien des enfants ». Ratsilikaina veille déjà à la sécurité, au salut de Ratafika et Rahovy. Les inquiétudes de Radama à l'égard des mystérieux Européens s'apaisent grâce aux résultats du *sikidy* et à la présence, auprès de ses frères, de son ministre antaimoro à la science puissante (48). Mais Radama n'en subit pas moins l'attrait des techniques occidentales, autre science efficace, qu'il va demander aux Anglais

(47) *Journal* de Chardenoux, B 6, p. 42.

(48) Raombana interprète assez différemment les sentiments du roi en 1816. Il n'ignore pas quelle fut, durant longtemps, et de nouveau à ses dernières heures, l'emprise des « croyances superstitieuses » sur l'esprit de Radama. Pour l'histoire du voyage outre-mer des deux princes, il ne veut retenir que l'aspect courageux et décidé de ce caractère original : « Radama, qui était un roi de grande énergie et de fort esprit consentit facilement (à l'offre de Chardenoux) ; car ses fréquentes conversations avec les Européens marchands d'esclaves l'avaient mis assez bien au courant de leurs manières et de leurs habitudes ; c'est pourquoi il n'était pas du tout anxieux sur le sort de ceux qu'il allait envoyer auprès du gouverneur de Maurice, parfaitement convaincu que celui-ci les traiterait bien, tout le temps qu'ils resteraient à Maurice » (*Histoires* A3-A, pp. 607-608).

« Voici encore pour Ratsiorimisa : apprends bien ton métier de forgeron » recommande pour finir le *sorabe* de 1816 (49).

Le récit de Raombana complète ce témoignage d'un autre point de vue, aussi essentiel : celui des deux princes eux-mêmes, qui vivent une expérience remarquable, unique à leur époque et pour leur pays. Ratafika et Rahovy ont « vu » comment vivent les Anglais à Maurice ; ils ont acquis quelques rudiments de culture anglaise ; endoctrinés ou sincèrement convaincus, ils se sont pris d'amitié pour leur précepteur J. Hastie, pour leur « père » Sir R. Farquhar, et ils se trouvent tout disposés à les aider dans leurs prochaines entreprises auprès du roi des Merina. A leur départ, le gouverneur de Maurice leur adressera un discours solennel, dont Raombana nous permet de connaître les principales idées « Votre frère a promis d'interdire l'exportation des esclaves de Madagascar... c'est sur de tels principes (humanité, productivité du travail, etc...) que votre éducation dans cette colonie a été fondée et je suis persuadé qu'ils ne s'effaceront jamais de votre mémoire... ces principes vous conduiront à la conviction qu'un pareil trafic nuit à la prospérité de votre pays... Et cette conviction, associée à un sentiment de gratitude pour les témoignages d'amitié que vous avez toujours reçus durant votre séjour parmi nous, vous encouragera, j'en suis certain, à seconder les efforts de votre frère et à obtenir de lui l'abolition de la traite... De moi-même je ne dirai rien. Si j'ai rempli envers vous les devoirs d'un père, j'ai simplement accompli la promesse faite à votre souverain, et si un sentiment d'attachement vous pousse à me considérer comme un parent, soyez assurés que je vous regarderai toujours, quant à moi, comme mes enfants » (50). Farquhar pose ainsi le problème de la traite et de son abolition plus nettement que ne l'avait osé Chardenoux. Si Radama commence à y réfléchir, il est encore loin d'envisager pour son pays une aussi profonde révolution économique et mentale.

— *Avec la mission du capitaine Lesage (novembre 1816-février 1817)* le gouverneur de Maurice joue une carte nouvelle, prévue, efficace : le prestige de ses soldats et l'offre à Radama d'acquérir bientôt, grâce à son appui, une

(49) Ratsiorimisa apprit à Maurice le métier de « forgeron » (en fait la spécialité d'armurier, car il existait à Madagascar depuis les temps les plus anciens de nombreux et excellents forgerons). En 1820 il partit, avec Raombana et sept autres compagnons, comme « boursier » du gouvernement anglais et de la LMS pour de nouvelles études en Grande-Bretagne. Mais, plus âgé que les autres, et sans doute moins facilement adapté à un rude climat, il revint très vite à Madagascar. On le connut à Londres sous le nom de Shermish. Cf. *Deux mss...* B 1, pp. 176 et 190, note 28).

(50) Raombana. *Histoires*, A3-A, pp. 689-694.

aussi belle armée, invincible à Madagascar. Le capitaine Lesage (51), officier de l'armée britannique, aide de camp du gouverneur ne connaît sans doute pas la Grande Ile aussi bien que Chardenoux. Mais au stade où sont parvenues les négociations anglo-merina, c'est un militaire diplomate qui doit mener le jeu. Sans obtenir encore l'abolition de la traite, il fera merveille cependant : en amenant Radama à signer le 4 février 1817 un traité d'amitié, et en l'engageant de fait dans des réformes militaires et même une première campagne de conquête vers Tamatave, qui le rendront désormais tributaire de l'alliance anglaise. Radama de son côté a fait comprendre aussi ce qu'il veut. Dans une ambiance désormais plus confiante, les intentions des deux parties apparaissent plus claires, les contacts plus faciles, les moyens mieux adaptés (52).

Lesage a composé habilement son escorte, afin de répondre en tout point aux désirs de Radama, à son attente : montent avec lui vers le palais royal, non seulement un médecin, un interprète, des négociants, mais aussi de nombreux artisans, et surtout trente soldats aux splendides uniformes de l'armée des Indes (53). Les pourparlers ne commenceront toutefois que quelques jours après l'entrée solennelle à Antananarivo, quand Lesage et ses soldats seront remis d'une grave fièvre (qui emporte d'abord leur infortuné médecin). S'il

(51) Sur le capitaine Lesage, voir notice de H. Adolphe dans le *Dictionnaire de Biographie Mauricienne*, N° 23, pp. 704-705. La carrière de Lesage, beaucoup plus brillante que celle de Chardenoux lui est toutefois parallèle : armée, diplomatie, commerce. Né à Londres, en 1780, Lesage participe comme lieutenant de l'armée britannique à l'expédition de 1811 contre l'Ile de France. En 1812, Farquhar l'envoie aux Seychelles comme son représentant (« *civil commanding and agent* »). Il revient à Maurice en 1815. Il est nommé capitaine et aide de camp du gouverneur. L'année suivante, mission diplomatique délicate auprès des chefs malgaches de la côte est. Après le désastre de Port-Louquez il doit exiger réparation pour l'assassinat de quatre agents anglais. Il obtient la pendaison d'un « coupable » et une indemnité de 800 bœufs. Farquhar le considère alors capable d'affronter une négociation plus difficile, avec Radama en novembre 1816. De 1817 à 1819, il retourne encore aux Seychelles comme administrateur ; mais en 1820 commence pour lui une nouvelle vie : celle d'un grand propriétaire foncier, industriel et marchand (domaines sucriers à Moka, Flacq, Black River...). Il devient l'un des plus importants négociants de Port-Louis. La Chambre de Commerce, le Comité Colonial de la capitale recherchent son adhésion... (1827). En 1832, il accepte encore des fonctions officielles (de police). Il meurt à Port-Louis en 1843.

(52) Ici encore nous pouvons suivre le récit de Raombana (*Hist.* A3-A, pp. 624-662 — Ed. et trad. S. Ayache) parallèlement au « Journal » du principal acteur (*Journal de Lesage*, B 7 — présenté par J. Valette). Cf. Aussi W. Ellis : *Hist. of Mad.*, C 11, t. II, pp. 131-139.

(53) Radama envoie au devant de lui 80 notables entourés d'esclaves porteurs de cadeaux, une foule d'hommes et de femmes somptueusement vêtus. Tout le monde chante et danse. Les soldats de Radama, tous convoqués, rangés sur deux lignes entre lesquelles passent les Anglais, tirent sans cesse de multiples salves « enveloppant leurs hôtes d'une continue fumée ». Assis sur son trône, au milieu de ses ministres et de ses gardes, Radama les reçoit de la plus courtoise façon...

parle de la traite plus longuement que Chardenoux, Lesage renonce aussi vite que lui à un engagement précis de la part du roi. Mais les paroles de Radama semblent contenir une demi-promesse. Elles laissent au moins espérer qu'il pourra envisager une négociation particulière sur ce point, dans un avenir plus ou moins proche...

Lesage cependant sait couper le temps des discussions par le spectacle de ses soldats manœuvrant impeccablement, à la grande admiration de Radama. Le succès du capitaine anglais est bien là : Radama voit parfaitement désormais ce qu'il va gagner à l'alliance britannique. Un paragraphe de Raombana montre clairement le véritable nœud des négociations anglo-merina au stade de 1816, et donne tout aussi bien la clé de celles qui se poursuivront jusqu'au traité du 23 octobre 1817. « On lui fit bien comprendre que s'il y consentait (à l'abolition de la traite), s'il passait (avec les Anglais) un traité écrit, il deviendrait bientôt, grâce aux instructeurs que lui laisserait Lesage, maître de tout Madagascar. Ces paroles frappèrent le roi très profondément ; aussi, après consultation des principaux représentants de la noblesse et des chefs du peuple, fut-il décidé d'accepter les clauses proposées par le capitaine anglais, car l'idée d'être bientôt en mesure de conquérir tout Madagascar, pour lui seul, agit puissamment sur son esprit, et c'est pourquoi il se résolut à accepter la demande du capitaine anglais, c'est-à-dire passer avec lui un traité écrit, et lui promettre de ne plus exporter d'esclaves de ses Etats » (54).

Les huit articles de la convention signée à Antananarivo le 4 février 1817, ratifiée à Port-Louis par Sir R. Farquhar le 26 juin 1817, ne comportent encore aucune disposition sur la traite. Mais Lesage et Farquhar savent attendre, encore un peu... Déjà cependant le traité, dont Raombana nous donne le texte intégral, garantit entre les deux nations : la paix, l'amitié, la bonne entente et même des « égards » dans toute forme de langage ; la liberté de la navigation maritime et de toutes opérations commerciales sur les côtes malgaches ou anglaises, aux commerçants et marins anglais ou malgaches ; des avantages douaniers ; une lutte commune contre la piraterie ; la protection et l'assistance aux navires naufragés ou en détresse ; la poursuite commune des contrevenants aux clauses du traité ; enfin, l'interdiction de toute immigration soit européenne à Madagascar, soit malgache à Maurice sans autorisation de Farquhar ou de Radama. En apparence, l'essentiel reste encore à faire. En réalité, le pari du gouverneur est déjà gagné. Une alliance solide, confirmée encore une fois à Maurice par un nouveau *fatidra* (serment du sang) engage Radama. Engagement irréversible, d'autant plus que les deux instructeurs de Lesage, Brady et Craden, se mettent à l'œuvre aussitôt : en constituant les premières compagnies modernes de l'année ambaniandro, en leur faisant subir sans tarder l'épreuve

(54) Raombana. *Histoires*, A3-A, pp. 640-643.

démonstrative des premières luttes de conquête avec la prise de Tamatave en juin-juillet 1817, ils déclenchent le processus implacable des réformes militaires et de l'expansion merina : la monarchie d'Antananarivo ne pourra mépriser la « coopération technique » anglaise que beaucoup plus tard.

Une simple promesse donne encore le temps de réfléchir aux modalités d'un tel bouleversement. Elle permet surtout de prévoir, de provoquer les conditions nécessaires qui rendront applicable toute décision concrète. Les avertissements du *sorabe* de 1817 aux Anglais (« si les compensations n'arrivent pas au bout d'un an, nous ferons commerce pendant un an avec les Français », p. 6), en liaison directe avec l'attitude de Radama devant Lesage, prouvent que le roi sera très strict sur ces conditions. En attendant, il ne se sent tenu à aucune obligation réelle. Dès lors que reste autorisé, et de l'aveu des deux parties, le commerce libre des esclaves « à l'intérieur » de Madagascar, il continue de vendre ses esclaves aux traitants. D'ailleurs, il ne possède aucun moyen d'en interdire l'exportation... Farquhar ne l'ignore pas : c'est pourquoi il prévoit et prépare même depuis longtemps l'occupation des ports de l'Est par une armée merina modernisée à l'anglaise. Il sait bien aussi que Radama brûle de connaître l'efficacité du nouvel instrument de conquête forgé sous ses yeux par les instructeurs britanniques et dont il suit les progrès avec passion. D'où la campagne de juin-juillet 1817, manifestation encouragée, sinon inspirée par Lesage. Tamatave est le principal port d'exportation de Madagascar. Nul n'interdira jamais la traite sans l'avoir d'abord soumis à son autorité.

– *Le rôle de Jean René, prince de Tamatave.* Mais à Tamatave règne Jean René, personnage original, haut en couleur, finalement assez mystérieux. Le *Mpanjakamena* tient bon sur la côte est, aidé de son frère, Fisatra ou Fiche, chef d'Ivondro : il faudra pactiser avec lui. Jean René intervient donc à son tour, de manière complexe mais inévitable dans les négociations anglo-merina de 1817. Celles-ci, comme le confirme bien notre *sorabe* se déroulent en fait entre quatre personnages : le roi merina, le gouverneur anglais de Maurice, le *Mpanjakamena* de Tamatave et le gouverneur français de Bourbon (55). La situation économique et politique de la côte orientale de Madagascar entre ainsi comme élément décisif dans l'issue des manœuvres diplomatiques de Farquhar. Depuis la fin de Ratsimilaho (vers 1750) le pays des Betsimisaraka vit dans une anarchie quasi-permanente, livré aux rivalités guerrières des *mpanjaka* (rois) vendeurs d'esclaves. Ces roitelets-commerçants traitent avec les Européens, notamment les Français de Tamatave, qu'ils fournissent non seulement en esclaves, mais aussi en riz et en bétail... Vers 1811, la région de

(55) Radama ajoute à ses instructions concernant la négociation avec Farquhar ses salutations à Jean René : « Les meilleurs vœux aussi pour vous *Mpanjakamena* ». Cf. page 6 de notre texte arabico-malgache.

Tamatave-Ivondro retrouve cependant une certaine stabilité politique, et un regain d'activité économique, grâce à Jean René et à son frère (56).

La carrière du métis Jean René illustre admirablement l'incertitude des institutions d'autorité sur la côte est et surtout la mobilité sociale qui prévalait dans les milieux les plus mêlés du pays betsimisaraka. On connaît mal les origines du *Mpanjakamena* (57). Les détails de son existence, jusqu'à son accession « au trône » de Tamatave restent obscurs aussi. Mais ses activités de traitant habile et particulièrement rapace ne font aucun doute, efficacement servies par sa double connaissance du malgache et du français. « Il savait parler français, dit Raombana, et il était allé à Maurice, mais sa résidence principale, c'était Madagascar où il pratiquait, sur une grande échelle, l'achat des esclaves pour les revendre aux navires européens, qui les exportaient vers Maurice, Bourbon, etc... » (58). Pendant six ans (probablement de 1805 à 1811), Sylvain Roux l'avait utilisé comme interprète à Tamatave (59). Mais en 1811, quand l'agent français fuit Madagascar devant l'offensive anglaise, sonne l'heure de ses secrètes ambitions.

A l'issue d'une confuse période de rivalité avec le chef Tsialana, où se mêlent sourdement concurrence commerciale et antagonismes familiaux, Jean René triomphe de son rival et se fait reconnaître *Mpanjakamena* de Tamatave. Il gagne aussitôt l'appui des Anglais, véritables maîtres de la situation — à moins qu'il ne leur doive dès l'origine son succès. Tel est le point de vue de Raombana : « le gouvernement britannique, sachant que le climat de Tamatave était malsain, ne souhaitait pas occuper la ville. Il chercha donc à découvrir

(56) Sylvain Roux écrit cependant, mais en 1818 : « Je fus bien attristé en revoyant ce pauvre village d'Ivondrou que j'avais laissé si florissant lors de mon départ de Madagascar en 1811. On y comptait au moins 1 000 à 1 200 cases... et nous en retrouvâmes au plus une vingtaine dans le plus grand état de délabrement. Le chef même de cet endroit, propre frère de Jean René était mal logé... ». Les armées de Radama étaient passées par là en 1817 ; si le roi merina avait pactisé avec Jean René, il poursuivait de sa fureur le chef d'Ivondro, Fiche. Ce n'était pas le cas de Tamatave. (*Rapport...* B 5, p. 18).

(57) « Jean René serait né à Maurice alors que sa mère était la femme d'un blanc nommé Lalisodie ou plutôt Larichodie. Une autre version le fait naître à Fort-Dauphin en 1773 d'une femme antatsimo et d'un Français nommé Boucher, agent de la Compagnie des Indes. Cette version est donnée par Colançon dans son *Histoire de Jean René, chef héréditaire de Tamatave* ». (cf. Fontoynt et Nicol : *Les traitants...* C 14, p. 69). Dans son rapport de 1818, Sylvain Roux le décrit comme un « homme âgé d'environ 40 ans (il serait donc né vers 1779-1780), de petite taille et de couleur mulâtre, né à Fort-Dauphin de mère malgache et d'un blanc » (p. 23). Raombana dit aussi « la mère de ce chef Jean René est une femme malgache, je crois une femme tanosy de Fort-Dauphin, et son père un Français créole de Maurice, ce qui explique son nom français de Jean René ». (*Histoires*, pp. 670-671).

(58) *Ibid.*, p. 671.

(59) *Rapport...* B 5, p. 23.

un homme éclairé qui, devenant chef de Tamatave n'opposerait aucune entrave au commerce anglais de bétail, riz, etc... Le gouverneur Farquhar, ayant appris que Jean René savait parler à la perfection aussi bien le français que le malgache décida d'en faire le chef de Tamatave, et agit en conséquence. Il le fournit en abondance d'armes et d'argent, pour lui permettre de se faire obéir sans difficulté par ses sujets... » (60).

Jean René apparaît bientôt l'intermédiaire nécessaire pour atteindre Radama. Avec le prince de Tamatave, Farquhar va expérimenter la politique prévue pour gagner le roi merina. Malgré le jeu très ambigu, et constant, du *Mpanjakamena* entre ses anciens partenaires français et ses nouveaux alliés, le gouverneur anglais le comble d'égards et de cadeaux. Renouant en 1818 avec son interprète et comptable d'autrefois, Sylvain Roux se montre tout disposé à le comprendre : « Jean René, écrit-il, qui certes n'aime pas les Anglais, accepta leurs cadeaux consistant en une goëlette armée de près de 50 tonneaux, plus deux pièces de campagne en bronze du calibre de 4 avec les projectiles et l'attirail nécessaires. Il reçut aussi le brevet d'aide de camp de Sa Majesté britannique, et un agent anglais du nom de Lesage fut chargé de lui porter cette marque de confiance du gouvernement de Maurice, et fit un traité avec lui pour s'opposer à la continuation de la traite des nègres » (61). En somme, une vraie répétition générale du scénario développé à Antananarivo...

Farquhar considère aussi que l'abolition de la traite et les garanties souhaitées pour le commerce britannique ne pourront être assurées que par l'action conjointe des deux rois. Il accorde, nécessairement, le premier rôle à Radama, mais il conçoit facilement que celui-ci n'aura pas avant longtemps la puissance suffisante pour contrôler seul le trafic des ports orientaux. Il va donc compliquer habilement sa politique d'une guerre, vite suspendue sur l'intervention de ses agents à Madagascar, et conclue par une alliance entre Antananarivo et Tamatave. L'accord prévu donnera la suprématie politique à Radama, mais sous l'arbitrage du gouverneur anglais.

(60) Raombana. *Histoires*, A3-A, pp. 672-673 — La version de Sylvain Roux est à peine différente : « Il s'est emparé de l'autorité à Tamatave parce que les anciens chefs de cet endroit, jaloux de son frère, chef d'Ivondro voulurent l'en chasser. Jean René qui dès ce temps avait plus de moyens en poudre et en hommes que ses antagonistes s'entendit avec son frère, et marchant sur Tamatave il parvint à en chasser les Malates... les Anglais qui cherchaient un intermédiaire entre eux et le roi des Ovas cherchèrent à le gagner... » (*Rapport...* B 5, p. 23) — « Malata » ou « Zanamalata » désigne les familles métis, issues d'Européens (pirates ou traitants) et de femmes malgaches. Plusieurs chefs ou *mpanjaka* de la côte est appartenaient à ces familles (ex. Ratsimilaho lui-même et Jean René).

(61) *Ibid.*

Lesage met donc en œuvre le plan Farquhar. Radama, de son côté, décide d'expérimenter sans tarder sa nouvelle armée — encore bien modestement rénovée d'ailleurs, car il ne dispose que de deux compagnies équipées et exercées à l'europpéenne. Il veut surtout faire connaître aux Anglais comme aux Malgaches que la terre de Madagascar lui appartient et qu'il en sera le maître bientôt. Jusqu'à présent il s'est contenté de consolider les premières conquêtes de son père, qui elles-mêmes visaient surtout à assurer les frontières de l'Imerina : expéditions parfois violentes, mais sans grande envergure vers les pays bezanozano, sihanaka, betsileo. Avec la campagne betsimisaraka commence vraiment la conquête de l'île.

Un prétexte de guerre est vite trouvé (62). Confiant en ses forces, Radama a déjà fixé rendez-vous sur la côte est aux émissaires anglais et malgaches qui devront ramener à Madagascar Ratafika et Rahovy. « Radama dit au capitaine Lesage que ses deux frères, encore à Maurice, devraient se trouver à Tamatave à la fin du mois de juin ou au début de juillet et qu'il s'y rendrait au même moment pour les reconduire à Antananarivo ». A l'approche de la saison sèche, il se met en route « accompagné des 200 soldats nouvellement formés, et d'une immense foule de guerriers, hommes de l'Imerina ». Fiche et Jean René, dans la plus grande hâte, tentent de fortifier Tamatave, et d'arrêter le roi au passage de l'Ivondrona. Ils y renoncent bientôt. « Jean René, frappé de terreur, prit la fuite vers une île qui se trouve en vue de Tamatave, et il supplia quelques officiers de marine britanniques (dont le navire portait justement les deux princes) de ménager une paix entre Radama et lui-même, sur quelque base que celui-ci voudrait bien accepter » (63). L'agent anglais L.S.A. Pye et le capitaine du *Phaëton*, F. Stanfell mettent rapidement au point les termes d'un accord, selon les vœux de Farquhar. « Un traité fut conclu, par lequel Radama fut reconnu roi de Jean René et celui-ci, son gouverneur ou lieutenant à Tamatave

(62) L'essentiel du commerce extérieur de l'Imerina transitant par la côte est, Radama avait noué rapidement des relations amicales avec le nouveau roi de Tamatave. Mais des propos malheureux, voire injurieux tenus par Fiche, compromirent leurs bons rapports en 1817. (Cf. Témoignage de Sylvain Roux (*Ibid.*). Le roi merina, dit-on, décida de se venger. Radama aurait entendu qu'on le traitait de freluquet « imberbe ». Sans être invraisemblable l'incident n'a rien de certain).

(63) Raombana. *Histoires*, A3-A, pp. 660, 662 et 664 — C'est le capitaine Arnaud, marin et traitant français qui transportera son ami Jean René à l'île aux Prunes — Sylvain Roux de son côté voit la situation un peu différemment : « Jean René s'embarqua avec toute sa famille et son argent à bord de la goëlette que les Anglais lui avaient donnée. Le prince Radama, voyant son coup manqué, trouvant difficilement à vivre avec une si grande quantité d'hommes (30 000), accepte la médiation du capitaine d'une frégate anglaise mouillée à Tamatave ». (*Rapport...* p. 23). En fait les représentants du gouverneur Farquhar avaient déjà préparé leur intervention.

où il conserverait une autorité quasi-souveraine, tout en reconnaissant cependant la suzeraineté de Radama» (64).

L'alliance indispensable aux desseins de Farquhar fut signée au camp de Manangareza le 9 juillet 1817. Un serment du sang la confirma d'ailleurs aussitôt. Jean René garda son titre de *Mpanjakamena*. Les documents officiels français (lettres du gouverneur de Bourbon par exemple) s'adressent à lui comme « commandant et chef souverain » ou « chef héréditaire » de Tamatave. Sans tenir la balance égale entre les deux princes, les Anglais jugent nécessaire l'adhésion de Jean René à tout traité conclu avec Radama. L'un de ses « ministres » sera témoin de l'accord signé en octobre 1817 et se joindra aux représentants du roi merina pour en soumettre le texte à Farquhar.

JAMES HASTIE ET LA PREPARATION DU TRAITÉ D'OCTOBRE 1817

Le 10 juillet, Ratafika et Rahovy mettent pied à terre, à la grande joie du roi. Ils sont accompagnés du sergent James Hastie qui prend immédiatement contact avec Radama et se met en route avec lui vers Antananarivo le jour même. Ils atteindront la capitale le 5 août. En trois mois de négociations quotidiennes, ils réaliseront l'entente anglo-merina. Au cœur de leur débat : la question essentielle des « compensations », des « équivalents » qu'exige Radama avant de consentir à l'abolition de la traite. Quand le roi merina rédige ses « instructions » à ses plénipotentiaires le problème n'est pas encore réglé. Mais Radama et Hastie sauront triompher ensemble des dernières difficultés. Leur succès commun fera naître entre eux une amitié dont ils resteront liés jusqu'au dernier jour de la vie de James Hastie (1826). Le nom du principal représentant de Farquhar n'apparaît pas dans le *sorabe* de 1817. Le texte arabico-malgache n'en fut pas moins rédigé à sa demande, comme nous le prouverons plus loin ; et son contenu reflète directement la dernière phase

(64) Raombana. *Histoires*, pp. 664-665 — Les officiers anglais rédigèrent deux documents : l'un qui scelle l'amitié de Jean René et de Radama, l'autre qui définit les rapports de vassalité entre les deux hommes. Ce dernier « papier », dit Raombana, a été perdu. Mais l'historien a retrouvé le texte du premier et le reproduit intégralement. C'est un « Traité d'amitié et d'alliance offensive et défensive » qui garantit, en quatre articles : estime et soutien réciproques, sauvegarde de l'autorité de chacun, collaboration pour maintenir ordre et sécurité, comme pour accroître le pouvoir de chaque prince dans « ses Etats ». L'article 4 révèle clairement le rôle décisif joué par le gouverneur Farquhar dans ce jeu : « S'il arrive qu'une difficulté quelconque surgisse accidentellement ou du fait d'un malentendu entre les parties contractantes, celles-ci conviennent de soumettre le sujet de leur querelle à l'arbitrage de leur père, leur ami et leur protecteur, M. Farquhar, gouverneur général de Maurice et Dépendances » (*Ibid.*, pp. 666-669).

des négociations : état d'esprit des partenaires, argumentation des Anglais, jeu subtil de Radama (65).

— *L'atmosphère des négociations ; l'état d'esprit des partenaires.* Radama et Hastie attendent beaucoup l'un de l'autre ; ils se ménagent donc mutuellement, se respectent, et maintiennent jusqu'au bout la négociation sur un pied d'égalité, dans une atmosphère de courtoisie. Sans doute l'Européen se montre-t-il convaincu qu'il doit « convertir » le roi malgache à ses « modèles » et lui tracer « la bonne route » : « Un ardent désir d'asseoir votre pouvoir sur les bases les plus solides, par votre amélioration progressive dans les arts et les connaissances qui distinguent l'homme blanc, me conduisent ardemment à vous faire part de mon désir de vous voir, avant toute autre chose, imiter les actions et les dispositions de tous les grands hommes blancs en empêchant dès maintenant et pour toujours l'exportation comme esclave de tout homme noir de Madagascar » (66). Mais Hastie obéit scrupuleusement à son chef en manifestant à Radama la plus grande déférence : « Je lui expliquai que la proposition du gouverneur était dictée par son amitié pour lui et l'humanité envers ses sujets ; qu'aucun Anglais n'oserait le considérer autrement qu'un puissant monarque et ne prétendrait lui dicter des lois » (67).

Aux promesses et aux belles paroles de Hastie, le roi répond par des paroles non moins belles : « Je suis Anglais, je veux l'être et je le serai ». « Il me supplia d'assurer le gouverneur que son vœu le plus sincère était de se conformer à ses instructions » (68). « *Atovy ny vava soa aminy* », confirme le manuscrit. p. 4. « Dites-leur de bonnes paroles... ». Mais il ne faut pas se tromper au langage de Radama : il reconnaît Jean René pour son « frère aîné »

(65) Pour emporter la décision finale, Farquhar a choisi un homme courageux et habile. « M. Hastie, qui a été le précepteur des princes, avait en tout premier lieu attiré l'attention de Son Excellence par le zèle, l'activité et l'intrépidité qu'il avait manifestés... Les mérites dont il a fait preuve lors de l'éducation des jeunes princes ont été des plus remarquables. On peut donc avoir confiance en lui. Tout ce qu'il a appris en fréquentant les jeunes princes, les chefs merina et leur suite sera d'une grande utilité » (*Documents...* B 2, p. 16). Hastie était né en Irlande, en 1786, dans une famille Quaker, dont il abandonna rapidement les traditions : dans sa vie d'homme d'action, il affirma toujours « un esprit fort ». Engagé dans l'armée, il servit aux Indes (1804) puis à Maurice (1815). L'essentiel de sa carrière cependant se déroule à Madagascar, où il fut, près de 9 ans, l'agent du gouvernement anglais auprès de Radama, et en même temps l'un de ses amis et conseillers personnels. Les autorités britanniques reconnurent ses mérites au service de leur politique en accordant, jusqu'en 1876, une pension annuelle à sa veuve (cf. *Dic. de Biographie...* C 10 — Notice présentée par P.J. Barnwell, pp. 46-47).

(66) Lettre de Farquhar à Radama — 9 août 1817 — *Documents...* B 2, p. 21).

(67) *Journal* de James Hastie, B 8, p. 264.

(68) *Ibid.*, 5 septembre 1817, p. 245.

au moment même où il le soumet à ses lois ; il peut donc appeler sans crainte « Farquhar son père et le roi d'Angleterre son grand-père » : cela ne porte aucune atteinte à l'orgueil de son rang. Au-delà de cette courtoisie, son inquiétude et sa méfiance subsistent. Elles ne relèvent plus de la crainte. Chardenoux et Lesage l'ont convaincu des bonnes dispositions anglaises. Il sait que Farquhar mise sur lui et que toute idée d'offensive belliqueuse de la part du gouverneur de Maurice peut être écartée. Malgré tout, dans la partie qui s'engage, où il a le sentiment très juste de jouer beaucoup, il craint un marché de dupe. Soupçonneux, Radama fait encore volontiers appel à la divination pour déceler les intentions véritables des étrangers : « A déjeuner, je remarquai que la lettre de Son Excellence était sur la planche au sable » (instrument du *sikidy*). De même, le départ vers Tamatave des plénipotentiaires merina, et de Hastie, sera décidé par les *ombiasa* : « Il pria un vieillard de dire quel jour serait favorable... Les lettres furent enlevées et quelques caractères tracés sur le sable : les planches furent secouées et *alahady* (dimanche) proclamé jour heureux » (69).

— *Les arguments de James Hastie*. Hastie a reçu de Farquhar des « instructions » peu différentes de celles de Chardenoux et Lesage. Mais il doit, maintenant, les appliquer jusqu'au bout. Chaque jour, à toute occasion, au détour de toute conversation, en commentaire de n'importe quel événement, important ou futile, en association d'idées avec n'importe quel propos, il reprend les arguments de Farquhar, dont il développe toutes les nuances. « L'après-midi fut employé à expliquer et commenter la lettre du gouverneur » (70). Le message confié aux jeunes princes, le 28 juin 1817, par le gouverneur de Maurice à l'intention du roi, résume ainsi toute l'argumentation : « Permettez-moi de vous répéter ici ce dont j'ai déjà persuadé vos frères, concernant les avantages que vous retireriez de l'abolition de la traite. Ce trafic aboutit à dépeupler vos territoires, et l'île entière de Madagascar, alors que s'ils étaient employés à la culture de la soie et du coton, ou dans les autres domaines de l'agriculture, ces mêmes hommes qu'aujourd'hui vous vendez vous procureraient un accroissement progressif et durable de ces richesses au moyen desquelles vous obtiendrez de nous ce qui vous est le plus utile et le plus nécessaire » (71).

(69) *Ibid.* 8 et 10 octobre, pp. 263 et 265 — Radama craint toujours ou feint de craindre un éventuel double jeu de la part des Anglais : « Le roi vint à ma fenêtre, m'appela et me dit qu'il venait me demander si le gouvernement anglais ferait les mêmes offres à tout autre roi de Madagascar. Je répondis que certainement non. Il reprit qu'il serait très mécontent si le gouverneur formait une alliance avec un autre roi et qu'il espérait que le roi de Tamatave ne recevrait pas beaucoup, attendu qu'il ne pouvait en rien être utile à la cause », (*Ibid.*, 8 oct., p. 263).

(70) *Ibid.*, 6 octobre, p. 259.

(71) Texte original reproduit par Raombana. (*Hist.*, A3-A, pp. 683-684).

Hastie n'a pas à convaincre le roi seul. Il aperçoit clairement l'opposition ouverte de la plupart des conseillers, qui représentent l'aristocratie merina, principale bénéficiaire de la traite du côté malgache. Il discute donc, lui-même et aussi fermement, avec ses adversaires, dont l'influence sur le roi risque de bloquer les négociations ; il tente du moins de les diviser. Radama, à demi décidé, l'y encourage d'ailleurs : « Il m'envoya chercher, pour aller à la maison du vieil homme (Ralala) qu'il me présenta comme son premier instructeur. Il me pria d'expliquer au vieux personnage, ainsi que je les lui avais expliqués, les vues du gouverneur et le système recommandé... ; nous nous assîmes jusqu'à la tombée de la nuit et le vieillard soulevait beaucoup d'objections... Je le quittai sans avoir obtenu son assentiment à un seul point en faveur de ma thèse » (72). Ancien compagnon d'Andrianampoinimerina, Ralala a été le précepteur de Radama, et joue le rôle de « Premier ministre ». Au contraire les jeunes conseillers se montrent plus accessibles. Le plus influent d'entre eux, que J. Hastie appelle aussi, sans doute par erreur, « Premier ministre » semble gagné. « Il accorda toute l'attention possible à ce que je disais et finalement fut si convaincu du bien-fondé de mes arguments qu'il se leva et dit qu'il demanderait une audience immédiate à Radama et discuterait l'affaire avec lui » (73). Ce que Hastie explique inlassablement, ce sont les avantages de la « sublime » décision. Mais rien dans le contexte socio-économique de Madagascar en 1817 ne permet de les comprendre, de les admettre...

– *Le jeu subtil de Radama.* Le texte *sorabe* de 1817 montre justement la réaction du roi merina au langage et aux idées de Hastie ou de Farquhar. A la diplomatie étudiée des Anglais, Radama oppose un jeu subtil. Mesurant les forces de son partenaire, appréciant son habileté, il manœuvre « avec cet esprit rusé qui le caractérisait, et qui (selon Raombana) distingue aussi les Hova » (74). Hastie se rend bien compte, d'abord, du secret redoutable qui sert aux Merina de première défense : « Je crois que le roi n'est pas désireux de me laisser voir ou entendre beaucoup de ses actes » ; « Je suis très ennuyé à cause d'un interprète... c'est un mauvais sujet, et chacun ici est intéressé à me cacher ce qui se passe » (75). Mais surtout Hastie se trouve aux prises avec des raisonnements serrés, inattendus, qui le désarçonnent plus d'une fois.

Radama joue de ses propres difficultés, c'est-à-dire de l'opposition des siens : « Il me dit que ses ministres étaient très opposés à la prohibition de la vente des esclaves... Ils lui avaient demandé d'où était venu tout l'argent qui se trouvait maintenant dans le pays et s'il avait l'intention de les obliger

(72) *Journal de Hastie*, B 8 ; 9 octobre, p. 264.

(73) *Ibid.*, 8 octobre, p. 263.

(74) Raombana. *Histoires*, A3-A, p. 710.

(75) *Journal de Hastie*, B 8 ; 21 août, p. 184 et 27 août, p. 187.

au travail, eux qui de temps immémorial vivaient à l'aise de la vente des captifs, qui l'avait rendu lui-même si puissant. Il dit qu'il ne pouvait répondre à leurs objections... ». Quand Hastie lui fait miroiter les futurs progrès économiques de son pays, Radama sait toucher l'agent anglais par une objection directe : « Il dit qu'en faisant de bonnes routes, il encouragerait davantage les Français à visiter son pays et qu'en créant des besoins, cela pousserait son peuple à vendre plus d'esclaves pour y suffire ».

S'il faut ajouter au raisonnement en finesse la menace et l'autorité, Radama n'hésite pas : « Il désirait que le gouverneur comprît bien que si les commandes stipulées n'arrivaient pas en temps voulu, lui, Radama serait obligé de vendre des esclaves ». Il rejette avec agacement la prétention anglaise de le faire descendre à Tamatave, lui-même, pour rencontrer les plénipotentiaires anglais, alors que le gouverneur de Maurice ne se déplace pas. Il évoque d'abord, par courtoisie, une vague douleur au bras. Comme Hastie se permet d'insister, il coupe court : « J'allais lui répondre quand il me pria de ne rien dire, ajoutant qu'il aurait une très pauvre opinion de moi si j'essayais d'agir sur lui à ce sujet ». Enfin, Radama refuse le piège d'un traité signé par anticipation, dont il ne pèserait pas lui-même tous les termes : « Il désirait que le gouverneur envoyât le traité pour lequel il lui demandait son consentement » (76).

Toutes les ressources de son esprit rusé, de son art de convaincre, de son autorité, Radama les met en œuvre pour résoudre à son avantage le problème des « équivalents ». Malgré son sens aigu des réalités, Farquhar tarde vraiment beaucoup à offrir une compensation tangible et immédiate aux pertes, temporaires peut-être, mais certaines, qu'il demande à Radama d'encourir (77). Le roi doit donc demander le premier. Mais, très habilement, il associe deux exigences, économique et militaire, également essentielles à ses yeux : l'aide financière, matérielle et technique des Anglais assurera sa puissance et servira ses projets de conquête : « Le roi vint à ma chambre à 6 heures et me demanda si le gouvernement anglais pouvait l'approvisionner d'armes et de munitions, affirmant que, s'il le voulait, cela mettrait un arrêt complet au commerce des esclaves dans l'Ile ». Il faut, alors, bien convaincre l'agent britannique de la condition *sine qua non* de tout accord : « Il dit qu'il lui était tout à fait agréable d'adhérer au traité dont je lui parlais, si je pouvais lui assurer tout

(76) *Ibid.* 12 oct., p. 267 ; 7 oct., p. 262 et 261 ; 11 oct., p. 267 ; 7 oct., p. 262 — Radama tenait particulièrement à obtenir des Anglais un document écrit, et en malgache. Il l'exige en termes clairs dans notre *sorabe* : « Demandez-leur un texte écrit afin qu'on puisse vérifier en notre langue les conditions de notre accord » (p. 6).

(77) Raombana définit exactement le problème, en exposant le point de vue malgache : « Radama avait promis au capitaine Lesage qu'on n'exporterait plus d'esclaves de ses Etats ; mais comme aucun « équivalent » ne lui était offert en échange, il continua d'exporter des esclaves sans aucun scrupule » (*Hist.*, p. 695).

ce qui lui était nécessaire pour l'aider à repousser ses ennemis ; car en cultivant son terrain, cela serait un encouragement de plus pour que ses ennemis lui fassent la guerre et comme son pays n'avait ni munitions ni armes, si le gouvernement anglais ne lui en procurait pas, il serait obligé de faire l'échange des esclaves pour obtenir ces articles ».

Jusqu'à la fin de ses négociations avec Hastie, Radama évite d'avancer des chiffres, d'évaluer clairement ce qu'il considère comme « équivalents » nécessaires. « Je lui dis que je ne connaissais pas sa demande et que, si je la connaissais, je pourrais l'avertir si elle serait agréée » (78). C'est seulement dans ses instructions en *sorabe*, destinées à ses ministres qu'il révélera ses désirs, et toujours avec la plus extrême prudence. Au-dessus de Hastie, Farquhar décidera du marchandage final. Mais auparavant, à Tamatave, Ratsilikaina, confident et protecteur de son roi, sera chargé d'obtenir le maximum.

III

LES « INSTRUCTIONS » DE RADAMA I A SES MINISTRES PRESENTATION ET ANALYSE DU DOCUMENT

Nous sommes convaincus en effet que le *sorabe* de 1817 — nous pouvons maintenant l'étudier de plus près — contient les instructions officielles de Radama I à ses plénipotentiaires chargés de signer à Tamatave, après une ultime négociation, le traité proposé par Farquhar, enfin accepté par le roi merina à l'issue de la mission de James Hastie. Il s'agit bien à nos yeux du document original, clairement signalé dans la lettre du 11 octobre 1817, par laquelle Radama désignait ses négociateurs et leur accordait plein pouvoir (79). Une lecture attentive du *Journal* de Hastie (7-21 octobre 1817), ne laisse subsister aucun doute sur les origines du manuscrit arabo-malgache, ni sur sa date, son auteur réel, ses destinataires. Nous renvoyons aux notes qui accom-

(78) *Journal* de Hastie, B 8 ; 5 sept., p. 245 ; 6 sept., p. 246 ; 11 oct., p. 266.

(79) Le texte de cette lettre a été publié par J. Valette dans les *Documents...* B 2, pp. 24-25 : « Par ces présentes j'autorise et donne plein pouvoir à mes ministres Ratzalika (Ratsilikaina), Rampole (Rampola), Ramanou (Ramano) et Raciato (Ratsiahatona) pour engager des négociations et conclure en mon nom un traité avec les représentants du gouvernement britannique portant sur l'abolition de l'exportation des esclaves hors de Madagascar et tous autres objets contenus dans les instructions remises aux dits ministres ». L'original (en anglais) est conservé au British Museum — *Add. Mss. 18 135*, fol. 244 (Fonds Farquhar). Une note ajoute par erreur : « Le texte de ces instructions est perdu ».

pagnent le texte original pour l'examen de son contenu dans les détails ; mais nous devons rendre compte de sa composition, et expliquer l'essentiel : les calculs du roi Radama. Une dernière question enfin : ces instructions ont-elles déterminé la suite des événements ? Les ultimes négociations de Tamatave ont-elles abouti ? L'évolution du contexte diplomatique de 1817 à 1820 porte une réponse qui souligne davantage encore l'intérêt et l'importance du document.

LES ORIGINES DU DOCUMENT

On a pu croire disparu ce précieux texte. Il se cachait en fait sous les apparences d'un manuscrit arabo-malgache. Le rapport précis des dernières conversations d'Antananarivo donne les circonstances exactes dans lesquelles Radama le fit rédiger, à la demande même des Anglais (80).

— *Authenticité et date du manuscrit.* Sa décision personnelle en faveur de l'abolition de la traite, Radama la prend dès la mi-septembre. Mais il lui reste à convaincre définitivement ses officiers, et il attend de Sir R. Farquhar de substantielles compensations. Le 23 septembre 1817 un message rapide de J. Hastie au gouverneur de Maurice souligne « la détermination définitive de Radama d'accepter l'abolition du trafic des esclaves, à la seule condition d'avoir des armes et des munitions ». A cette date, Hastie est à Tamatave. Convaincu d'avoir atteint dans ses efforts de négociateur un palier décisif, il a quitté Antananarivo pour chercher de nouvelles consignes. Il les trouve en arrivant sur la côte. On lui remet le double de plusieurs dépêches de Maurice, déjà confiées à des messagers en route vers la capitale. Destinées au roi et à lui-même, celles-ci contiennent les réponses de Farquhar aux questions restées en suspens et permettent de résoudre les dernières difficultés (81). Hastie regagne aussitôt Antananarivo, pour achever la négociation. Du 7 au 12 octobre, il prépare avec Radama la signature du traité, étape suprême de

(80) On peut suivre pas à pas la dernière phase des négociations d'Antananarivo dans le *Journal* de J. Hastie, que nous avons déjà maintes fois cité. Précieux document d'origine étrangère qu'il convient de confronter maintenant au *sorabe* malgache. Un autre texte de J. Hastie, plus tardif, reprend le récit de sa mission : « Une lettre d'Hastie à Griffiths, du 18 février 1821 », pub. par A. André et J. Valette : *Bulletin de Madagascar*, octobre-novembre 1970, Nos 293-294, pp. 867-893 : beaucoup moins riche. En fait un discours banal et conventionnel pour ecclésiastique bien pensant. David Griffiths méritait mieux. Il dut sourire d'une telle profession de foi philanthropique...

(81) Cf. Rapport du commandant F. Stanfell à Sir R. Farquhar, du 26 octobre 1817, (*Documents...* B 2, p. 28) : « Je suis arrivé à Tamatave le 5 (octobre), où j'ai appris que Mr Hastie, l'agent en second, s'était rendu sur la côte. Mais informé qu'il y avait des dépêches en route, avec d'autres communications d'importance, et voyant les doubles à Tamatave, il se donna à peine douze heures de repos, et revint sur ses pas vers la cour de Radama. Selon la meilleure estimation possible, il ne pouvait être de retour qu'au bout de 10 jours avec

sa mission, en obtenant justement du roi la nomination des ministres qui le représenteront à Tamatave, la rédaction des directives dont ils seront munis, la mise au clair de ses exigences en matière de « compensations ».

Plénipotentiaires, instructions royales. « équivalents » : trois problèmes étroitement liés à partir du 5 août 1817, dans la dernière phase des négociations anglo-merina. Farquhar a compris enfin la nécessité de répondre au désir de Radama : « Je sais qu'une grande source de richesses des princes de Madagascar est la vente des hommes noirs capturés à la guerre, et que par la vente de ces prisonniers vous vous procurez des armes nécessaires à votre défense et les différentes sortes de marchandises d'Europe et des Indes qui sont nécessaires à votre pays... L'affection que je vous porte me pousse à vous offrir ces moyens d'autoprotection, sans autre récompense que cet attachement dont vous m'avez donné tant de preuves et la certitude que vous avez accédé à mon souhait de mettre un arrêt final à la vente des hommes noirs aux blancs ou à tout autre personne dans le but de les exporter hors de votre île » (82). Hastie reçoit donc liberté de négocier ce point délicat, et priera Radama d'explicitier sa demande.

Pour un accord régulier, obéissant aux conditions de garanties habituelles en Europe, Farquhar souhaite encore la présence du roi lui-même à Tamatave, ou, à défaut, d'officiers pleinement responsables : « Dans le cas où il ne serait pas possible d'amener Radama à retourner à Tamatave pour y rencontrer le capitaine Stanfell, il faudra le décider à envoyer deux de ses ministres dûment habilités à conclure et à ratifier tous traités concernant la traite qui pourront être préparés entre lui et les autorités britanniques ». Le gouverneur va plus loin, en suggérant le nom d'une personnalité malgache qu'il connaît déjà, l'un des ministres qui avaient accompagné Rahovy et Ratafika à Maurice en 1816 : « Son Excellence pense que le choix de Rampoona (Rampola) serait

les ministres envoyés par Radama, et *tous les documents* qui faciliteraient notre négociation » — Les dernières dépêches de Farquhar devaient reprendre et explicitier le contenu de ses deux lettres du 9 août 1817 à Radama I et à J. Hastie (*Ibid.* pp. 20-23), à moins qu'il ne s'agisse de ces lettres elles-mêmes. Malgré les dates (il est surprenant en effet que des documents signés à Port-Louis le 9 août se trouvent encore sur la route de Tamatave à Antananarivo dans les premiers jours d'octobre) — nous le penserions volontiers. Outre qu'un long retard dans l'acheminement de ce courrier n'était nullement impossible, il apparaît évident que si Radama et Hastie avaient connu, durant le mois de septembre, les dispositions et intentions de Farquhar, le premier n'eût pas été contraint de présenter lui-même une « demande de compensation » (ce qui coûta beaucoup à son orgueil), ni le second de redescendre à Tamatave en quête de nouvelles instructions. D'ailleurs, il n'est question, dans les entretiens entre Radama et Hastie, de plénipotentiaires pour Tamatave, d'ambassadeurs invités à se rendre en Grande-Bretagne avec Farquhar, etc..., tous problèmes soulevés par les lettres du 9 août, qu'après le 5 octobre, date du retour de Hastie à Antananarivo.

(82) *Documents...* B 2, p. 21.

excellent, mais il serait désirable qu'il soit accompagné par un autre Malgache qui puisse écrire en caractères arabes » (83). Hastie s'attache donc à expliquer le sens et la nécessité de telles formalités, à convaincre Radama de choisir rapidement des hommes capables et sûrs.

Le roi se laisse persuader, mais lentement... le 7 octobre. Hastie obtient une première décision, de principe — « Je le priai de dépêcher ses ministres aussitôt que possible en leur donnant d'abord une autorisation écrite ». « Il dit qu'il nommerait ce soir deux ou plusieurs personnes pour se rencontrer avec le capitaine Stanfell ». « Il dit que j'avais raison et qu'il donnerait à ses ministres de copieuses instructions ». Le même dialogue se reproduit le 10 octobre : « Je le priai de donner à ses ministres toutes les instructions qu'il considérerait nécessaires et de spécifier qu'aucun empêchement ne s'opposerait à la conclusion du traité ». C'est alors que Radama interroge le *sikidy*. Nous en connaissons la réponse : le dimanche, jour proche, sera favorable au départ de la délégation. « En entendant ceci, il dit qu'il commencerait ses instructions *immédiatement* » (84). Le 11 octobre cependant, Radama temporise encore, ne comprenant pas pour quelles raisons donner un pouvoir écrit à ses ministres, ou hésitant à le faire — non sans doute qu'il se méfierait de ses plénipotentiaires, mais peut-être par désir de conserver plus longtemps sa liberté. Hastie doit insister — Radama consent à l'écouter : « Il me pria de m'asseoir et de lui expliquer... ». Il cède enfin : « Il me pria d'établir une autorisation immédiatement et nomma Ratzalika, Rampoole, Ramanow, et Ranahato » (85).

Les instructions, à ce moment-là, sont partiellement rédigées : « Je le priai à nouveau de donner à ses ministres des instructions de telle sorte qu'ils évitent de soulever des obstacles. Il dit que ses instructions étaient telles qu'elles ne supportaient pas de restriction, qu'elles étaient très simples, et qu'en concluant le traité, il ne restait seulement qu'à en agréer les termes ». Nous reviendrons sur cette appréciation. Mais nous voyons clairement s'élaborer notre *sorabe*. « Le roi me dit qu'il compléterait ses instructions cette nuit et que ses gens partiraient dans la matinée ». Le lendemain, 12 octobre, « il m'envoya dire que ses instructions étaient prêtes » (86). Le document que nous étudions a donc été rédigé, en deux fois au moins, le 10 et le 11 octobre 1817.

(83) *Ibid.* p. 20.

(84) *Journal de Hastie*, B 8, pp. 261-262, 265.

(85) *Ibid.* p. 266 — Hastie rédige alors le document que nous reproduisons en note 79, effectivement daté du 11 octobre 1817.

(86) *Ibid.* p. 267.

Les directives royales porteront essentiellement sur les « équivalents ». Au dernier stade de la négociation, les plénipotentiaires malgaches doivent « marchander » (le terme *miady varotra* apparaît effectivement dans le manuscrit), « disputer » le prix du sacrifice demandé à Radama. Hastie qui ne connaît pas encore les exigences du roi, l'engage à les présenter clairement à Farquhar : « Jusqu'à ce qu'il eût formulé une demande, il était impossible de faire un traité, car il pouvait demander des clauses qui seraient accordées sans réserves, alors qu'elles étaient encore totalement inconnues du gouverneur ». Annonçant la rédaction immédiate des instructions, Radama précise « qu'il arrêterait la liste des approvisionnements dont il avait besoin ». Liste que contient justement notre texte de *sorabe*. Pareille demande blesse cependant l'orgueil du roi. « Il paraissait très inquiet et craindre que Son Excellence ne le considérât comme un être mercenaire à cause de sa demande ; il répétait toujours qu'elle serait aussi réduite que possible ». « Il dit que s'il avait pu se passer de faire aucune demande, il l'aurait fait... mais il ne pouvait pas, dans l'intérêt de son peuple, s'en remettre pour ces commandes à la seule volonté des Anglais. Il était donc obligé de faire une demande, mais elle serait aussi minime que les circonstances le permettraient » (87).

S'il faut donc admettre que le *sorabe* de 1817 représente bien les instructions de Radama à ses ministres, comment ne pas s'étonner de les retrouver chez ses partenaires, disons même ses « adversaires » dans la négociation, qui auraient dû normalement les ignorer ? Aussi étrange que cela puisse paraître, elles leur ont été remises, purement et simplement, par les négociateurs malgaches. Le 21 octobre 1817, de retour à Tamatave, un jour avant les plénipotentiaires de Radama, Hastie note dans son journal, sans aucun mystère : « Donnée à Mr Pye l'autorisation de Radama et les instructions à ses ministres » (88). Au lendemain du traité, dans son rapport final au gouverneur de Maurice, le capitaine Stanfell confirme et précise même la destinée du document, expédié par ses soins à Farquhar : « J'ai l'honneur de joindre à cette lettre le traité et la proclamation en anglais, français et arabe, en même temps que les instructions données par Radama à ses ministres » (89).

(87) *Ibid.* 7 oct., p. 262 et 10 oct., p. 265.

(88) *Ibid.* p. 269. « L'autorisation » de Radama : c'est, encore une fois, la lettre accréditant ses ministres — cf. notes 85 et 79.

(89) Pour le rapport du capitaine Stanfell (26 oct. 1817) cf. note 81. La « proclamation » : c'est le célèbre texte lu en grande pompe à Antananarivo et Tamatave pour annoncer au peuple malgache et aux traitants étrangers les clauses de l'accord anglo-merina, en menaçant d'esclavage quiconque oserait encore pratiquer la traite...

Comment expliquer ce fait indéniable ? Écartons d'emblée l'argument d'une probable ignorance du *sorabe* chez les négociateurs anglais et au gouvernement de Maurice. Farquhar et ses officiers disposaient de traducteurs. Nous avons déjà souligné le rôle d'écrivain-interprète en français, anglais et arabico-malgache de Ravarika auprès des autorités britanniques et des missionnaires (90). Il ne devait pas être seul. Après 1816 d'autres Malgaches expatriés de la côte est de Madagascar, aussi versés que lui dans l'art d'écrire et de traduire, lui ont certainement succédé. Farquhar, pour plus de sûreté, correspond avec Radama dans ces trois langues. Ainsi, le 5 octobre 1817, quand Hastie retrouve le roi après son voyage — éclair à Tamatave, on lui montre les messages du gouverneur, et il prend soin de noter : « la copie en arabe est une bonne traduction » (91). D'ailleurs, n'eût-il pas été absurde, entre interlocuteurs de bonne foi, parvenus à une cordiale entente, d'échanger des documents impossibles à lire d'un côté ou de l'autre ? Mais Radama voulait être lu, pour plusieurs raisons. Hastie l'a sans doute convaincu, d'abord, que la diplomatie des grands rois européens, dont il ne cesse de flatter le prestige, réclame de telles formalités : lettres de créances, etc... De plus, il a tant insisté pour voir les plénipotentiaires malgaches munis d'instructions strictes, leur interdisant de faire échouer au dernier moment l'accord prévu, que Radama le rassure, avec élégance, en lui soumettant ces instructions elles-mêmes.

Du reste, cette « diplomatie ouverte » n'exclut pas entièrement le secret. Outre que Ratsilikaina, fin esprit malgache, lira entre les lignes ce qui n'est pas écrit (on l'invite plus d'une fois à méditer avec soin le sens du « message »), il retiendra infailliblement les paroles de son roi. Radama et Ratsilikaina en tête à tête ont certainement discuté les termes du *kabary*. Hastie s'en est rendu compte... C'est en effet pour le 12 octobre que le *sikidy* a décidé le départ ; le 11, Radama le lui confirme : « En me quittant, il m'annonça que je partirais demain ». Or, le 12 au matin, « le roi m'envoya des oies, des canards, et pria son messenger de me dire que Ratzalika avait quelque affaire pressée qui le retiendrait aujourd'hui... ». Sans doute les instructions — écrites — sont prêtes « mais il ne pouvait presser Ratzalika pour un jour ». Cependant, aussi-

(90) Cf. L. Munthe : *Deux manuscrits...* B 1 — Verkey (Ravarika ou Rainimana), esclave à Maurice, revint dans sa patrie comme interprète du capitaine Lesage. Il fut alors racheté par Radama, et gardé à la cour (1816). Il devait rendre les mêmes services d'interprète à la mission du prince Rafefy, en 1820, lors de la ratification à Londres du second traité anglo-merina. En même temps que Raombana, mais un peu moins longtemps (1820-1826) il fut instruit en Angleterre, reçut une solide formation technique. Devenu un grand personnage sous Ranavalona I il mourut en 1854, dans l'explosion de sa poudrière d'Isoraka. Le *Journal* de Raombana (A3-C) raconte les circonstances de la mort de Verkey. L'historien donne un portrait peu flatteur de son ancien compagnon (retombé dans la superstition, etc...).

(91) *Journal* de Hastie, B 8, p. 259.

tôt après, au détour d'une nouvelle conversation, Radama révèle l'exacte raison du retard de Ratsilikaina : « Il ajouta qu'il avait promis de passer la journée avec son ministre et qu'il me verrait de bonne heure dans la matinée » du lendemain (92). Enfin Radama, qui souhaite en définitive un délai raisonnable pour l'application du traité et de ses engagements, compte bien que sur ce point du moins les négociations se poursuivront à Maurice, où se rendent ses plénipotentiaires. Plus d'une fois son *kabary* s'adresse directement à Farquhar ; ce n'est pas clause de style. Il fait appel à sa confiance, promet d'exécuter réellement le traité signé, mais autant que possible après avoir écoulé ses « stocks » d'esclaves parqués à Tamatave, et réalisé de substantiels bénéfices.

— *L'auteur, le rédacteur, les destinataires du manuscrit.* Le dialogue entre Radama et Farquhar se développe par l'intermédiaire de Ratsilikaina, mais aussi d'un autre personnage, non moins important, Andriamahazonoro, à qui revient une large part dans la conception et la rédaction du message royal. Quelques phrases du manuscrit situent exactement les protagonistes de la négociation finale. « Voici le *kabary* que j'ai fait moi, roi Radama... Soulignez bien, ô Ratsilikaina ce que je pense... Ayez confiance, Mr Farquhar... Voici ce que j'ai écrit, moi, Andriamahazonoro et que vous devez lire, Andriamalaza... Je vous salue, Mr Farquhar » (93).

On ne peut douter que l'auteur réel de ce texte, l'auteur responsable de son contenu comme des subtilités de l'expression ne soit Radama I lui-même. « Le roi Radama déclare », cette sorte de signature revient comme un leitmotiv tout au long des six pages, pour authentifier la volonté, l'attitude, les intentions royales. Les structures monarchiques héritées d'Andrianampoinimerina ont confirmé la suprématie quasi-absolue du prince. Quelle que soit l'influence des ministres et conseillers (celle-ci ne deviendra prépondérante qu'après la « révolution hova » de 1828), le pouvoir suprême de décision, dans toute circonstance grave lui revient toujours. Seul Radama pouvait imposer une alliance si étroite avec les étrangers, et un changement des comportements socio-économiques aussi profond que l'abolition de la traite. Il s'est de plus engagé personnellement dans cette voie nouvelle, au risque de heurter de front et la cour et le peuple. Le déroulement des tractations avec les Anglais, jusqu'au départ des plénipotentiaires vers Tamatave et Maurice prouve qu'il assume seul tous les choix : des hommes qui parleront pour lui face aux *vazaha*, et de ce qu'ils diront. Enfin le contenu du manuscrit répond exactement au contexte historique précis de 1817, aux responsabilités que doit prendre le roi merina

(92) *Ibid.* pp. 267 et 268.

(93) Mais n'oublions pas, à l'arrière-plan, le gouverneur de Bourbon et le *Mpanjakamena* Jean René, toujours présents à l'esprit de Ratsilikaina et Stanfell (Hastie leur abandonne le premier rôle), comme de Radama et Farquhar.

pour l'avenir : comment tirer profit de l'alliance anglaise dans l'intérêt national. Mais Radama n'a pas rédigé lui-même le message qu'il adresse à ses ministres et, à travers eux, au gouverneur Farquhar. Il aurait pu l'écrire, connaissant assez bien le *sorabe*, qu'il apprend et pratique depuis son adolescence (94). Il a chargé de cette tâche délicate le célèbre Andriamahazonoro, son secrétaire et conseiller antaimoro, comme il choisit Ratsilikaina pour le rôle difficile d'ambassadeur auprès des Anglais.

Andriamahazonoro et Ratsilikaina, que la plupart des traditions présentent comme deux frères, appartiennent au groupe des lettrés anakara (95), astrologues et médecins appelés à la cour d'Antananarivo par Andrianampoinimerina. Plusieurs manuscrits arabico-malgaches célèbrent cette alliance de la force militaire merina et de la puissance religieuse antaimoro (96). Une première ambassade anakara se présenta au père de Radama alors qu'il était roi d'Ambohimanga — Les devins lui prédirent qu'il vaincrait bientôt tous ses rivaux en Imerina (97). Devenu roi d'Antananarivo, Andrianampoinimerina n'eut de cesse qu'il ne fit venir auprès de lui d'aussi puissants personnages. Quand ils arrivèrent dans sa capitale, le roi manifesta sa joie en les installant auprès de lui, dans la case Besakana, construite pour eux, au *rova* d'Antananarivo (98). Il leur donna pour mission d'enseigner le *sorabe* à Radama, d'initier sa famille à la connaissance des astres et des sorts, à la fabrica-

(94) Cf. H. Berthier : *Le cahier d'écriture de Radama 1er* (C 2) ; L. Munthe : *La Bible à Madagascar* (C 18) et *La tradition arabico-malgache...* (C 19), chap. D, b.

(95) Les Anakara et les Zafitsimeto appartiennent aux castes sacerdotales de la société antaimoro. Les premiers descendraient d'Andriandranalitavaratry, astrologue, prêtre et devin, qui conduisit les siens vers la Matitana, aux origines du peuple antaimoro. Les seconds auraient pour ancêtre Andriantsimeto-Ranaha, selon certaines traditions architecte, grand spécialiste de la construction des villages.

(96) Cf. documents reproduits par G. Ferrand : *Les Musulmans à Madagascar...* (C 12) et par G. Mondain : « Note sur l'emploi de l'écriture arabe à Madagascar » (D 2) — Traductions retranscrites dans l'art. du Dr Raharijaona et de G. Raveloson : « Andriamahazonoro, prince antaimoro de Vohipeno » (D 10). Nous empruntons à ces traductions les textes cités sur les divins anakara — Quant aux récentes trouvailles, cf. le manuscrit HB-4 de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer à Paris, publié par L. Munthe (D 6).

(97) Cf. *Histoire d'une ambassade des Anakara et des Zafitsimeto à la cour d'Andrianampoinimerina* publiée par G. Ferrand, in : *op. cit.*, 2ème Partie, pp. 101-136.

(98) « qu'on aille me chercher ces Anakara célèbres qui habitent là-bas au sud : qu'on leur porte mille piastres et une pièce de tissu de soie rouge et une chaîne d'or ». Dépêchés par le roi d'Ivato, Andriamanontoloarivo, pour répondre à son appel, cinq Anakara et cinq Zafitsimeto se mirent en route vers Antananarivo, sous la direction d'Andriamahazonoro et de son frère. Arrivés à Soanierana, où les attendait le roi, ils échangèrent avec lui de solennelles pro-

tion de l'encre et du papier, mais surtout « d'arranger le destin du jeune Ilaïdama pour que son accession au trône fût formellement approuvée par le sort » et pour lui assurer la victoire sur tous ses adversaires. Les Anakara remplirent leur tâche avec loyauté, efficacement (99). En confiant à Andriamahazonoro et Ratsilikaina le soin de conclure la négociation avec Farquhar, Radama espère sans doute que les *mpitantara*, ou historiens, chanteront plus tard un nouveau succès de ses conseillers et protecteurs : le roi Radama, avec les Anakara, voulut arracher aux Anglais des fusils, des uniformes, de la poudre pour les soldats ambaniandro, et il fut vainqueur !

Chef de la délégation antaimoro, Andriamahazonoro assure, sous Radama, les fonctions de *mpamoaka miaramila hanafika*, c'est-à-dire qu'il indiquait le choix des armées et de la tactique à suivre dans les guerres, d'après son art de divination (100). Ce n'est pas seulement en secrétaire lettré qu'il rédige pour Radama les instructions destinées, en priorité, à son frère Ratsilikaina, c'est en diplomate expérimenté et en stratège. Il aide Radama à disposer ses arguments, à calculer l'agencement des diverses phases de la négociation, il « arrange » encore une fois le sort de Radama, il attire les forces surnaturelles dans le camp de son maître. Plus tard, en 1820, on lui demandera de déployer les mêmes vertus de science et d'efficacité, lorsqu'il accompagnera le beau-frère de Radama, Rately, autre prince instruit par ses soins, devant le roi d'Angleterre George IV. Il lui faudra, dans ce nouveau cas, vaincre la mauvaise foi des étrangers, durement ressentie en 1817 et les obliger à appliquer réellement le traité signé. Raombana, qui le connut à l'occasion justement de ce voyage vers *Antanibe* (la Grande-Bretagne) confirme que le choix de Radama fut judicieux. Il manifeste beaucoup d'admiration pour Andriamahazonoro, qu'il fréquenta longuement à la cour de Ranavalona I.

messes, pacte d'alliance consacré par serment : « Cette île au milieu de la mer est à toi, Andrianampoinimerina, à tes enfants et à tes petits-enfants ». « Je suis heureux, dit alors Andrianampoinimerina, de vous entendre. Et soyez sans crainte, Anakara et Zafitsimeto, vous, vos enfants et vos petits-enfants. Je n'attenderai en rien à votre noblesse ni à vos usages... Mes paroles ne changeront pas ». (Sur *Besakana* et le *rova* d'Antananarivo, voir : V. Belrose-Huyghues : « Un exemple de syncrétisme esthétique au XIX^{ème} siècle : le *rova* de Tananarive d'Andrianjaka à Radama 1^{er} », *Omaty sy Anio*, 1-2, 1975, pp. 173-210).

(99) « Lorsque Andrianampoinimerina fut mort, le roi Radama, de concert avec les Anakara déclara la guerre aux Ambalika. Il vainquit. Le roi Radama partit avec les Anakara guerroyer à Ambositra. Il fut vainqueur... le roi Radama fit ensuite une expédition contre le Roi Rouge de Tamalave avec les Anakara. Ce roi se rendit sans combat. Le roi Radama envoya Andrahovy et Ratafika... les Anakara partirent de Tamatave pour aller à Maurice... ».

(100) D'après Jacques-Philippe Rombaka, *Tantaran-drazana Antaimoro-Anteony*, Antananarivo 1933, cité par Dr Raharijaona et G. Raveloson (D 10).

Il loue le charme de ses manières, l'intelligence de sa conversation, sa connaissance de la médecine empirique, son esprit pénétrant (101).

Ratsilikaina, le destinataire immédiat des instructions royales possède le même savoir que son frère, mais sans doute, en 1817, une expérience plus poussée des relations diplomatiques avec les *Vazaha*. Expérience acquise, en particulier, lors de son voyage à Maurice, où il accompagna les deux jeunes frères de Radama, invités par Sir R. Farquhar. Ratsilikaina devait les protéger en toutes circonstances. Il rédigeait aussi le courrier diplomatique suscité par ce premier voyage de représentants officiels merina à l'extérieur du pays. Depuis 1802, il joue auprès du trône le même rôle culturel et religieux qu'Andriamahazonoro. Avec lui, il entre au Conseil du roi, dans les premières années du règne de Radama. Il siège donc auprès des douze représentants de l'Imerina, des douze législateurs et grands-juges du royaume, des *vadintany ambonny*, des quatre « élites de la caste des Noirs », et des membres de la famille royale que Radama peut inviter aux délibérations de son gouvernement (102). Le prestige de sa culture et sans doute aussi de sa personne lui vaut de diriger la délégation malgache de Tamatave. Il signera en premier le traité du 23 octobre, après avoir présenté le discours du roi aux Anglais et débattu en son nom les termes définitifs de l'accord.

Cependant, le destinataire réel du message, au-delà des plénipotentiaires malgaches comme des représentants anglais, reste le gouverneur Farquhar. Par la bouche de Ratsilikaina, Radama lui parle personnellement. Mais par le texte même, remis à Stanfell et transmis par ses soins à Maurice, Radama l'interpelle encore plus directement. Il retourne habilement contre les Anglais

(101) Cf. *Annales*, A3-B. Fonds A 2, pp. 962-964 — Sur la destinée d'Andriamahazonoro après la mort de Radama I, Raombana nous apporte de précieux renseignements. La tradition selon laquelle les conseillers antaimoro auraient été exécutés dès 1828, avec les proches parents et les principaux officiers de Radama apparaît fautive. Raombana fréquente Andriamahazonoro à Antananarivo, jusqu'en 1838. Le manuscrit HB-4 de Paris (présenté par L. Munthe, D 6) le confirme. A la mort de Radama, Ranavalona, qui craignait les pouvoirs magiques d'Andriamahazonoro se contenta de le renvoyer dans son pays, en abandonnant sa femme merina, son fils Raharolahy et ses deux filles. Mais en 1831-1832, très inquiète sur ses propres jours, elle le fit ramener dans la capitale par Rainijohary et Rainimaharo, ses principaux généraux et ministres, pour la soigner. Il vécut ainsi à Antananarivo quelques années heureuses, malgré la surveillance constante qu'il dut subir au Palais. Enfin en 1838, la reine lui préféra des doctresses tanosy, ramenées du Sud-Est une fois encore par Rainimaharo, et elle le fit mettre à mort, (« Ces femmes dirent malicieusement qu'elles ne tenaient pas à être connues ou vues par Andriamahazonoro et ses compagnons, de peur qu'ils ne réussissent à combattre leurs médicaments et par suite à empêcher que Sa Majesté ne fût guérie »). (*Ibid.* Fonds A 2, pp. 964-967 ; A 3, pp. 1286-1287 ; B 1, pp. 34-37).

(102) Cf. M.G. Rafamantanantsoa-Zafimahery : *Le Conseil du roi...* (D 9).

leur ruse diplomatique. Hastie voulait absolument voir les instructions du roi, s'assurer de leur contenu, conforme aux promesses faites. Les Anglais connaîtront donc, et par cet écrit, les exigences réelles de Radama. Et si ses ministres cèdent trop, Farquhar possèdera la preuve tangible qu'ils ont outrepassé la volonté de leur maître. Pour cette raison, probablement, Radama n'a pas hésité à leur confier une copie des instructions tant réclamées. Son geste lui permet, de plus, d'exiger lui aussi des Anglais « un texte écrit (en malgache) » pour éviter toute contestation ultérieure, pour empêcher « que les Anglais ne se fâchent contre nous, et que les Français ne quittent Tamatave... » (103).

ETUDE DU CONTENU

Le *sorabe* de Radama mérite une étude détaillée que nous présenterons en « déroulant » le texte plus loin. Examinons auparavant sa composition générale, et le thème principal : le prix qu'exige Radama pour l'abolition de la traite.

— *Composition du document.* A première lecture, le texte rédigé par Radama et Andriamahazonoro semble composé de paragraphes disparates, mal liés logiquement. Mais cet apparent désordre ne doit faire douter ni de la cohérence ni de l'unité du document. Il est dû à la forme seule, au style du *kabary* malgache, qui progresse par répétitions et reprises. Chaque idée revient plusieurs fois, mais toujours augmentée d'une nuance supplémentaire, d'une proposition nouvelle. Le thème central de l'argumentation reste le même de la première à la dernière page : nécessités économiques, impératifs militaires obligent Radama, de bonne foi, à différer l'application du traité, avec le consentement, sollicité, de Farquhar : « Vous allez présenter la demande suivante aux Anglais » (p. 1). « Si on arrive enfin à conclure notre entente avec les Anglais, demandez-leur un texte écrit » (p. 6). Un examen attentif montre bien, à travers les détours du style, un développement rigoureusement logique de la pensée.

Très cohérent, le *sorabe* de Radama regroupe cependant trois ensembles de textes : les pages 1 et 2 ; puis les pages 3, 4, 5 ; enfin la page 6. Nous avons déjà observé que la rédaction s'est prolongée pendant deux jours : 10 et 11 octobre 1817. Il serait vain de chercher à décider à quelle date exactement Andriamahazonoro écrivit chacune des trois parties. Mais nous remarquons bien à la fin de la page 2, comme de la page 5, la formule significative et habituelle : « c'est terminé », aussitôt suivie d'une autre formule classique : « Et voici encore un autre message » (pp. 3 et 6). Le dossier de Ratsilikaina se compose donc de trois documents, qui se complètent tout en restant distincts.

(103) Cf. p. 6 du Ms et *supra* note 76.

Le premier message comporte déjà l'essentiel : la liste des compensations exigées, le souhait d'un délai pour l'application de l'accord. Radama admet le principe de l'abolition du commerce des esclaves à l'extérieur de Madagascar, mais en échange des compensations prévues et promises. Toutefois l'application immédiate d'une telle décision serait catastrophique pour l'économie et la sécurité de l'Imerina. Radama demande un délai, que Farquhar peut lui accorder en toute confiance. Le roi veut et doit tout d'abord équiper son armée (= p. 1). La traite des esclaves, hommes perdus d'ailleurs, ennemis et brigands, procure à l'Imerina les denrées vitales qui lui manquent : le numéraire et les armes. Elle compense, seule, faiblesse technique et pauvreté du sous-sol. En quoi consisteront donc les équivalents ? Inutile de préciser tout immédiatement. Commençons par le plus important, le plus urgent : l'équipement de 400 soldats, en armes et en uniformes modernes. De plus, Farquhar devrait accepter la vente à Maurice de 1 000 esclaves chaque année pendant 2 ans, chiffre à discuter cependant (p. 2).

Plus long, plus nuancé, le deuxième message précise encore la nature et le volume des compensations, tout en amorçant une manœuvre diplomatique nouvelle. Le développement se fait en deux temps : p. 3 = les fournitures attendues ; pp. 4-5 = le raisonnement politique, le marchandage, mais aussi les courtoisies de la diplomatie. Aux articles énumérés une première fois, Radama ajoute une demande personnelle, un uniforme de parade, complet (bottes comprises). Quant à la suggestion déjà présentée, d'évaluer le complément au prix de 1 000 esclaves chaque année pendant deux ans, Radama la nuance aussi en admettant une discussion, qui pourrait aboutir à un compromis : 600 esclaves à vendre, ou à l'extrême rigueur 500 (p. 3). Puis c'est l'offensive diplomatique : si les Anglais, toujours moralisateurs, tiennent tant à manifester leur traditionnelle humanité en faveur des esclaves, qu'ils paient à Radama le prix réel de son sacrifice. Ce n'est pas seulement le traité qui en dépend, c'est le maintien même de l'amitié anglo-merina. Clair et légitime chantage ! Mais Radama se garde de tout langage agressif. Il revient sur les servitudes économiques de son pays, obstacle à son option anti-esclavagiste sincère, demande en passant le cadeau supplémentaire de deux chevaux par an et conseille la prudence à ses négociateurs : aucune rupture brutale en cas d'échec des pourparlers (p. 4). La courtoisie accompagnant toute négociation, le roi offre tout le premier des cadeaux à ses partenaires : chevaux, chaîne d'or, tissus. Parlant ainsi d'achats à faire à Tamatave, Radama ordonne à son ministre de rechercher pour lui-même quelques produits d'importation, qui lui manquent à Antananarivo (p. 5).

Ces commandes seront passées aux Français. Leurs traitants vendent à Tamatave des chevaux, des tissus précieux, de la poudre. Les Anglais le savent déjà mais le troisième message de Radama soulignera quand même aux yeux de Farquhar la place que tiennent encore, et pourront bien garder ses concu-

rents sur le marché malgache. A quelle date arriveront les compensations promises ? Un an de retard signifierait un an de prolongation de la traite, et du commerce libre avec les Français ; deux ans de retard, deux ans de commerce libre. Le chantage diplomatique, fondé sur d'évidentes nécessités économiques se poursuit donc. Radama veut ménager le plus longtemps possible, et les Anglais et les Français. En vérité, la méfiance, une méfiance de principe, ne peut s'effacer avant la signature d'un texte précis, dûment ratifié. Ratsilikaina ne manquera donc pas de rapporter à son roi un document écrit, coupant court à toute contestation dans l'avenir, interdisant toute duperie sur les mots et les intentions, un document écrit par conséquent en malgache (p. 6).

— *Les calculs du roi Radama.* Trois soucis majeurs d'ordre économique, militaire et diplomatique, préoccupent Radama à la veille du traité d'octobre 1817. L'abolition de la traite ne devra pas compromettre le difficile équilibre des finances royales, mais au contraire épargner au trésor les plus lourdes dépenses d'armement, nécessaires à la modernisation de l'armée merina. L'accord avec les Anglais ne saurait conduire non plus à la rupture diplomatique avec les Français, partenaires commerciaux toujours indispensables. Le roi tient à éviter que l'aide extérieure ne le rende trop dépendant de la politique anglaise, en le coupant des autres nations susceptibles de l'aider encore dans ses efforts d'organisation et d'unification de Madagascar. Il ne perd jamais de vue l'indépendance nationale. Le souverain d'Antananarivo désire enrichir son pays et augmenter sa puissance en imitant partiellement l'Europe, sur le plan des réalisations matérielles. Il escompte en tirer deux avantages : la victoire militaire sur les autres populations de l'île, et la capacité accrue de résister à l'Europe elle-même, dont il devine les ambitions coloniales toujours latentes.

« La seule ressource que nous possédions, ce sont les esclaves à vendre » (104). L'enjeu économique et financier de la négociation en cours, le montant des « équivalents » prennent une importance d'autant plus grande que le trésor royal dispose de médiocres ressources. En dehors de son patrimoine personnel et héréditaire : ses troupeaux de bœufs et d'esclaves, périodiquement augmenté par le butin de guerre, Radama ne perçoit sur ses sujets ambaniandro que de modestes impôts. *Hasina, isam-pangady, vody-hena* (105), amendes et confiscations judiciaires, prémices des récoltes — parfois offertes

(104) Cf. p. 2 du Ms.

(105) Le *Hasina* représente l'impôt d'une piastre non coupée, offerte au roi par les notables, chefs de clans, chefs de villages, etc... au nom du peuple ou au nom de leurs familles, en signe d'allégeance, dans certaines circonstances ou événements de la vie nationale (comme le *Fandroana*, Bain royal) ou privée (circoncession etc...). L'*isam-pangady* est un impôt foncier : généralement 50 litres de riz par *hetra* (0,80 ha). Le *vody-hena* est une taxe d'abattage : le quartier d'arrière des bœufs abattus était attribué au roi pour être vendu à son bénéfice. Chaque famille devait aussi payer annuellement une *angady mondro*

au roi mais plus souvent aux chefs des grandes familles, les seigneurs (*tompo-menakely*) détenteurs de fiefs — rapportent très peu. Le revenu des douanes pourrait représenter davantage, mais il faut attendre la fin du règne pour que soit mis en place un système efficace de perception (106). C'est la corvée (*fanompoana*) qui assure, seule, les travaux publics, évitant au roi toute dépense de main-d'œuvre ; mais elle ne permet évidemment aucun échange extérieur.

Que demande donc Radama aux Anglais ? — « Je désire voir monter en Imerina l'équivalent en marchandises des 1 000 esclaves vendus annuellement » (107). Comment évaluer le prix de 1 000 esclaves en 1817 ? Les travaux publiés dont nous disposons nous renseignent bien sur les prix pratiqués tout au long du XVIII^{ème} siècle, jusqu'en 1810 (108). Le manuscrit A-6 d'Oslo, l'histoire de Raombana, les archives royales de l'époque Ranavalona lère nous procurent les chiffres du milieu du XIX^{ème} siècle. Mais à cette époque, l'abolition de la traite, généralement respectée, et les guerres intérieures, augmentant considérablement le nombre des esclaves à Madagascar, ont fait tomber les prix (109). D'ailleurs, seuls nous intéressent ici les taux acceptés par les traitants, dont Radama bénéficiait. Pour l'année 1817, nous ne possédons pas de chiffres exacts (110). Cependant, pour les calculs très généraux que nous voulons présenter — des ordres de grandeur simplement pour permettre une comparaison globale des pertes et bénéfices de Radama, nous pouvons nous en tenir aux prix moyens de 1810, de préférence à ceux de 1850.

(« bêche usée ») pour la fabrication d'armes. Il existait un impôt de capitation, mais très faible. Quant aux biens tombés en déshérence et revenant au roi, ils étaient très rares. Le roi pouvait, en de grandes occasions, exiger de ses sujets des contributions extraordinaires, notamment pour acheter des armes ; mais comment fonder une politique de guerre sur des ressources si irrégulières et aléatoires ?

(106) En juin 1828, à la veille de la mort de Radama, les droits de douanes s'élevaient à 10 % sur toutes marchandises importées ou exportées. Mais ils montaient à 33 % sur l'acool (l'arak), et s'abaissaient à 5 % sur l'argent monnayé et les chevaux importés, à 1 % sur les munitions de guerre. Les douanes commenceront à rapporter des sommes plus importantes sous Ranavalona.

(107) Cf. p. 3 du Ms.

(108) Cf. Filliot (J.M.) : *La traite des esclaves...* (C 13) ; Toussaint (A.) : « Le trafic commercial... » (D 11) ; Valette (J.) : « De quelques renseignements sur le commerce... » (témoignage de Mayeur, B 4).

(109) Cf. Munthe (L.) : *La tradition arabico-malgache...* C 19, p. 184 (p. 15 du Ms d'Oslo) et p. 255 (notes 8 et 9, concernant cette p. 15) : pendant le siège d'Andranamby, vers 1850, le prix des esclaves tomba à 12,5 piastres, et même 5.

(110) Cette lacune sera bientôt comblée. Cf. travaux en cours de H. Gerbeau et J.M. Filliot.

Depuis le milieu du XVIIIème siècle, ces prix tendent à monter. N. Mayeur, vers 1780-1785, observe que « les prix des esclaves ont varié depuis 20 piastres jusqu'à 62 ». Froberville, qui mit au point les notes de Mayeur en 1807-1808 commente : « Lorsque Mr Mayeur partit de Foulpointe (au nord de Tamatave) en 1787 pour traiter des esclaves dans les terres, ils n'y valaient que 52 piastres. A son retour, ils en valaient 77 et son voyage fut manqué. En 1806, il reçut à l'Île de France une lettre d'un de ses amis arrivant de Foulpointe qui lui disait avoir payé les noirs 90 piastres et n'avoir pu en trouver la quantité dont il avait besoin » (111). Pour les premières années du XIXème siècle, A. Toussaint avance des chiffres un peu moins élevés : hommes 35 à 45 piastres, femmes – 30 à 35 (112). Enfin J.M. Filliot nous fait connaître les cours de 1810 : « A la fin de la période, selon l'habileté des traitants ou par les moments de guerre, l'éventail va de 320 à 540 livres », c'est-à-dire de 32 à 54 piastres (113). Depuis 1810, les premières campagnes de Radama ont certainement multiplié le nombre des esclaves à vendre. Mais à partir de 1815, la surveillance des côtes par la marine britannique rend le trafic de traite dangereux. Par conséquent nous pouvons estimer que la tendance à la hausse du prix des esclaves s'est probablement maintenue. Si nous adoptons le chiffre moyen, certainement très modeste, de 30 à 50 piastres, c'est 30 000 ou 50 000 piastres, au moins, que Radama doit exiger de Farquhar. Il les réclame sous forme d'équipements militaires, et d'autres marchandises, qu'il se garde encore d'énumérer, espérant toujours bénéficier des surprises d'une négociation bien menée.

Or, que lui offre-t-on ? Aux articles expressément énumérés par les instructions royales (armes et uniformes pour 400 soldats, uniforme de parade et chevaux pour le roi) la clause principale du traité ajoute : 1 000 piastres en or, 1 000 piastres en argent, 400 pièces de toile blanche de l'Inde, 200 pièces de toile bleue de l'Inde, pas davantage. « Tout cela, ironise Raombana, ne valait pas 2 000 livres sterling, c'est-à-dire 50 000 francs » (114). Ironie nullement déplacée. Les Anglais, qui se réjouissent de leur succès au lendemain du traité de Tamatave confirment ce chiffre. Le capitaine Stanfell s'en félicite

(111) N. Mayeur — *texte cit. supra*, B 41, p. 276.

(112) A. Toussaint (*art. cit.*, D 11, p. 103) se réfère à l'état des articles d'échanges dressé en 1803 par le citoyen Tellot, chef de traite à Madagascar et au *Manuel du commerce des Indes Orientales et de la Chine*. Paris, 1806, de P. Blancard.

(113) J.M. Filliot, (*op. cit.*, C 13, pp. 215 et 217) choisit pour prix de référence celui de la « pièce d'Inde » : « Il existait diverses catégories d'esclaves selon leur force, leur âge. La première qualité était la « pièce d'Inde ». « C'est un homme ou une femme depuis 15 ans jusqu'à 25 ou 30 ans au plus, qui est sain, bien fait, point boîteux et avec toutes ses dents ».

(114) Raombana. *Hist.*, A3-A, p. 696.

auprès du gouverneur de Maurice, dans le rapport du 26 octobre 1817 : « J'espère que Votre Excellence sera très satisfaite qu'en agissant d'une manière rigide et en suivant l'esprit de nos instructions nous ayons obtenu que le traité soit conclu en des termes moins coûteux que Votre Excellence ne l'avait pensé » (115). Rendant compte à son tour des négociations de 1817 au gouvernement de Londres, Farquhar précise : « Les dépenses que notre gouvernement supporte par ce traité peuvent être évaluées à environ 2 000 livres par an... Je compte fermement que Votre Seigneurie considèrera cette dépense comme relativement peu élevée par rapport à l'ampleur de l'objectif du traité... les fonds que j'ai réunis pour le paiement de ce subside proviennent de sources indépendantes du revenu colonial, c'est-à-dire les profits sur la fourniture de poudre aux navires marchands qui commercent dans ces mers, si bien qu'en réalité la colonie ne supporte aucune charge du fait de l'exécution de ce traité de notre part » (116). Pour Raombana, le succès politique de Farquhar se double d'une excellente affaire. La garantie apportée par Radama à l'abolition de la traite lui permettra d'économiser « une énorme somme d'argent » (117). Sans compter évidemment les nouvelles perspectives, fructueuses, du commerce britannique avec Madagascar (118).

Deux mille livres sterling par an, donc 10 000 piastres au lieu de 30 000 ou 50 000. Si le traité de 1817 ne comporte aucune clause secrète, Radama, apparemment, a conclu un marché de dupe. Raombana en est persuadé. Il affirme qu'en 1820, à la reprise des négociations anglo-merina, parmi les griefs du roi, Hastie doit essayer d'abord celui-ci : Radama s'est bien rendu compte « qu'il fut largement battu par les Anglais dans le traité de 1817 ». Affronté

(115) *Documents...* B 2, p. 28.

(116) Dépêche du 18 novembre 1817 adressée par le gouverneur Farquhar au Comte Bathurst (Colonial Office), cf. *Documents...* B 2, p. 30. Farquhar cependant ne reçut nullement du Parlement de Londres l'approbation qu'il espérait. Cf. A. Toussaint : *Histoire des Mascareignes*, C 23, p. 156 : « Un rapport présenté à la Chambre des Communes le 10 juillet 1828 établit (que les dépenses faites par Farquhar pour les affaires de Madagascar) s'élevaient à 64 728 livres, soit plus d'un million et demi de francs. Ces dépenses furent vivement critiquées en Angleterre et Farquhar ne trouva pas auprès de ses supérieurs l'appui sur lequel il comptait ».

(117) « Second objectif qui, à mon avis, pesa davantage dans la décision du gouverneur, et l'engagea à passer le traité : les navires de guerre qui croisaient autour de Madagascar pour intercepter la traite coûtaient au gouvernement britannique une énorme somme d'argent. De plus, ces navires pouvaient subir des avaries, ou même couler au cours d'une telle mission... Un capital considérable pouvait être perdu, par conséquent... Mais si l'on concluait avec le roi Radama un pacte abolissant la traite, on pourrait réduire le nombre des navires de guerre ainsi utilisés et du coup économiser beaucoup d'argent » (*Hist.*, A3-A, pp. 825-826).

(118) Nous avons bien montré plus haut que Farquhar ne cachait pas le triple sens de ses nouvelles ambitions : politique, moral et économique.

une seconde fois au même choix, lourd de conséquences, il est normal que Radama dramatise un peu. Mais comment, en 1817, a-t-il pu accepter un tel accord ? Une erreur d'évaluation de la part du roi paraît invraisemblable. Tout disposé qu'il soit à présenter des demandes modérées, Radama pèse soigneusement les termes du marché. Il doit estimer que de bonnes raisons justifient le sacrifice.

L'argument économique n'est pas à écarter. Farquhar et Hastie n'ont cessé de présenter, pour l'avenir, le travail de ces milliers d'esclaves qui resteront dans le pays comme source d'abondantes richesses. Mais les structures de production, au début du XIX^{ème} siècle, permettent-elles ce développement ? (119). En fait, les projets militaires, qui ont priorité pour Radama, emporteront la décision. Depuis 1816, son armée évolue rapidement, et les campagnes de style nouveau ont déjà commencé. Sans négliger l'importance des aspects économiques et moraux de sa négociation avec les Anglais, l'enjeu principal, à ses yeux, n'est autre que politique et militaire. Radama ne traite pas avec Farquhar en commerçant, mais en prince ambitieux et en chef de guerre. Son dessein principal vise désormais la conquête de Madagascar. Or, l'unité de l'Ile n'a pas de prix. Il ne craint pas pour son pays une crise économique. Il demande à ses alliés européens la puissance militaire qui lui permettra de triompher à Madagascar. La valeur marchande des armes demandées importe beaucoup moins que leur qualité. L'armement moderne, la stratégie efficace des instructeurs anglais, représentant pour lui une chance unique, méritent tout sacrifice financier. Hastie, qui l'a bien compris, sait en jouer. Le développement de la puissance militaire de Radama sert d'ailleurs les intentions anglaises ; elle garantira l'abolition de la traite, elle fera hésiter les entreprises françaises. Le traité reconnaît à l'avance l'unité de la Grande Ile sous l'autorité du roi merina. Le titre de « roi de Madagascar » dont Radama se trouve gratifié n'a pas de prix non plus.

Ce titre glorieux risquerait fort cependant d'être illusoire si la France ne le reconnaît pas. Une alliance trop exclusive avec Farquhar pourrait devenir contraire aux intérêts malgaches tant sur le plan économique que politique. La diplomatie merina s'efforce donc de ménager les Français. Radama ne doute pas que les Anglais lui offrent en réalité ses meilleurs atouts. Mais il

(119) Radama en tout cas se doute bien que la main-d'œuvre nouvelle mettra beaucoup de temps à déployer sa productivité. D'où (entre autres raisons) son insistance, de la première à la dernière page du Ms., à obtenir des délais raisonnables. Dès le 6 oct., la demande en est présentée à J. Hastie : « Il désirait savoir si je pensais que le gouverneur permettrait (à ses sujets) de se rendre personnellement à l'Ile de France dans le but de vendre leur stock d'esclaves pendant les cinq années suivantes. Je répondis que c'était impossible... » (*Journal*, B 8, p. 259).

crain de les compromettre, ou de les diminuer, en provoquant l'hostilité des Français, dont l'influence sur la côte demeure puissante. Une longue tradition d'échanges fructueux lie depuis le XVIII^{ème} siècle au moins les traitants de Bourbon et les commerçants merina. L'économie malgache, estime Radama, a toujours besoin de cette ouverture commerciale. Ainsi, le « jeu de bascule » que nous avons observé, le chantage exercé par Radama entre Français et Anglais ne vise pas seulement à obtenir de ces derniers « le maximum » de compensation, mais aussi à leur faire admettre qu'il ne faut pas songer, du moins pas encore, exclure le partenaire français. Ratsilikaina devra bien « éviter que les Français ne quittent Tamatave » (120).

LA MISE EN ŒUVRE DES « INSTRUCTIONS » ROYALES

Le *sorabe* de Radama ne commande pas seulement les dernières discussions de Tamatave ou de Maurice. Le « point de vue malgache » qu'il exprime, les intentions affirmées expliquent l'évolution des rapports diplomatiques entre Madagascar et les Mascareignes jusqu'en 1820, sinon au-delà.

— *Ultimes négociations à Tamatave et Maurice.* A Tamatave, Ratsilikaina et ses compagnons ne se montrent pas des négociateurs faciles. Hastie le prévoit, dès le 11 octobre, quand il apprend leurs noms : « Pour plusieurs raisons, je n'aurais pas voulu voir nommer les ministres que Radama a désignés, mais c'est un sujet trop délicat pour que j'essaye de lui en parler... » (121). Stanfell le confirme : « Dans les explications difficiles entre les plénipotentiaires nommés par Votre Excellence et ceux de Radama, il fut fait de fréquentes références à ce *Journal* (de Hastie) pour s'assurer des conversations entre Radama et Mr Hastie, au cours desquelles ces ministres étaient présents, et il ne fait aucun doute que ces personnes étaient en pleine connaissance des sentiments de Radama, bien qu'ils eussent l'habileté de présenter des objections et des contre-propositions jusqu'à ce que ces preuves leur fussent apportées contre eux » (122). Ratsilikaina connaissait en effet, beaucoup mieux que Hastie, les intentions de son maître. D'où l'âpreté des discussions de Tamatave.

La traité signé, dans les termes que nous connaissons, les plénipotentiaires de Radama se rendent à Maurice, pour obtenir la sanction définitive du gouverneur. Celui-ci multiplie à leur égard les gestes de courtoisie. « Reçu du trésor, écrit Hastie le 14 novembre 1817, par l'ordre du gouverneur, 200 dollars et donné immédiatement à Ratzalica et Ramalaza, les ministres de

(120) Ces paroles du *kabary* de Radama (p. 6) font écho à l'avertissement donné auparavant à J. Hastie : « Il me dit qu'il tirait pour le moment ses approvisionnements de marchands étrangers et que ceux-ci seraient forcés de quitter l'île s'il y avait un arrêt au trafic des esclaves... » (*Ibid.* p. 245).

(121) *Ibid.* p. 267.

(122) Rapport du 26 oct. 1817 à Sir R. Farquhar — *Documents...* B 2, p. 29.

Radama, 60 dollars chacun, et à Rahazana, le ministre de Jean René, 30 dollars comme présent de Son Excellence... ». Ils reviennent à Madagascar dans les derniers jours du même mois : « Embarqué (le 19 novembre 1817) sur le *Jeune-Adolphe* avec les deux ministres de Radama et celui de Jean René ainsi que douze suivants et avec six tonnes de bagages, de provisions et de présents ». Le *Jeune-Adolphe* touche Tamatave le 24 novembre. Très vraisemblablement les représentants du roi d'Antananarivo mettent à profit leurs trois semaines de séjour à Maurice pour prolonger les discussions de Tamatave, et pour convaincre Farquhar de la nécessité soit d'une aide militaire immédiate, soit d'un délai permettant au roi de vendre des esclaves « encore deux années ou bien une seule » (123).

Nous ne pouvons pas savoir s'ils ont obtenu quoi que ce soit. Probablement non. Mais leur insistance, ainsi que les mois passés ensuite sans décision précise ont dû préparer l'une des clauses les plus intéressantes des accords prochains de 1820, assez peu connue mais très favorable aux intérêts de la monarchie merina : la clause, non inscrite dans le traité, mais pas tout à fait secrète, concernant les « engagés » (124). Aux aguets de toutes nouvelles d'Antananarivo, Dayot, l'agent du gouvernement français à Tamatave, le 11 novembre 1820, un mois après le second traité anglo-merina, annonce au gouverneur de Bourbon, le baron Milius, avec le plus vif empressement, que le gouverneur de Maurice et le roi d'Imerina viennent de conclure un « inconcevable » marché, qui ressuscite la traite sous une forme déguisée : pour tout « engagé » autorisé à quitter Madagascar vers Maurice, Radama recevra 50 piastres ! (125). L'incroyable nouvelle ne surprend guère le gouverneur Milius :

(123) p. 3 du Ms.

(124) Nous présentons ici une hypothèse qu'il faudra sans doute vérifier à l'aide de documents plus nombreux, mais qui répond trop bien aux exigences maintes fois répétées de Radama, pour être négligée. La solution semblait trouvée aux difficultés financières immédiates du royaume.

(125) « Le gouvernement anglais, ou Mr le gouverneur de Maurice voulant s'arroger aujourd'hui le commerce exclusif de Madagascar achète (les noirs) de Radama 50 piastres par tête : mais pour masquer ce marché, les esclaves seront exportés comme insulaires libres en location, ou employés salariés à bord des navires anglais, et rendus à Maurice ils seront vendus aux habitants d'après ces conditions : l'habitant paiera d'avance le prix du noir, plus les frais de transport et (celui-ci) sera à son compte et risque dès qu'il en aura pris livraison ; et une fois que le noir aura gagné par son travail le prix qu'il aura été vendu, l'habitant paiera tous les ans au gouvernement anglais un loyer de 12 F par tête pendant 14 ans, au bout desquels l'esclave sera libre. Tel est M. le Commandant le traité inconcevable qui vient de se terminer par l'entremise de Jean René... » (Archives de la Réunion, Série 56 M-3. Correspondance entre Milius et Dayot — 1818-1820).

dès 1819, lui-même tente de mettre au point un système de recrutement sur les côtes malgaches, de « travailleurs libres » (126).

Cinquante piastres par homme : avec les « mille esclaves disponibles à Tamatave annuellement » Radama pourra effectivement récupérer 50 000 piastres chaque année... Si les Anglais envisagent en 1820 la possibilité d'adopter le système des « engagés », ce n'est pas seulement parce que les planteurs de Maurice en éprouvent le besoin. Farquhar a dû comprendre que l'échec du premier traité s'expliquait par son refus d'accorder tout de suite à Radama une avance financière indispensable. On accuse ordinairement de cet échec le général Hall, gouverneur intérimaire de Maurice qui remplaça quelque temps Farquhar, en congé en Grande-Bretagne. Hall est donc présenté comme un officier tout à fait borné, incapable de comprendre les subtilités de la nouvelle politique coloniale de Farquhar, et dédaignant de tenir parole à un souverain indigène, par définition méprisable. C'est possible, mais on devrait s'étonner plutôt qu'un officier discipliné puisse prendre une initiative si grave, aux antipodes des engagements souscrits par ses supérieurs directs. Raombana n'accorde aucune place dans son récit à l'intérim du général Hall. Mais il justifie, indirectement, son attitude en affirmant que Radama, nullement en mesure de faire appliquer le traité sur la côte, n'a même pas songé à le respecter lui-même (127).

Dès le lendemain de l'accord anglo-merina, l'historien prétend avoir vu lui-même « un nombre énorme d'esclaves achetés à Antananarivo par les Européens, pour être conduits à Tamatave ». Très inquiets des conséquences possibles et proches des récentes décisions, les traitants européens courent vers

(126) L'idée de recourir aux « engagés » ou travailleurs en principe salariés et libres, mais soumis au même régime que les esclaves, palliatif admirable à l'abolition de la traite, ne tarde évidemment pas à germer dans l'esprit des Bourbonnais comme des Mauriciens. Le 11 août 1819, le ministre Portalis fait appel à Jean René pour fournir aux planteurs de Bourbon des travailleurs « volontaires », c'est-à-dire des « engagés ». Une circulaire imprimée du baron Milius, en date du 10 décembre 1819, distribuée aux habitants de Bourbon donne à la fois le principe et les modalités d'application d'un tel système : « Vous connaissez les lois qui ont été promulguées sur l'abolition de la traite. Ce ne sont point des lois de circonstances qui peuvent changer... Les ordres que j'ai reçus me font un devoir impérieux de m'opposer de tout mon pouvoir à de nouvelles introductions... ». Cela « ne m'empêche pas de sentir le tort que fait à la colonie la privation des bras dont elle a besoin pour sa culture. Cette idée m'occupe entièrement... j'ai pensé qu'on pourrait traiter avec les souverains de Madagascar pour des engagés qu'ils pourraient fournir moyennant une redevance ». Ces travailleurs « seraient traités comme les noirs esclaves et soumis à la même discipline, mais sous une égale protection des lois... » (*Ibid.*).

(127) Malgré sa « victoire » de juillet 1817, Radama ne tenait pas du tout Tamatave, où Jean René ne cachait pas son mécontentement depuis l'annonce de l'abolition de la traite. Au contraire de Sylvain Roux, assurant que Radama respecta scrupuleusement sa parole pendant l'année 1817-1818, Raombana estime que l'échec du traité lui incombe au premier chef. Autrement, eût-il repris si facilement les négociations en 1820 ?

la capitale, et Antananarivo « grouille » de marchands d'esclaves : « Il m'apparut que le traité signé avait provoqué l'achat, par les Européens, d'un plus grand nombre d'esclaves que d'habitude ». « Ils semblaient braver les lois de leur souverain et de leur pays en exportant sans crainte un nombre d'esclaves encore plus grand ». « Pas moins de deux ou trois mille en quatre mois ». « Et un certain nombre de ces esclaves appartenaient à Radama, représentant sa part de butin ». Une courte phrase de Raombana explique peut-être comment Radama crut pouvoir tourner les difficultés diplomatiques sans renoncer trop tôt à ses revenus habituels : « Il savait pourtant très bien que ces Européens exporteraient leurs esclaves au-delà des mers » (128). Radama s'interdit donc seulement la vente d'esclaves sur la côte même, pour l'exportation immédiate. Il pratique exclusivement le commerce intérieur, toujours licite, et laisse retomber la responsabilité de l'exportation, par Tamatave où il ne peut exercer aucun contrôle, sur les traitants européens, et sur les autorités anglaises ou françaises qui laissent introduire tous ces esclaves à Maurice et à Bourbon.

— *La situation diplomatique de 1817-1820.* L'expérience de 1817 portera ses fruits trois ans plus tard. Pour des événements aussi considérables — fin du trafic des esclaves au-delà des mers, alliance étrangère — est-ce si long ? Entre les quatre protagonistes de 1817 les négociations se poursuivent donc, non sans surprises. L'évolution diplomatique de 1817 à 1820, à partir des positions définies lors du premier traité se comprend par la connaissance des attitudes et intentions des partenaires, telle que le *sorabe* de 1817 nous a permis de la renouveler.

L'accord anglo-merina d'octobre 1817 ne trouble nullement les relations commerciales nouées depuis si longtemps entre les traitants français et les notables betsimisaraka ou les commerçants merina de Tamatave, encore moins leurs relations d'amitié avec les princes, Jean René ou Radama. Le gouverneur français de Bourbon se fait toujours représenter sur la côte est par un « agent du gouvernement » et entretient avec lui une abondante correspondance. En mai 1818, le baron Milius choisit Dayot pour représentant et lui adresse ses recommandations : « J'ai donné les ordres pour vous faire reconnaître solennellement agent provisoire du gouvernement français à Tamatave. Je ne saurai trop vous recommander d'user avec modération et sagesse de votre autorité et d'avoir pour Jean René tous les égards qui ne seront pas contraires à la dignité de votre caractère » (129). La même lettre prouve bien la reprise, sinon la complète continuité du commerce français, de munitions en particulier : « Vous

(128) *Histoires*, A3-A, pp. 704-705 et 701.

(129) *Archives la Réunion*, 56 M-3. Lettre de Milius à Dayot, 30 mai 1818.

vous rembourserez de vos frais sur la vente de la poudre que je vous envoie par *Le Rhône* et dont je vous ai déjà indiqué l'emploi par ma dernière » (130). Loin de se trouver exclu des affaires de Tamatave, le gouverneur de Bourbon par l'intermédiaire de son agent et de la petite colonie française reste informé de tous les détails de la vie quotidienne dans la ville et intervient constamment : « Du reste, mon Commandant, lui écrit Dayot, d'après le rapport que j'ai l'honneur de vous faire, j'attends vos ordres, ne doutant pas que vous allez prendre des mesures convenables sur la situation présente de Tamatave. De mon côté je crois remplir mon devoir à ne rien vous dissimuler » (131).

Pendant longtemps encore, et malgré la constante ambiguïté de ses attitudes, les Français espèrent l'appui de Jean René et comptent le garder dans leur camp. En mai 1818, imitant les Anglais, le baron Milius offre solennellement une goëlette, *La Prospérité*, au commandant de Tamatave : grande cérémonie organisée par Dayot, devant les « états-majors ». Le changement de pavillon est salué par des salves d'artillerie... (132). Cette politique ne manque pas d'une certaine naïveté, quand elle veut rappeler à Jean René ses origines françaises, « donc » ses devoirs envers la France. En septembre 1819 Milius conseille : « Il faut caresser Jean René, le flatter sans bassesse et l'attacher à nos intérêts... lui faire observer que c'est une occasion qui lui est offerte de prouver son dévouement au roi dont il se considère comme le sujet, lui proposer d'unir notre pavillon au sien... » (133). Mais le commandant de Tamatave, dès que l'influence anglaise revient en force, penche rapidement du côté de Farquhar. Ses rapports avec Dayot et les Français s'enveniment progressivement : « Jean René plus que jamais démontre assez par sa conduite

(130) Cf. aussi, nombreuses autres lettres de cette série 56 M-3. En juin 1819, par exemple, les traitants de Tamatave demandent au baron Milius l'autorisation d'importer une quantité considérable de farine. Les lettres portent une trentaine de signatures, dont celles de Rontaunay, Arnoux et Robin. Il semble que le nombre des traitants français installés à Tamatave ait augmenté depuis 1815.

(131) *Ibid.* Lettre de Dayot au gouverneur Milius, Tamatave 14 avril 1820.

(132) *Ibid.* Procès-verbal (1818) de la remise de la goëlette à Jean René. Il s'agissait d'un navire négrier « arrêté sur les côtes de Bourbon avec un chargement d'esclaves, devenu d'après les lois qui défendent la traite, propriété du gouvernement français ».

(133) *Ibid.* Note manuscrite de Milius, sur une lettre de Dayot, en date du 10 septembre 1819. Le gouverneur montre cependant le sens de sa manœuvre — et les dimensions de son illusion en ajoutant : « ... sans dire un mot sur nos droits à la reprise de possession de nos anciens établissements. Il faut éviter avec soin de toucher cette corde » — C'est la préface à la querelle des pavillons, qui éclatera bientôt entre le gouvernement merina (soutenu par les Anglais) et les autorités françaises : Antananarivo et Saint-Denis se disputent, tout au long du XIX^{ème} siècle, la possession ou le « protectorat » des régions côtières (de l'est et du nord-ouest).

qu'il veut balancer le pouvoir du gouvernement français... depuis quelque temps nous commençons à n'être plus bien ensemble. J'ai souvent des discussions très vives à l'égard des mesures que je veux prendre conformément à vos instructions... » (134). Cette fois encore — nous sommes en avril 1820 — le gouverneur de Bourbon impose à son représentant la conciliation et la souplesse (135).

Mais après le second traité anglo-merina d'octobre 1820, le baron Milius se rend à l'évidence et juge inévitable la rupture avec Jean René. Il ne lui pardonne pas son rôle dans le rapprochement inattendu entre les partenaires de 1817, que l'échec du premier accord aurait dû brouiller pour longtemps. « Le traité inconcevable qui vient de se terminer », doit trop à « l'entremise de Jean René qui est aujourd'hui plus que jamais dévoué aux Anglais » et qui se montre si « peu loyal envers les Français, surtout depuis l'arrivée de Mr Farquhar » (136). Milius accorde foi aux reproches de Dayot, et condamne définitivement le *Mpanjakamena* : « le ton d'égalité ou de supériorité même qu'il affecte de vouloir prendre à mon égard est souverainement ridicule et déplacé... je lui démontrerai l'immense distance qu'il y a entre le représentant du roi de France commandant à Bourbon, et un chef tel que lui... Je le crois faux, rusé et ingrat et il le prouve par la conduite qu'il tient aujourd'hui avec les Anglais » (137). Le gouverneur de Bourbon songe aussitôt à remplacer Jean René par son demi-frère, Fiche, qui pourrait être plus docile aux intérêts français. Dans son message du 29 novembre 1820, il pose à Dayot des questions significatives : « Fischer sait-il ce que le roi de France a fait et fait encore pour son fils ? Ce chef est-il reconnaissant des marques de bonté et de bienveillance que nous lui avons données ? A-t-il des moyens, du courage ? Est-il aimé ? A-t-il de nombreux partisans ? Est-il ennemi de Radama, de Jean René son propre frère ? ». Mais Fiche mourra quelques mois plus tard, assassiné (138).

(134) *Ibid.* Lettre de Dayot à Milius, 14 avril 1820.

(135) *Ibid.* Note de réponse à Dayot, 26 avril 1820. « Je ne dois pas vous laisser ignorer que les intentions du roi sont que ses agents à Madagascar vivent dans une parfaite intelligence avec les chefs du pays, ne se mêlent en rien des différends qu'ils peuvent avoir entre eux ; de respecter leurs usages, leurs habitudes et leurs mœurs ».

(136) *Ibid.* Lettre de Dayot à Milius, 11 novembre 1820.

(137) *Ibid.* Milius à Dayot, 29 novembre 1820.

(138) *Ibid.* Dayot (décembre 1820) donne un long récit de cet assassinat. Il ne manque pas de transmettre les bruits selon lesquels Jean René n'y serait pas étranger, malgré son apparente riposte et l'exécution immédiate des assassins présumés. En 1820, la situation à Tamatave semble assez troublée : famine, misère, font gronder contre le *Mpanjakamena* : « Jean René détesté plus que jamais avoue lui-même qu'il n'a point d'amis. Il inspire une terreur panique, tous les naturels le craignent et tous désirent sa chute ».

Au-delà de Tamatave, la politique française regarde toujours vers Antananarivo et la cour de Radama. Le rapport de Sylvain Roux sur la situation générale de Madagascar en 1818 semble pris au sérieux et les autorités de Bourbon tentent le rapprochement souhaité par l'ancien agent de traite. Une mission française « de bons offices » s'organise en mai 1818, dirigée par Havet, à l'imitation des ambassades anglaises. On prépare pour Radama de nombreux présents, mais le projet n'aura pas de suites... Bientôt cependant, à Bourbon, l'optimisme fait place à l'inquiétude. Des campagnes de Radama dans l'Ouest, on reçoit des nouvelles surprenantes. L'armée merina, décidément rénovée, semble avoir acquis une puissance avec laquelle il faudra compter. L'échiquier colonial dans l'océan Indien s'en trouve gravement modifié : « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le journal de la marche de Radama dans sa dernière campagne contre les Séclaves du Menabe, écrit le baron Milius à Dayot, le 29 novembre 1820. L'appareil de force que ce souverain des Ovas a déployé dans cette guerre sont de nature à fixer l'attention des puissances européennes qui ont des établissements dans l'est du Cap de Bonne Espérance et qui en méditent un nouveau sur l'île de Madagascar... » Quand la nouvelle offensive diplomatique anglaise triomphe par le traité d'octobre 1820, qui a toutes chances cette fois de s'appliquer et de lier pour longtemps la monarchie hova aux intérêts britanniques, le gouverneur de Bourbon laisse paraître une grave inquiétude : « Ce traité est-il religieusement observé ? » demande-t-il anxieusement... (139).

Même alors, les Français considèrent que la partie n'est pas totalement perdue pour eux. Encore une illusion, ou devons-nous plutôt corriger le tableau habituel de la situation diplomatique en 1820, qui fait la part trop belle aux Anglais ? L'attitude de Radama, telle que le *sorabe* la définit, appuierait une vue nouvelle des choses. Pour 1817, nous avons déjà montré que les chances françaises devaient être mieux évaluées. Sans doute aussi pour 1820. Dayot estime que si Radama « a pu consentir à recevoir (Hastie) et à traiter avec lui, c'est parce qu'il est persuadé d'avance que Mr Farquhar manquera encore à sa parole et il veut avoir un dernier et puissant motif pour n'avoir désormais à l'avenir aucune relation avec la nation anglaise... » (140). L'agent fran-

(139) *Ibid.* Milius à Dayot, 29 novembre 1820. Autres questions définissant clairement le jeu qu'il souhaite encore engager : « La traite abolie par le dernier traité est-elle impraticable ? Quelle est votre opinion sur le système des engagés adopté par Mr Farquhar ? Qu'en pensent les traitants, les différends chefs soumis à la tyrannie de Radama ? La reine de Bombetok permet-elle la traite des esclaves dans ses états ? Les Anglais sont-ils généralement aimés ? Les Français sont-ils préférés ? »

(140) *Ibid.* L'agent français prétend que Radama « a témoigné du mépris et peu de confiance à Jean René sur qui il rejette tout le blâme d'avoir laissé aller les Anglais chez lui ». (« Supplément du 11 novembre (1820) à Tamatave » — Dayot à Milius).

çais se trompe évidemment. Cependant, tant que Farquhar n'aura pas livré une première et bonne fois les équivalents promis, Radama doit garder toutes raisons de se méfier. C'est le moment d'agir pour les Français. Et si Dayot propose de se rendre lui-même à Antananarivo, en novembre 1820, on peut estimer qu'il dispose, raisonnablement, d'un minimum d'atouts. « Je crois que si un homme habile se rendait auprès de Radama, il le ramènerait facilement à son attachement naturel envers les Français, dont il dit être toujours l'enfant et l'ami... Il est, dit-il, toujours disposé à leur être favorable. Ainsi je suis persuadé, mon Commandant, qu'un envoyé de votre part produirait un bon effet, d'autant plus qu'il a témoigné tout le regret possible de la mort prématurée de Mr Havet, ayant été content d'avance de le voir pour causer avec lui. Si j'étais autorisé par vous et muni de vos instructions, j'irais auprès de Radama dans les vues que j'ai eu déjà l'honneur de vous proposer à Saint-Denis » (141).

De son côté la diplomatie britannique à Madagascar traverse de 1817 à 1820 une période évidemment difficile. Mais Farquhar, de retour à Maurice, refuse son premier échec. Il sait quelles critiques lui réservera son gouvernement s'il ne parvient pas à mettre un terme au trafic des esclaves. Radama, quant à lui, se trouve engagé dans les guerres de conquête intérieure, œuvre d'unification qu'il doit appuyer sur un vaste effort de rénovation matérielle. Il estime toujours indispensable l'aide britannique. Mais il profitera de son avantage, les Anglais admettant leur part de responsabilité dans le malentendu du 1817-1818, pour obtenir des compensations plus substantielles. Raombana, contrairement à Dayot, affirme que le roi merina accueillit J. Hastie « très joyeusement » et « avec la plus grande courtoisie ». Quand l'envoyé du gouverneur anglais, très prudent, avoue, après plusieurs jours, le but de sa seconde mission, Radama fait savoir qu'il n'acceptera plus d'être dupé : il ne pourra consentir au renouvellement du traité qu'à une seule condition,

(141) *Ibid.* Même après la campagne de 1823, où Radama renversa solennellement la « pierre de possession » dressée naguère par les Français à Foulpointe, même après la prise de Fort-Dauphin par Ramanolona en 1825, Radama s'efforce de maintenir des relations courtoises avec les Français de Bourbon. La série 56 M-3 des Archives de la Réunion conserve une lettre très significative à cet égard adressée par le « roi de Madagascar » à Mr de Freycinet, commandant et administrateur de Bourbon (1826). Il remercie les Français d'avoir accepté de transmettre à Foulpointe et Antananarivo un message de Ramanolona, assiégré lui-même, à son tour, à Fort-Dauphin. « Mon pays étant voisin de votre île, écrit Radama, dans le français de Robin, je déploierai toute mon autorité souveraine pour faire régner entre mon peuple et le vôtre le plus parfait accord et pour maintenir l'harmonie qui règne entre nos deux gouvernements... Je vous informe que je prendrai la plus grande attention (après la mort de Jean René) pour arranger les affaires à Tamatave, pour gouverner les Betanimenes d'une telle manière à faciliter le commerce et la civilisation... et sitôt que j'aurai mis toutes choses en ordre en ce port et cette province, je vous informerai de tout l'arrangement que j'aurai fait... ».

l'instruction technique aux frais du gouvernement anglais, en Grande-Bretagne même ou à Maurice, d'une vingtaine de jeunes Malgaches. Au lieu de piastres, Radama exige un investissement humain, plus fructueux pour l'avenir. Cette fois, il se considère comme le vrai gagnant. Farquhar n'est pas moins satisfait, et dès lors, les relations anglo-merina entrent dans une phase excellente (142).

Avec Jean René, Farquhar se sent beaucoup plus libre. Selon les circonstances, il traite le *Mpanjakamena* tour à tour avec courtoisie ou avec hauteur. Après la signature du traité d'octobre 1817, Jean René se voit flatté et récompensé de sa docilité. Hastie note dans son *Journal*, le 25 novembre : « Je donnai à Jean René un baril de rhum et lui délivrai une copie des ordres du gouverneur le gratifiant d'une allocation de 50 dollars par mois ». Plus tard, le style du gouverneur Farquhar devient plus impérieux. Seule compte à ses yeux la puissance de Radama. Vassal du roi merina, le commandant de Tamatave doit obéir aussi bien au gouverneur anglais, en particulier sur le problème de la traite : « Mon cher ami, lui écrit Farquhar en avril 1821... je compte que vous ne cesserez pas de donner les meilleures preuves de votre fidélité à vos engagements et qu'en aucune circonstance, quelle qu'elle soit, vous n'accepterez la reprise du trafic des esclaves, ni aucune infraction aux ordres de Radama sur ce sujet. Il est sans doute superflu de vous répéter que Mr Hastie est investi de mon entière confiance et qu'il devra l'être tout autant de la vôtre. J'attends que vous lui apportiez le maximum d'aide et d'assistance qu'il pourra réclamer de vous à Madagascar » (143). Le *Mpanjakamena* se soumet donc, jusqu'à sa mort en 1826. A cette date, Radama ne pourra plus accepter à Tamatave la présence d'un chef local, même vassal. Pour servir les intérêts

(142) *Histoires*, A3-A, pp. 705-715 — Farquhar, dans sa correspondance officielle, s'adresse désormais « à Radama, roi de Madagascar », comme à son « Cher Frère », et signe « Toujours votre frère affectionné » — cf. plusieurs lettres originales citées par Raombana, *Ibid.* pp. 769 et s.

(143) Lettre reproduite par Raombana. *Ibid.* pp. 753 et s. Si l'on en croit Raombana, entre Hastie et Jean René s'instaureront bientôt, tout au contraire, les pires relations personnelles, au point que l'agent anglais en viendra à désirer l'assassinat de son adversaire. Il l'obtiendra de Radama en 1826, et y procédera lui-même, avec un aide de camp du roi. Récit détaillé de l'assassinat : *Ibid.* pp. 1241 et s. Version très discutée de la mort du *Mpanjakamena*, mais reprise par Rainandriamampandry.

En 1820 cependant, Radama avait appliqué loyalement le traité « d'alliance offensive et défensive » signé avec Jean René en 1817 — cf. Dayot à Milius, 14 avril 1820 « La guerre entre les naturels est finie. Jean René a été secouru par Radama, qui lui a envoyé 2 000 Ovas ». Et jusqu'en 1825 au moins, il avait continué à solliciter son entremise pour divers achats sur la côte ou aux Mascareignes, tout comme en 1817. Cf. lettres de Jean René, publiées par J. Valette (B 9), dont voici un exemple : « Mon officier et neveu Corroller m'a communiqué la lettre que lui écrit monsieur Robin, pour avoir des chaussettes et un joli parasol. Ces sortes de choses sont très rares ici car les traitants n'en portent que pour leurs besoins. En attendant que mon neveu vous en fasse fournir de Maurice, je vous prie d'agréer la moitié de mes bas neufs, et qui n'ont jamais servi... » (*B.A.M.*, 1966, p. 151).

de la monarchie merina un gouverneur militaire, formé dans les rangs de la nouvelle armée s'imposera. Radama choisira son beau-frère, le prince Ratefy, ami des Anglais (144).

*
* *
*

Le *sorabe* de 1817, document original de source malgache éclaire d'un jour nouveau, en tout cas plus précis la situation diplomatique de Madagascar dans le contexte colonial de l'époque, les vrais rapports de force dans l'océan Indien occidental, le poids de la monarchie merina dans ce jeu d'influences et le visage de Radama 1er, personnage central dans l'histoire de Madagascar (145).

Entre la France et l'Angleterre, la partie n'est guère jouée en 1817, autour de la Grande Ile. La défaite de 1815 en Europe a sans doute fait reculer la puissance française dans le monde colonial et donné le premier rang à la Grande-Bretagne, pour longtemps. Mais si la présence britannique déjà implantée en force au Cap et dans l'Inde se trouve confirmée, elle est toute récente dans les Mascareignes, et commence à peine à toucher réellement Madagascar. Les liens des contacts humains et des échanges commerciaux jouent encore en faveur des Français. Le triomphe de Farquhar devra beaucoup aux maladroitures de ses adversaires qui éprouvent le plus grand mal à renouveler leurs conceptions. Certes, dans d'autres secteurs, la Grande-Bretagne applique la même méthode d'occupation coloniale par « comptoirs » ou « prises de possession » militaires ; mais à Madagascar son influence est servie avec bonheur par l'adroite ingéniosité de Farquhar. Les gouverneurs de Bourbon, qui comprennent très bien son attitude et tentent même de l'imiter ne parviennent pas à convertir leur politique en profondeur, trop peu convaincus par une doctrine si nouvelle. Prisonniers de préjugés anciens, et qui ne mourront pas de si tôt, ils se classent très au-dessous de Farquhar parce qu'au fond ils connaissent mal les Malgaches et leurs princes. Cependant les prudences de Radama 1er, comme sa hardiesse prouvent que les chances françaises restent grandes en 1817, année décisive.

(144) Avec Andriamahazonoro, Ratefy dirigea l'ambassade malgache de 1820, à Londres. Outre le récit de Raombana, qui fit partie du voyage, pour rester 8 ans en Angleterre, cf. L. Munthe : *Deux manuscrits...* (B 1).

(145) La tradition recueillie par le R.P. Callet dans les *Tantara ny Andriana*, tradition merina, accorde le premier rang à Andrianampoinimerina, qui incarne les valeurs du passé. L'histoire « moderne » de Madagascar, à partir de Raombana reconnaît à Radama, en fait à son règne, à son époque, la plus grande influence.

Radama I négocie avec autant de souplesse que d'autorité. Les positions respectives de ses partenaires rendent possible son « chantage » mais expliquent aussi qu'il refuse de briser net avec l'un ou l'autre. Fermement attaché à son indépendance il veut retirer de chacun l'appui qu'il peut donner à ses ambitions. Rien ne l'oblige, pense-t-il encore, à choisir tel allié à l'exclusion de l'autre. La situation économique de son pays, en particulier le système des échanges commerciaux dont il vit, les impératives nécessités militaires dictent sa conduite. Il sait de plus à qui il a affaire. Par les traitants, qui devaient être plus nombreux qu'on ne le pense ordinairement à séjourner dans la capitale merina, il connaît bien l'Europe. S'il a conscience que les Etats européens disposent d'une puissance matérielle hors de proportions avec la sienne, il n'ignore pas que la France et l'Angleterre, lointaines au-delà des mers et préoccupées ailleurs accepteront difficilement de sacrifier beaucoup de leurs forces aux problèmes de Madagascar. Il se mesure non à Paris ni à Londres, mais à Port-Louis et Saint-Denis. Un tel raisonnement vaudra longtemps encore, en particulier sous Ranavalona I, si ferme devant l'Angleterre et la France coalisées, dans la crise de 1845.

Radama I aborde sa négociation avec l'Europe sans « complexe d'infériorité ». Si l'offre d'alliance vient des Anglais ou des Français, la décision dépend de lui seul. Que ce soit devant l'histoire ou devant l'opinion populaire, aucun grand personnage du passé malgache n'échappe au procès de ses intentions et de ses attitudes devant l'étranger. Suivant les époques, suivant les auteurs, les jugements évoluent évidemment. Jusqu'à présent Radama I a bénéficié du prestige d'un esprit « éclairé », par contraste notamment avec son successeur sur le trône, Ranavalona I, son épouse. A l'heure où se confirme, chez les historiens comme dans l'opinion, une réhabilitation de Ranavalona, le souvenir de Radama risque fort de perdre son éclat, faisant en somme les frais d'une telle réhabilitation (146). Mais les sources malgaches interdisent des jugements aussi simplistes. Le document *sorabe* de 1817 rend au roi merina sa part entière d'initiative ; il confirme le sens réel et plein des paroles rapportées par la tradition : « Voilà pourquoi *je vais* faire venir les Européens... Ils vont nous apporter les canons, les fusils et la poudre, le silex et les balles... » (147). La tradition malgache s'exprime aussi dans un très beau texte légendaire recueilli par le missionnaire norvégien Lars Vig (148). L'histoire du *sampy*

(146) Cf. Ayache (S.) : « Esquisse pour le portrait d'une reine : Ranavalona Ière », in *Omalysy Anio* N^{os} 1-2, 1975, pp. 251-270.

(147) R.P. Callet : *Tantara ny Andriana eto Madagasikara*, C 4, édit. 1873, t. IV, p. 106.

(148) Lars Vig fut pasteur à Masinandrana-Antsirabe, de 1875 à 1902. Le texte que nous évoquons a été retrouvé à Stavanger, transcrit et traduit en français par J.-P. Domenichini : *Histoire des Palladium d'Imerina*, B 10. Nous empruntons à cette traduction les extraits cités.

Imanjakatsiroa, romancée certainement, n'en traduit pas moins la ferme décision du roi de gouverner seul son pays et de tenir bon devant toute atteinte à sa souveraineté (149). La légende donne à Radama son visage de gloire : « Vous mourrez donc, puisque vous cherchez à voler ma terre... car n'est-ce pas à moi que Dieu a donné la force ? ».

(149) La légende raconte l'extraordinaire voyage de Radama I à bord d'un navire anglais, lors de sa campagne de 1823 sur la côte est : « Allons donc nous promener sur la mer ô Lehidama ! », dirent les Européens. Mais Imanjakatsiroa avait averti le roi : « Vous allez donc partir, mais l'on vous trompera ». Les Européens le menacèrent : « La terre sera pour nous, ô Lehidama. Si vous l'acceptez nous vous laisserons partir ». Radama I répliqua : « Vous mourrez donc, puisque vous cherchez à voler ma terre ! » et aussitôt fit appel à Imanjakatsiroa, qui envoya sur le navire un vent puissant. « Je vais briser le bateau... Car n'est-ce pas à moi que Dieu a donné la force ? ». Les Européens tirèrent sur lui, mais ce fut de l'eau qui sortit des fusils... Ils comprirent : « Nous savons à présent que vous êtes fils de Dieu. Ne nous tuez pas, ô Lehidama, fils de Dieu ! mais ayez pitié de nous ! ». Les Européens lèchèrent les pieds de Lehidama. Radama se montra magnanime : « Ne les tuons pas, ô Ambanilanitra, et nouons plutôt de bonnes relations avec eux, car il ne convient pas qu'au mal on réponde par le mal ». La légende conclut comme le souhaiterait le *sorabe* de 1817 : « Et l'on fit la convention d'avoir à l'avenir de bonnes relations... » (pp. 223-233 - *passim*).

TRANSCRIPTION *

Page 1 ...

Itsy lahy (1) ny kabariko (2) 'zaho lahy Dama mazaka : Tendrenonao (3) tsara, Ratsilika (4), hoy 'zaho Ralahy Dama mazaka, ary ny fihavana (5) amy ny Añgile (6). Ary atovinao aloha ny hataky aminy ny Añgile : Ary tsara ny fihavanatsika, ary hanao nahazo nandrara anahy hivarotr'olo, Laforoakoara (7). Ary 'zaho kosa mañgataka ho (8) hoy lahy Dama lah : mazaka taondroy taondraiky hamarotra adevo i Morişy. Fatatro ihany, hoy lahy Dama lahy mazaka, ny raha ho azoko aminao, laha raha (9) totolo, laha raha Paratse, laha raha n'Añgile. Nefa ba mihata aminao aho, ba mañgataka aminao aho hivarotro olo i Morişy laha taondroy, laha taon'iraiky, hoy lahy Dama mazaka, ba hazoako zavatra şitraka ny foko lahefa omeanao taona aho hivarotro olo. Matokia hanao Moşie Forokoara, hoy lahy Dama mazaka : Lahefa nomenao ahy izany taon' izany, tsy mivarotr'olona koa aho, hoy lahy Dama mazaka. Ary laha tsy' kenyan izany : Be ny hateako (10) anao, nefa tsy ho veloko olo maro. hoy lahy Dama mazaka . Fa 'zahay Malañgaşy tsy mahay miasa (11) vola, tsy mahay miasa firaky, varahina, başy, vaza.

* La transcription littérale du *sorabe* en alphabet latin a été faite sans considération de l'orthographe, de la phonétique, de la prononciation actuelles.

(1) *Itsy lahy* (= et voici, voici messieurs, voici mes amis), formule stéréotypée qui se retrouve dans tous les mss. arabico-malgaches. Quelquefois, par exemple dans des textes à caractère magique, on trouve : *Itsy lahy ro zaza ny fitchia* (= voici, mes enfants les formules magiques)... (cf. L. Munthe, B 1, p. 22, note 33). L'expression est actuellement utilisée surtout chez les Bara et les populations de la côte ouest de Madagascar. Les Antaimoro, aujourd'hui, dans leur parler courant disent plutôt : *Izao ro no lazaiko* (= voici ce que je vous dis).

(2) *ny kabariko* (= mon discours, ma déclaration). Ici, l'expression est utilisée dans le sens de : message. On voit déjà la façon « tananarivienne » d'écrire : l'article défini, qui se prononce *ny* (*n*-vélaire) chez les Antaimoro de la côte est, ne se prononce plus et s'écrit *ny* (cf. L. Munthe, *Ibid.*). Les deux formes se retrouvent ici, dans le même manuscrit. Celui-ci est écrit à Antananarivo par un lettré antaimoro secrétaire du roi (Andriamahazonoro, p. 5).

Il faut pourtant remarquer qu'au début du XIXème siècle les parlers merina et côtiers étaient plus proches les uns des autres qu'aujourd'hui. La

TRADUCTION

Page 1 ...

Voici (1) le kabary (2) que j'ai fait, moi, roi Radama : soulignez bien (3), ô Ratsilikaina (4), (ce que je pense) moi, roi Radama (sur) les relations (5) avec les Anglais (6). Tout d'abord vous allez présenter la demande suivante aux Anglais : J'accepte comme favorable, M. Farquhar (7), le traité d'après lequel vous pouvez m'interdire de vendre des esclaves. Mais je vous demande, déclare (8) le roi Radama, encore deux années ou bien une seule pour continuer le trafic des esclaves avec Maurice. Je me rends bien compte, dit le roi Radama, des compensations que je dois recevoir de votre part, ou bien la totalité des compensations (9), ou bien les compensations de la part des Français ou bien les compensations des Anglais. Mais je vous prie et je vous demande, déclare le roi Radama, l'autorisation de vendre des esclaves à Maurice encore deux années, ou bien une seule, afin que je puisse me procurer (tout de suite) les objets que je désire tellement. Ayez confiance M. Farquhar : moi, roi Radama, déclare que si vous m'accordez ces années, je cesserai ce trafic. Voilà ce que déclare le roi Radama.

Et s'il ne l'accepte pas, (dites-lui) ceci : Je me rends compte que je vous demande beaucoup (10). Mais le roi Radama déclare : Je n'arrive pas à équiper des soldats en assez grand nombre (à nourrir tout le monde). Nous Malgaches, nous ne savons pas fabriquer (11) l'argent, nous ne savons pas fabriquer l'étain, le cuivre, les fusils, la poudre.

traduction de la Bible, en éliminant beaucoup de mots anciens, considérés depuis comme vulgaires, a largement contribué à cette différenciation. Si le Sorabe resta toujours un art d'initiés, la Bible et les revues religieuses furent très répandues par les évangélistes, à travers villes et villages ; elles eurent ainsi une plus grande influence sur la langue parlée des hautes terres — cf. Ch. Ravoajanahary, *Tantaran'ny literatiora malagasy...* C 20 ; *Ny vokatry ny fisainana vahiny...* C 21.

(3) *Tendrenonao* — L'expression est particulièrement obscure. On peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt de la forme verbale *tandremonao*, synonyme de *karakarainao* (= occupez-vous bien de)... Mais cette lecture trahirait le texte. Il est plus probable en effet que le roi utilise le verbe *manendry*, *tendry*, pour demander à Ratsilikaina, son représentant auprès de Sir Rob. Farquhar de « souligner » (= *manendry*) et de bien expliquer aux Anglais les besoins malgaches. Nous reconnaissons cependant que *manantitra* serait plus propre pour : « souligner » et que *tendry* donnerait plutôt : *tendrinao*.

(4) *Ratsilika* ou *Ratsilikaina* — Le nom du conseiller antaimoro de Radama se trouve orthographié de diverses façons dans différents documents : *Ratsiliqua* dans le texte français original qui accompagne, en guise de traduction, le message en arabe-malgache de 1816, concernant les frères du roi Ratafika et Rahovy, envoyés à Maurice sur l'invitation de Farquhar (cf. L. Munthe, *art. cit.*,

اِيْتِيَتْهُ نِيْتِيْرِيْ وَ بِيْهْ تِيْهْ بِدَا مَا مِيْتِيْ طِيْرِيْ كُوْرِيْ
 تِيْرِيْ تِيْلِيْ هِيْرِيْ يِيْهْ تِيْهْ تِيْهْ بِدَا مَا مِيْتِيْ هِيْ اِيْرِيْغِيْلِيْ
 نَا اِيْمِيْن اِيْغِيْلِيْ هِيْ اِيْرِيْ اِيْلُوْرِيْ تُوْرِيْهْ نَا هِيْطِيْ هِيْ اَمِيْنِيْ اِيْغِيْلِيْ
 اِيْرِيْ تِيْرِيْ نَا يِيْهْوَا نَا يِيْطَا هِيْ اِيْرِيْ هِيْوَا نَحِيْ نَا تِيْرِيْ اِيْرِيْ هِيْوَا
 كُوْرِيْ تِيْلِيْ هِيْ اِيْرِيْ كُوْرِيْ هِيْ اِيْرِيْهْ تِيْ سَعَا هِيْ مَا مِيْطَا اِيْ
 هِيْ تِيْهْ بِدَا مَا تِيْهْ مِيْطَا هِيْ جُوْرِيْ تُوْرِيْ جُوْرِيْ تِيْهْ هِيْوَا
 تِيْ دِيْلُوْ اِيْمِيْرِيْشِيْ هِيْ فَعِيْرِيْ اِيْهِيْن هِيْ تِيْهْ بِدَا مَا تِيْهْ مِيْطَا هِيْ نَا
 تِيْهْ هِيْوَا يِيْطَا اَمِيْوَا هِيْ تِيْهْ تِيْهْ جِيْطَلِيْ هِيْ تِيْهْ تِيْهْ مِيْ تِيْهْ تِيْهْ
 تِيْهْ نَا يِيْطِيْ هِيْ نِيْغِيْ يِيْطَا اَمِيْوَا هِيْ تِيْ مَا مِيْطَا اَمِيْوَا هِيْ
 هِيْوَا تِيْ اِيْرِيْ هِيْ اِيْمِيْرِيْشِيْ هِيْ تِيْهْ جُوْرِيْ تِيْهْ تِيْهْ جُوْرِيْ تِيْهْ
 هِيْ تِيْهْ بِدَا مَا مِيْطَا هِيْ تِيْهْ اِيْ كُوْرِيْ يُوْرِيْ تِيْهْ تِيْهْ تِيْهْ
 اِيْ هِيْغِيْ اِيْهِيْ اِيْ تُوْرِيْ نَا اِيْ هِيْوَا تِيْ اِيْرِيْ هِيْ مِيْطِيْوَا هِيْ
 مِيْ اِيْشِيْ هِيْ تِيْهْ هِيْ تِيْهْ تِيْهْ بِدَا مَا مِيْطَا هِيْ تِيْهْ تِيْهْ تِيْهْ
 هِيْ اَمِيْنِيْ جُوْرِيْ يَا اِيْهِيْ هِيْ تِيْوَا تِيْ نَا كُوْرِيْ اِيْ هِيْوَا تِيْهْ
 مِيْطَا هِيْ اِيْرِيْ تِيْهْ تِيْهْ خِيَا اِيْهِيْ هِيْ ~~اِيْ هِيْوَا تِيْهْ~~
~~هِيْ هِيْ اِيْغِيْلِيْ اِيْغِيْلِيْ~~ هِيْ يِيْطِيْوَا اِيْوَا هِيْ نِيْغِيْ تِيْهْوَا تِيْ
 مِيْ هِيْ تِيْهْ بِدَا مَا مِيْطَا هِيْ مَا يِيْهِيْ مَلِيْغِيْشِيْ هِيْ تِيْهْوَا هِيْ تِيْ
 كُوْرِيْ تِيْ مَا هِيْ مِيْغِيْ سَا فِيْ تِيْهْ هِيْ تُوْرِيْ هِيْ نَا يِيْشِيْ تُوْرِيْ

p. 15). *Ratzalika* dans la lettre du 11 octobre 1817 par laquelle Radama donne pleins pouvoirs de négociation à son « ministre » — *Ratzalika* dans le texte même du traité du 23 octobre 1817, rédigé en français (reproduit, comme la lettre précédente, par J. Valette dans *Documents...* B 2, pp. 24 et 28). Raombana, en 1853, reprend *Ratsilikia* (*Histoires*, p. 697 — Ed. et trad. S. Ayache, A3-A). Enfin M.G. Rafamantanantsoa-Zafimahery, dans son article sur « Le Conseil du Roi... » écrit : *Ratsilikanina* (D 9, p. 141).

C'est au ministre et conseiller antaimoro que Radama confie ses instructions. Celles-ci ne citent pas d'autre nom de négociateur malgache. Que Ratsilikaina soit seul, parmi ses compagnons, à pouvoir lire l'arabico-malgache ne suffit nullement à expliquer ce privilège. Ratsilikaina est en fait le chef réel de la délégation malgache. Farquhar avait souhaité Rampola comme principal négociateur, accompagné seulement d'un scribe capable de lire et écrire en caractères arabes (Lettre du 9 août 1817 à J. Hastie. *Documents...* B 2, p. 20). Raombana cite les signataires du traité dans l'ordre suivant : Ratsiahatona, Rampola, Ratsilikaina (*Hist.*, A3-A, pp. 696-697), en oubliant d'ailleurs le quatrième. Mais la lettre de Radama qui investit ses ministres de pleins pouvoirs pour parler en son nom à Tamatave (Document du 11 octobre 1817, *cit. supra*) place Ratsilikaina en tête. Le préambule du traité en fait de même. Enfin les plénipotentiaires malgaches ont bien signé l'accord dans cet ordre : Ratsilikaina, Rampola, Ramano, Ratsiahatona. C'est d'ailleurs Ratsilikaina qui suivra Hastie à Maurice, comme Andriamahazonoro ira plus tard à Londres accompagner Ratefy auprès du roi d'Angleterre et s'assurer avec lui d'une ratification authentique du traité de 1820 par George IV. Une longue tradition avait consacré le rôle diplomatique des lettrés antaimoro, spécialement à la cour d'Imerina.

(5) *ary ny fihavana* — Nous avons choisi de traduire par (= sur les relations, sur le traité). Dans tous les mss. *sorabe*, en effet, les conjonctions sont utilisées de temps en temps pour compléter des phrases que le scribe ne prend pas le temps de rédiger intégralement mais qu'il compose seulement des mots principaux, reliés par ces conjonctions. C'est pour cette raison que l'on trouve dans tous ces documents des *ary* (= et) qui n'ont aucune fonction réelle dans le contexte. On peut alors s'autoriser à préciser dans la traduction, par quelques mots, le sens de telles phrases.

(6) *fihavana amy ny Angile* (= les relations ou le traité avec les Anglais). Il s'agit évidemment, non du traité d'amitié et d'aide mutuelles déjà signé avec le capitaine Lesage, le 4 février 1817, mais de l'accord sur l'abolition de la traite, en cours de négociation. Même si le terme de *fihavanana* (= entente, traité) devait être affaibli dans la traduction par : « bonnes relations », il est clair que ces bonnes relations appellent dans l'esprit des deux parties une convention nouvelle, consacrant l'abolition de la traite, en échange d'équivalents.

(7) *Laforokoara* — La transcription phonétique du nom Farquhar est assez incertaine : Sir Rob. Farquhar est appelé successivement : Laforokoara ; Moïse Forokoara ; Farakoara ; Moïse Farakoara.

Le discours diplomatique de Radama, transmis par Ratsilikaina s'adresse effectivement et personnellement à Sir R. Farquhar, non à ses commissaires, le Cap. Stanfell et Mr Pye, envoyés à Tamatave pour la signature du traité. Preuve que la négociation, dans l'esprit de Radama, devait éventuellement se poursuivre à Maurice, même après l'accord formel de Tamatave, en portant alors sur les modalités d'application des diverses clauses — admises en principe et définitivement, mais susceptibles d'obéir à un calendrier souple. C'est ce qui nous autorise à interpréter « fihavanatsika » dans le sens de : négociation en cours, traité. Autrement, on pourrait traduire plus directement : « Nos relations sont bonnes, M. Farquhar ; vous avez pu m'empêcher de vendre des esclaves ».

(8) *ho hoy* (= il dit) — Il s'agit ici d'une faute de plume. Comme, normalement, on n'a pas le droit de rayer ou d'effacer des caractères déjà écrits, en raison de leur force magique, le secrétaire a continué sa phrase sans supprimer

آي محمد يوا اميد فعتناه تلا تبي نهر پيا آي نلند سريا
 شري ن تلا ميد تبي ه كل ميبد آمري حميد تبي ه ايبي ما
 هتد ك لوان تبي ه تاشير تبي ه ويان تبي ه فروك تبي ه قور
 هاتبي ه فوكيم تبي ه آري ايبي و غير و نهر پيا تبي ه هري
 نه بد ما ميپناه آري هتلا مويشري فريلا رهلال يا هيل
 نه نلريان تبي نغ ه نه فوكيم تبي نغاه نه فري و تبي نغ
 نه قور هتلا تبي نغاه نابت تبي نغاه آف فوك تبي نغاه
 ه آري نه آقن زين هري با هتلا آيامن دن هتلا نور تبي
 ه نولن اميد طنن ه طيو طلو مشر ه بلو حمر بيو هتلا آري و ه نغ
 نه اميد بلو مشع ه بيغ نسر ديو ه بيغ يبط نه ه همين ه سر
 لا ه همين آقن مين ه يلا ه آري آقن طغري فة ه هتلا آري جوت
 فتو طلك ه امين سر دين ه همين هها ه آقن سر طغري ه نه
 سر طغري نغ هتلا ه آري امين و بين يبط عسو ه استلو حاه تيل
 تلا ه آري تاشير ط استلو حاه آري فوك فلك آري و استلو حاه آري
 يرهاه اميل مولا ه تبت نغ ه سر مهري بيت ه فو د كل آري و
 ه آري بيغ نه مر لوري ه بين ه فو د كل هتلا آري و آين يه تر

le premier *ho*. Il faut cependant remarquer que dans ce manuscrit, une ligne entière se trouve barrée p. 1, deux mots rayés p. 2 et trois mots p. 3. Il semble que le sujet traité atténue considérablement le caractère « religieux » de ce *sorabe* et autorise de telles corrections.

(9) *laha raha... laha* (= ou bien les objets de compensation... ou bien...). *Raha* est ici synonyme de *raharà* (= objets, marchandises). Il s'agit des produits et de l'argent promis par les étrangers au roi, en dédommagement des pertes causées par l'abolition de la traite des esclaves.

De la part des Anglais, les indemnités promises pour compenser les pertes consécutives à l'abolition de la traite, sans être encore chiffrées, semblent du moins assurées à Radama (cf. ses entretiens multiples avec Hastie, à Antananarivo même). Mais les Français ont-ils promis quoi que ce soit ? Radama n'ignore pas que la France, en signant les traités de 1814, s'engageait elle aussi à combattre la traite dans ses colonies. Elle devait, logiquement, adopter à son égard la même politique que la Grande-Bretagne. Le rapport de Sylvain Roux sur son voyage à Madagascar, bien que datant de 1818, pourrait confirmer cette hypothèse : « Je conçois, écrit-il, que les nouvelles vues adoptées par les gouvernements européens ne peuvent se prêter plus longtemps au commerce de traite qui se faisait avec ce pays et qui était, en raison de l'éloignement des bords de mer du Roy des Ovas, le seul trafic qu'il pût faire avec quelque avantage. Il faudrait donc, dans la circonstance, l'amener peu à peu, et peut-être au moyen d'une somme payée une fois, à défendre ce trafic et tâcher de l'instruire de nouveaux moyens propres à faire fleurir ses Etats par un autre genre de commerce ». (B 5, p. 21). Des agents français avaient-ils pris déjà contact dans ce sens avec le roi d'Imerina ? Ce n'est pas impossible. Le *sorabe* de Radama tendrait en tout cas à le faire penser.

(10) *hateako* : probablement pour *hatako* (= ma demande). On peut lire aussi : *hateako anao* = *tiako anao* (= je vous aime bien). Mais il est plus vraisemblable que le roi, tout en reconnaissant les difficultés causées à Farquhar par son attitude, se permet tout de même de lui demander (*mangataka*) l'autorisation de poursuivre le trafic des esclaves, étant donné l'extrême précarité de la vie économique de son royaume.

(11) *tsy mahay miasa...* (= nous ne connaissons pas l'industrie...). Radama exagère quelque peu, mais à dessein, le dénuement de son économie. Dès 1785, N. Mayeur admirait au contraire l'activité des marchés (*tsena*) de l'Imerina, la variété et le volume des produits échangés. Pareille prospérité ne devait pas tout au commerce extérieur. En particulier l'artisanat malgache ne manquait pas de talents. « On trouve dans ces tsènes, écrit-il, généralement toutes les productions de cette grande île, et même beaucoup de marchandises de l'Inde... Les produits qui s'y trafiquent... consistent en bœufs vivants..., etc... fer ou fonte... outils d'agriculture et ustensiles de ménage... bijoux d'argent et de cuivre, corail, etc... étain, cuivre jaune » — (*Voyage au pays d'Ancove*, B 3, pp. 43-44). Il n'est pas exact que ses sujets aient ignoré le travail ou la production (*tsy mahay miasa*) de l'argent, de l'étain, du cuivre. On peut lire encore sous la plume de N. Mayeur, actif traitant et grand connaisseur des possibilités commerciales de ses partenaires : « Plus d'un tiers des gens du pays savent travailler l'argent et le mêlent avec le fer, l'étain et le cuivre » — (*Voyage dans le Sud et dans l'intérieur des terres...*, B 3, p. 163). Mais la matière première, surtout l'argent, pouvait effectivement leur faire défaut — En revanche, point de doute que pour les armes à feu, l'Imerina, comme les autres régions de Madagascar, restait toujours tributaire, entièrement, des importations. D'où la hantise (durant tout le XIX^{ème} siècle d'ailleurs) de l'approvisionnement en fusils, canons, poudre, munitions, et le désir de Radama, en 1820, de commencer par là l'enseignement technique des jeunes Malgaches envoyés en Angleterre sous la protection de Sir R. Farquhar et de la L.M.S. Auprès de Raombana et de Rahaniraka, destinés aux « humanités » et aux « sciences politiques », Ramboa devait apprendre la fabrication des fusils à Birmingham et Ravarika celle de la poudre à Waltham Abbey — (*Hist.*, A3-A, pp. 719-723).

Ary n'odevo amidy foana no anay ny haria, ary ny olon-dratsy *šaina* (12) no amidinay, n'olo miady aminay n'amidinay. Izany miteraka volanay, bašinay, vazanay, firakay, varahiñay (13), volamenanay. Ary izany miteraky ny harianay, hoy lahy Dama mazaka. Ary hanao Mošie Farakoara mahalala ny hamelomako n'olo maro (14). Hoy 'zaho lahy Dama mazaka : Na ho ny bašy tsy anaña, na ho ny vaza tsy anaña, na ho volamena tsy anaña, na ho firaky tsy anaña, na ho varahina tsy anaña, na ho ny laba (15) tsy anaña, na ho afovato (16) tsy anaña (17). Ary laha apanononiny haria hanao Ratsilika, aza manonona hanao Ratsilika. Ny olo amidy tonony : Teo Toamašy taon'iraiiky mahapy arivo ny olo amidy i Toamašina (18). Nefa ny sorodaniko efa-zato lahy (19) homeny satroky, homeny akazo mena zaky (20) ary akazo toñgotry fotsy, ary zavatra fanao totolo amy ny sorodany homeny ahy afa-tsy ny saro-toñgotra. Laha ny saro-toñgotra tsy ahoako.. Ary aminy ny vaza zato kasaka isa-taonña tsy latsaka (21) ary bašy zato isa-taonña ary afo-vato folo arivo isa-taonña. Ary ny raha hamelomako an'Abaniandro. Satry mahazo be fividy n'olo arivo. Ary nefa laha maro loatry izany, fividy n'olo aban'indriandra. Tsamatsy (22).

(12) *ny olon-dratsy šaina* (= ce sont des personnes de mauvaise foi...). Radama ne peut éviter de se justifier aussi sur le plan moral. A J. Hastie, il avait expliqué maintes fois que les Malgaches considéraient jusqu'à présent le commerce des esclaves comme un trafic honnête (*Journal*, B 8, *passim*). A Farquhar, qui dans toutes ses lettres et toutes ses recommandations condamne la traite comme un crime à l'égard de l'humanité (« *a sale revolting to humanity* » ; « *a traffic inconsistent with the feelings of humanity* ») (cf. Raombana, A3-A, pp. 685 et 689), le roi répond qu'il s'agit aussi bien d'actes de justice (« ce sont des voleurs ») ou de guerre (« ce sont nos ennemis »). Toutefois il consentira à modifier ces conceptions traditionnelles, dès que sa suprématie militaire sera assurée.

La seule ressource que nous possédions, ce sont les esclaves à vendre. (Remarquez bien) que ceux que nous vendons sont des personnes de mauvaise foi (12). Ce sont nos adversaires que nous vendons. Cette ressource nous procure notre argent, nos fusils, notre poudre, notre étain, notre cuivre (13), notre or. C'est cela, dit le roi Radama, qui nous rapporte toutes ces richesses. Vous connaissez d'ailleurs, M. Farquhar, mes efforts pour équiper mes nombreux hommes (14). Moi, roi Radama, déclare que je n'ai pas de fusils, que je n'ai pas de poudre, que je n'ai pas d'or, que je n'ai pas d'étain, que je n'ai pas de cuivre, que je n'ai pas d'uniformes (15), que je n'ai pas de pierres à fusils (16-17).

Et s'il vous demande de préciser ces marchandises, ne les précisez point, Ratsilikaina, mais informez-le de ce qui est à vendre : qu'à Tamatave, pendant un an, on peut vendre mille personnes (18). (Mais vous devez être au courant qu'il doit) me donner pour mes 400 soldats (19) : des chapeaux, des vestes rouges (20) et des pantalons blancs, me donner tout le nécessaire pour équiper les soldats, sauf les bottes, car des bottes je n'en ai pas besoin. Puis (il faut aussi réclamer) 100 barils de poudre chaque année, chaque année (21), et aussi 100 fusils et 10 000 pierres à fusils chaque année. (Avec cela) je peux équiper les soldats Ambaniandro. J'aimerais obtenir le maximum et pouvoir vendre 1 000 personnes. Mais, si cela est trop, (acceptez) même le plus faible nombre d'esclaves. C'est terminé (22).

(13) *varahiñay* (= notre cuivre). L'écrivain se sert dans la terminaison *-nay* d'un *'ain* au lieu d'un *noun* normalement utilisé pour *n*. Cela nous étonne car la page 5 fait penser que le grand Andriamahazonoro lui-même a servi de secrétaire. Est-ce lui qui a commis une telle « erreur » ? Mais on peut très bien penser que Radama n'a fait parvenir à Farquhar qu'une copie de ses « instructions », œuvre d'un secrétaire subalterne.

(14) *hamelomako h'olo maro* (= équiper (mes) nombreux hommes). L'expression pourrait aussi se traduire par : procurer les vivres dont j'ai besoin pour mon peuple. Mais en examinant la liste des produits réclamés par le roi, on comprend qu'il ne pense pas au peuple en général, mais aux soldats de sa garde ou de ses troupes d'élite.

(15) *laba* (= uniforme). Nous traduisons par uniforme et non par vêtement (sens le plus courant du mot), car l'intention du roi n'est pas de fournir à tout le monde vivres et vêtements, mais d'équiper ses soldats.

(16) *afovato* (= pierres à fusil), nécessaires pour enflammer la poudre des mousquets ou fusils dont les modèles dataient du XVIIIème siècle.

(17) *Na ho hy bašy... tsy anaña* (= pas de fusils, pas de poudre...). Cette répétition, d'une page à l'autre, démontre les inquiétudes de Radama, et sa ferme volonté d'obtenir l'équipement nécessaire à son armée. Voir aussi le *Journal* de Hastie, du 6 sept. 1816 : « Il ajouta que si les fournitures qu'il avait demandées lui étaient données, il punirait quiconque de son peuple violerait ses ordres et ordonnerait le renvoi hors de l'île des marchands d'esclaves. Il me pria d'écrire au même effet et répéta cette conversation plus de 10 fois » (B 8).

(18) *Toamašina* (= à Tamatave, pendant un an, on peut vendre mille personnes...). Pour l'histoire de la traite dans l'océan Indien autour de Madagascar, voilà une indication chiffrée très précieuse. Le nombre avancé par Radama a toutes chances d'être exact. C'est en effet un marché ferme que le roi propose au gouverneur. Si l'on peut vendre 1 000 esclaves annuellement dans le seul port de Tamatave, et au seul profit du roi d'Antananarivo (qu'il s'agisse d'esclaves lui appartenant ou d'esclaves sur lesquels il perçoit des taxes), il faut probablement augmenter considérablement le chiffre généralement admis de 3 000 esclaves exportés chaque année de Madagascar avant 1820 (dont 2 000 environ vers les Mascareignes). En effet, une multitude de chefs locaux, sur toutes les autres côtes de l'île, vendaient aussi leurs esclaves aux traitants européens, américains, arabes, indiens.

(19) *ny soridaniko efa-zato lahy* (= pour mes 400 soldats). En février 1817, dès le départ du capitaine Lesage, qui lui laissait, sur sa demande, deux instructeurs militaires, *Borody* (= Brady) et *Karenina* (= Craden) pour rénover son armée, Radama choisit parmi ses nobles un petit groupe d'hommes à former immédiatement, futurs officiers de l'armée nouvelle : « Aussitôt qu'ils furent experts dans le manement des armes à l'anglaise, on les nomma capitaines et sergents et alors, deux compagnies, de 200 hommes, furent constituées » (Raombana, *Hist.*, A3-A, pp. 658 et 661). Les *Tantaran'ny Andriana* (tome IV, pp. 106 et suiv.) précisent aussi : « Lahidama créa donc des soldats. Il y en eut 50 au début, puis 100, puis 200, puis 400, puis 1 000 ». En octobre 1817, Radama désire atteindre le palier des 400 soldats de métier. Ce qu'il demande pour eux aux Anglais lui fut effectivement accordé par le traité du 23 octobre : « en conséquence de ladite concession par Radama, roi de Madagascar, les commissaires, de la part de Son Excellence le Gouverneur de Maurice, s'engagent à payer à Radama par an les objets ci-après : 1 000 piastres en or, 1 000 piastres en argent, 100 barriques de poudre pesant cent livres chaque, 100 fusils anglais et les accoutrements complets, dix mille pierres à fusil, 400 chapeaux de soldats anglais régulation, 400 colliers de soldats, 400 gilets rouges de soldats de l'Inde, 400 chemises de soldats, 400 pantalons de soldats, 400 souliers de soldats, 12 sabres régulation de sergents et ceinturons, 400 pièces de toile blanche de l'Inde, 200 pièces de toile bleue de l'Inde... » (*Documents...* B 2, p. 27). Donc, sur ce point, succès complet, et au-delà. Cependant, nous avons vu qu'au regard des pertes prévisibles, ces « compensations » restaient dérisoires. On ne pouvait guère parler sérieusement d'équivalent. Mais le roi Radama avait fait ses propres calculs...

(20) *akazo mena zaky* (= vestes rouges (de soldats)). Le traité du 23 octobre 1817 fut rédigé en malgache et en français. Le texte français traduit : cent gilets rouges de soldats de l'Inde.

(21) *isa-taöna tsy latsaka* (= chaque année, chaque année). L'expression *tsy latsaka* pourrait aussi, d'après le contexte, se rapporter au nombre des barils de poudre ; il faudrait alors traduire par : chaque année cent barils de poudre, pas moins.

(22) *Tsamatsy* (= c'est terminé) - expression arabe, sans voyelles. Cette formule est fréquemment utilisée dans tous les *sorabe* des collections connues en Europe et à Madagascar. Cf. présentation de l'ensemble des mss. arabico-malgaches actuellement répertoriés, dans L. Munthé : *La tradition arabico-malgache...* (C 19).

La première partie de la lettre est terminée. Mais le roi a d'autres consignes à transmettre à son ministre Ratsilikaina.

Itsy lahy Ratsilika ar'iny ko koa (23) ny kabary ho fatatrao tsara, hoy lahy Dama mazaka. Ary ny sorodany efa-zato lahy home-tatroka tsara be ary homena akazo zaky mena, ary homena akazo toñgotra fotsy, raha foba ny sorodany totolo afa-tsy ny saro-toñgotry. Ny saro-toñgotry tsy ahoako, hoy lahy Dama mazaka. Ary ny zavatra (24) homeny ahy : bašy zato isa-taõña, ary kasaka zato isa-taõña, akazo misy volamena atsoroka iraiky isa-taõña, ary satroka tsara tarehy (25) iraiky isa-taõña, akazo tongotra tsara tarehy iraiky isa-taõña, ary saro-toñgotra tsara tarehy iraiky isa-taõña. Izany ny ho ahy (26), hoy lahy Dama. Ary ny zavatra amelomako an'Abanjanandro : aza manonona harena (27) hanareo, Ratsilika. Ny olo amidy atsy Toamašina tonony. Ny harena miakatra ato Imerina fividy n'olo arivo isa-taõña. Izany ny mahavelo ny olo maro. Ary laha maro loatry izany ka tsy azony efaña (28), ataovy adivarotry n'isany n'odevo hanefany atsika. Ataovy eni-zato, ataovy dima-zato faran' indrindra. Ary laha latsaka noho 'zany, malahelo 'sika (29) fa tsy mahavelona atsika laha latsaka noho 'zany. Tsy mahavelo atsika (30).

Itsy koa lahy ny raiky laha rekitry ny fihavaña aminy ny Añgile : Ary ataovy tsara

(23) *iny kokoa* (= voici encore). On se trouve ici sans doute devant une faute de plume. Au lieu de lire *enoko koa*, ce qui n'a pas de sens, mais qui littéralement serait acceptable, on doit supposer un *-ko* de trop, ce qui donne : *iny koa*.

(24) *zavatra* (= chose, ce qui). L'écrivain a ici oublié un caractère (*waw*) et a été obligé de l'ajouter au-dessus de la ligne. Plus bas, en répétant le même mot, il a commis de nouveau la même erreur.

Et voici, Ratsilikaina, déclare le roi Radama, encore (23) un message que vous devez bien noter : pour (mes) 400 soldats on doit fournir de beaux chapeaux et des vestes rouges et des pantalons blancs, l'équipement complet de soldat sauf des bottes. Je n'ai pas besoin de bottes, déclare le roi Radama. Mais ce qu'on doit me fournir (en plus) sont les articles (24) (suivants) : 100 fusils chaque année, 100 barils (de poudre) chaque année, un uniforme muni d'épaulettes dorées chaque année, et un beau chapeau (d'officier) (25) chaque année, un beau pantalon de parade chaque année et une paire de bottes de parade chaque année : ce dernier uniforme pour moi, personnellement (26), déclare le roi Radama.

Quant aux effets commandés pour mes (soldats) Ambaniandro (je répète) que vous ne devez pas mentionner, Ratsilikaina, le nombre des objets (27) (recherchés). Mais soulignez le nombre de personnes disponibles pour la vente à Tamatave. (Je désire) voir monter en Imerina l'équivalent en marchandises des mille esclaves vendus chaque année. C'est ainsi que peuvent être équipés mes nombreux hommes. Mais si on trouve que ce chiffre est trop élevé, et qu'on n'arrive pas à les acheter (28) tous, vous devez discuter le nombre d'esclaves qu'on est susceptible de nous acheter. Descendez jusqu'à 600 ou même jusqu'à 500, au minimum. Car si on diminue encore on aura des difficultés (29). On n'aurait plus assez d'équipement si le nombre devait encore baisser. Cela ne nous suffirait plus (30).

Voici encore d'autres (instructions) en cas d'accord dans les négociations avec l'Anglais : faites-lui

(25) *satroka tsara tarehy* (= un (très) beau chapeau). L'expression doit désigner les chapeaux d'officiers particulièrement décorés de galons. Pour ses

قَدْرًا لِيَمِينِ آيِبٍ ۝ آيِبُ لَنْ يُفْعَلْ بِكَ بِدَمٍ آيِبٍ ۝ مَطْبُوعٌ هُنُو ۝ آيِبُ لَنْ
 يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 تَهْتَرَةٌ فِيهِ نَعْمًا ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 تَهْتَرَةٌ فِيهِ نَعْمًا ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝
 آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝ آيِبُ لَنْ يُوَلِّدَ ۝

soldats d'élite, le roi réclame aussi de beaux chapeaux (*satroka tsara be*), mais la seconde expression est plus faible, il ne s'agit plus de chapeaux de parade pour officiers.

Quand Radama demande une tenue comprenant même les bottes, on devine que c'est pour le chef de l'armée. A côté de 400 uniformes ordinaires, le roi en réclame un, pour lui-même, de la meilleure qualité, et à renouveler chaque année.

(26) *ny ho ahy* (= pour moi, personnellement). L'uniforme pour le roi fut accordé aussi. Le texte du traité ajoute en effet : « Un grand habit rouge de drap avec deux épauettes, chapeaux et bottes pour le Roi » — Hastie lui avait déjà offert un uniforme d'apparat, que Radama voulut porter pour le recevoir à Antananarivo le 7 août 1817 — (cf. *Journal*, B 8, p. 173 : « Il était habillé avec une tunique rouge et un chapeau militaire envoyés par moi, un pantalon bleu et des bottines vertes »). Le célèbre portrait de Radama, peint par Coppalle en 1825, représente aussi le roi dans ce grand uniforme de général anglais. Voir par exemple H. Deschamps, *Hist. de Mad.*, C 8, p. 192).

(27) *harena* (= richesse, produits, biens). On hésite à transcrire ce mot par *harena*. D'ordinaire les écrivains se servent du mot antaimoro *haria*. On pourrait lire aussi *hariana*. Cette dernière transcription semblerait même préférable, car normalement le *e* s'écrit un peu différemment. Mais, dans son bizarre mélange des dialectes merina et antaimoro, l'écrivain, en mettant *hariana* pour *harena*, semble se permettre des libertés exceptionnelles pour expérimenter sur tous les plans. Comme exemple de ces libertés, on peut mentionner *sarotoñgotra* (= bottes) répété deux fois à la page 3 avec un *s* rendu par *sin* et *shin*. On voit aussi que dans la plupart des cas l'article défini : *ny* s'écrit par *noun* (*n* ordinaire) et non à la façon de la côte par *'ain* (*n* — vélaire).

Mais une autre hypothèse est aussi possible, qui atténuerait le caractère « audacieux » de l'écriture : en Imerina, on prononçait alors « *hariana* » et non « *harena* » (cf. cantiques anciens) ; c'est d'ailleurs conforme au radical du mot : *hary*.

(28) *ka tsy azony efaina* — Traduire par : « et qu'il ne peut pas accepter » signifierait que Farquhar, considérant le traité déjà conclu risque d'estimer impossible de négocier encore une prolongation de la traite des esclaves. Nous devons donc plutôt traduire par : « et qu'on n'arrive pas à les acheter ». En effet, il est plus vraisemblable que Radama espère encore une réponse favorable, en principe, mais qu'il s'attend à une hésitation devant le nombre élevé des esclaves. Il prévoit aussi que les Anglais ne seront pas en mesure de lui fournir en totalité ce qu'il désire. La proposition avancée immédiatement après : de diminuer le nombre des esclaves — prouve que cette dernière pensée du roi doit être la bonne.

(29) *malahelo sika* (= on aurait des difficultés). Littéralement : « nous serions malheureux », expression de sentiment. Mais le contexte montre que le roi considère plutôt les réalités économiques, surtout les conséquences négatives, sur ses projets, d'un échec des négociations : l'équipement de ses soldats d'élite rendu impossible sans un aboutissement favorable, c'est-à-dire la vente d'un minimum d'esclaves. On pourrait traduire aussi : « nous regrettons » (de ne pas pouvoir accepter) ce qui conserverait la nuance de sentiment.

(30) *Tsy mahavelo atsika* (= cela ne nous suffirait plus), dans le sens que la vente d'un nombre trop diminué d'esclaves ne suffirait pas à compenser réellement les pertes subies et à couvrir les besoins de son armée. Sur ce point Radama devait être déçu. Mais, averti maintes fois par Hastie, envisageait-il vraiment le succès ? L'essentiel, l'équipement de sa nouvelle armée de 400 hommes étant assuré, il se donnait du moins un motif de protestation pour quelque négociation ultérieure. Et de fait, il utilisera cet argument en 1820, pour modifier à son avantage le traité de 1817 et obtenir la clause désirée d'une nouvelle forme « d'assistance technique » (enseignement de jeunes Malgaches en Grande-Bretagne et à Maurice).

kabary toky mena azy : Izao olo efa azon-dRadama izao, matokia hanao àry, nefa ny olo iraiky hañgalatry, ny olo roy hañgalatry, ny olo ratsy fanahy hañgalatry, tsy maharatsy fihavanaña amin'ny Añgile. F'ilahy Dama mahalala ny havinirana hataony aminy ny olo ratsy fanahy na ho hovonoiny na halainy haria ny olo ratsy fanahy. Laha tsy vinitry lahy Dama, izany ny maharatsy fihavanaña. Ary laha ny olo tsy abola azony. laha ny olo mañgalatry tsy hitany, tsy maharatsy fihavanaña amin'ny Añgile (31).

Ary itsy koa lahy n'iraiky, Ratsilika, hoy lahy Dama mazaka : volàny amy ny Añgile. Ary hoy lahy Dama mazaka : Omeo izany raha ilaiko izany raha tsy tianareo tokoa ny adevo mivarina amy ny ranomașiña. Hoy lahy Dama mazaka : Ary izany ilako izany raha izany. Tsy hatiako ny haria-kavako foana. Halaiko (32). Fa ny taniko, hoy lahy Dama mazaka, tsy mišy vola, tsy mišy raha. Laha mišy raha ny taniko, tsy mila fanefana 'zaho, fa rarako foana ny olo mivarotr'odevo (33), hoy lahy Dama mazaka. Ary laha rekitry tokoa ny fihavanaña, soavaly roy isa-taonña (34) homena an'i lahy Dama. Ary laha tsy mifanaraka ny fihavanaña amy ny Añgilišy (35), aza manao vava ratsy aminy Atovy ny vava soa aminy : Tsy 'zaho malai-ki-hihavana aminareo (36), fa ny hamelomako ny olo maro no tsy mišy, hoy lahy Dama mazaka.

(31) *tsy maharatsy fihavanaña amin'ny Añgile* (= l'entente avec les Anglais ne doit pas être troublée). Par ces bonnes paroles, bien rassurantes, sur sa mission

une déclaration bien rassurante : quant aux personnes emprisonnées par Radama, rassurez-vous car il s'agit là de la vente d'un voleur ou deux (il s'agit) de vente de mauvais sujets et de voleurs. Cela ne doit pas rompre les (bonnes) relations avec les Anglais. Le roi Radama sait montrer sa colère envers les mauvais sujets. Il doit ou les tuer ou confisquer leurs biens. Si Radama ne montre pas sa colère, c'est plutôt cela qui doit entraîner les mauvaises relations. D'autre part, si ces personnes ne sont pas encore arrêtées et ces voleurs ne sont pas encore pris l'entente avec les Anglais ne doit pas en souffrir (31).

Voici, Ratsilikaina, déclare le roi Radama, un autre message que vous allez prononcer devant les Anglais : Le roi Radama déclare : Si vous ne voulez vraiment pas qu'on exporte les esclaves par-delà la mer, il faut me fournir ces équipements dont j'ai besoin. Et le roi Radama déclare (également) : C'est que j'ai vraiment besoin de ces objets. Je n'aime pas couper les (bonnes) relations avec mes amis. Je déteste cela (32). Mais (en même temps), dit le roi Radama, mon pays ne possède ni argent ni équipement. Si mon pays était (bien) pourvu, je n'aurais pas besoin de compensations et j'interdirais à tout le monde, dit le roi Radama, de vendre des esclaves (33). Si au contraire on arrive à s'entendre, le roi Radama recevra deux chevaux chaque année (34). Même si on n'arrive pas à s'entendre avec les Anglais (35), ne leur dites pas de méchantes paroles. Dites-leur de bonnes paroles : Le roi Radama déclare : Ce n'est pas du tout que j'hésite à m'entendre avec vous (36). Mais je n'ai rien pour équiper mes nombreux soldats (pour nourrir mon peuple).

de justicier dans son pays, qui doit inspirer pleine confiance aux Anglais, Radama reprend sans doute les termes de deux clauses particulièrement impor-

tantes du traité signé avec Lesage le 4 février 1817. Le roi affirme sa fidélité constante à la parole donnée. Raombana nous fournit le texte du traité (*Hist.*, A3-A, pp. 644-657). Par l'article 5, Radama s'engageait à faire porter secours et assistance à tout navire anglais naufragé sur les côtes malgaches où s'exercerait son autorité, donc à interdire toute rapine : « en aucun cas l'épave et les marchandises (de ces navires) ne pourraient être considérées comme bonne prise ». Par l'article 7, les deux parties promettaient de sévir contre quiconque porterait préjudice aux intérêts de l'une ou de l'autre des deux nations. Si de tels méfaits se produisaient, « ils n'occasionneraient pas la rupture du traité, ni de l'amitié, ni de la bonne entente » conclus pour toujours entre les deux puissances. Le but de Radama est toujours de faire admettre à Farquhar qu'une dérogation, temporaire, à l'abolition de la traite ne l'empêcherait nullement de tenir parole ensuite. D'autre part, Radama promettait de mettre un terme aux actes de piraterie contre les Comores perpétrés par les marins betsimisaraka et sakalava. Très conscient des difficultés d'une telle œuvre de police, il refuse par avance d'être accusé de mauvaise foi en cas d'échec.

(32) *Tsy hatiako haria-kavako foana. Halaiko* (= Je n'aime pas négliger mes amis. Je déteste cela). Ce passage du texte pose des problèmes de transcription et de compréhension. *Haria* (voir p. 3) est synonyme de *harena* (= richesses, objets obtenus). Ici, cependant, il doit s'agir du verbe *manary* (= rejeter, refuser), dans le sens de : se détourner de ses amis. Radama menace, en termes à peine voilés, de se détourner des Anglais pour les Français. Le verbe suivant, *halako* ressemble, à première vue, au verbe *maka, alaina*. Mais il est plus probable que Radama utilise un autre verbe : *mankahala* (= haïr), et que son *halako* se soit quelque peu transformé sous la plume du secrétaire en *halaiko*. *Halako* (= je n'aime pas, je déteste), fournit aussi un sens acceptable.

(33) *mivarotr'odevo* (= vendre des esclaves). *Odevo* pour *andevo* (= esclave).

(34) *soavaly roy isa-taoha* (= deux chevaux chaque année). Radama et Farquhar semblent tous deux faire grand cas de ce type de cadeaux. Dans la dernière lettre qu'il adresse au roi avant le 23 octobre 1817, le gouverneur tient à faire valoir ses présents : « En exécution de ma promesse, je vous envoie une jument poulinière. Mr Hastie enseignera à vos gens la manière de soigner cet animal utile et d'introduire avec succès la race des chevaux de Maurice à Madagascar » — (*Documents...*, B 2, p. 24). Radama lui rend la politesse en lui offrant des chevaux élevés à Madagascar (chevaux à queue coupée). Raombana affirme que les premiers chevaux introduits en Imerina le furent par Hastie en août 1817, quand il monta à Antananarivo, suivant de près Radama et les princes Ratafika et Rahovy : « les princes amenèrent avec eux deux poneys qui furent les premiers chevaux jamais vus en Imerina (*Hist.*, A3-A - p. 676). Hastie écrit de son côté : « Radama décide de retourner par le chemin d'où il était venu. Mais comme ce chemin n'était pas praticable pour les chevaux, il me pria de continuer par les lacs... avec les chevaux des princes » (*Journal*, 10 juillet 1817). Cependant le *sorabe* de Radama nous fait entendre que sur la côte orientale du moins, l'élevage du cheval devait être connu depuis assez longtemps.

(35) *Aṅgilišy* : transcription malgache de : English, au lieu de *Aṅgilé* (transcription de : Anglais, normalement utilisé dans ce manuscrit (voir par exemple p. 1) — prouve la concurrence des deux langues européennes, anglais et français, en milieu malgache.

(36) *malai-ki-hihavana aminareo* (= Ce n'est pas du tout que j'hésite à m'entendre avec vous, mais...). Lentement, mais très logiquement, le texte aboutit à ce subtil balancement entre un chantage à peine discret et les demandes pressantes de Radama, balancement qui emplit cette page 4 et sera repris page 6. Le *kabary* de Radama semble bien avoir été rédigé pour être lu entièrement à Farquhar.

Itsy lahy Ratsilika ny vola fi'Ozatsy-ko vakinao (37) : Ary itoy rozo-bolamena itoy ary laba kaolosy (38) roy ary izay omeo an'i Mošie Forokoara izany, ary laba mena (39) iraiky omeo any i kapiteny Foringetry (40). Ary aminy ny soavaly fatany ihany tapa-rabony soavaliny Zozo. Ary tian' ihany, fa vidio ihany ary ny soavaly homeny i Mošie Forokoara. Fatany ihany tapa-rabo, nefa tiany ihany (41). Ary aminy ny soavaly hohafaranao aminy ny vazaha Faratse, ny soavaly lava-rabo misy rabo hafara. Laha da fohy rabo aza, laha tsy tapaka rabony, hafaro ihany fa tian' ihany.

Ary ireny olon-droy ireny etin-dReboay amidio parasily elo (42), ary laha tsy mišy parasily elo, manafara hanao aminy ny Faratse. Ary fi'olo etin-dReboay, laha tsy misy parasily, amidy laba zaky tsy tsara loatry hatao ho asorodany. Ary laha tsy mišy zaky, laha tsy mišy parasily, amidio 'zay ho lafo azy. hoy lahy Dama mazaka. Io nataoko Andriamahazonoro (43). Vakinao Andriamalaza (44). Tsamatsy kalamo alikitsaby... (*illisible*).

(37) *ny vola fi'Ozatsy-ko vakinao* (= ma lettre *sorabe* que vous allez étudier). *Vola* qui signifie : mot, parole, ne peut être confondu ici avec son homographe *vola* (= argent). *Ozatsy* ou *Onjatsy* désigne à la fois un village proche de l'embouchure de la Matitana, et ses habitants, Malgaches arabisés qui, selon les traditions de la côte est, seraient descendus de la région de Iharana (Vohémar) vers la Matitana ; arrivés sans doute avant les Antaimoro, mais rapidement assimilés à eux. *Vola fi'Ozatsy* est donc synonyme de *sorabe* — (cf. L. Munthe, *art. cit.*, p. 15). *Vakinao* admettrait aussi pour traduction littérale : « que vous allez présenter ». Il s'agirait, comme en pp. 1 et 4, d'un message du roi que Ratsilikaina aurait à transmettre aux Anglais. Mais la suite du texte, p. 5, montre que Radama s'adresse maintenant uniquement à son ministre.

Voici, Ratsilikaina, ma lettre sorabe que vous allez étudier (37). Donnez à M. Farquhar cette chaîne en or et ces deux pièces de tissu de soie rayée (38). Puis donnez un lambamena (39) au capitaine Foringitry (40). Quant aux chevaux, il (Farquhar) sait que les chevaux de chez Zozo ont la queue coupée. Achetez-en un, car cela lui fera plaisir et offrez-le à M. Farquhar. Bien qu'il sache qu'ils ont la queue coupée, cela lui fera plaisir (41). Quant aux chevaux que vous allez commander chez les vazaha français, vous en chercherez un à longue queue, un cheval dont on a épargné la queue. Commandez-en un même si sa queue est courte, pourvu qu'elle ne soit pas coupée. Cela lui fera quand même plaisir.

Et pour le prix des deux esclaves amenés par Reboay, achetez un parasol en tissu de soie (42). Si on ne trouve pas de parasol en tissu de soie, commandez-en chez les Français. S'il n'y a pas de tissu de soie d'importation, achetez, en échange des esclaves amenés par Reboay, du tissu pourpre, de qualité inférieure, qui servira pour les soldats. Enfin, déclare le roi Radama, s'il n'y a ni tissu pourpre ni soie d'importation, vendez-les au plus cher. Voici ce que j'ai fait (écrit) moi, Andriamahazonoro (43), et que vous devez lire, Andriamalaza (44). C'est terminé. Les paroles du livre... (illisible).

(38) *laba kološy*. L'expression semble être synonyme de *lamba asosy* (= tissu de soie rayée multicolore).

(39) *laba mena* : tissu de soie rougeâtre dont on enveloppe les morts, mais qui sert aussi de vêtement de fête. Littéralement : toge rouge. Le terme est pour-

اِيْرُطُوْا تِه رَئِيْلَا بَرِيْدِي ۵ هَقْرَد اَمِيْن قَرِيْتِي ۵ اِر هَقْرِي يُوْقَرِيْتِي ۵ ۴۵
 مِطْرَ سُوْرِي ۵ تَه رِيْن دِيْم اِيْبِيْمَل ۵ مِيُوْجِيَه هَقْرِي تِه بَرَم مِيْتَه ۵
 اِر وُتْفِي اَنْرِي ۵ اِر وُتْمِيْن اَنْرِي ۵ قَتُوْ اَمِيْن اَجْبَر ۵ هَقْرَد تَه مَر
 ۵ تَه وُتْمِيُوْجِيَه ۵ تَه مَر مِيُوْجِيَه هَقْرِي تِه بَرَم مِيْتَه ۵ اِر رِيُوْتِي اِيْبُوْ
 هُوْجِي وُتْمِيُوْجِيَه بَرَم مِيْتَه قِيْتِي بَلْهَوِي وَا مِيُوْجِيُوْ ۵ يَنْفِيْتِي فَت ۵
 اَمِيْن اِيْخْلِيْن ۵ ف اِيْبُوْ بَرِيْتِه اِه اِه هَقْرَد وُتْمِيُوْجِيَه مِيْتَه ۵ هُوْجِي وُتْمِيُوْجِيَه
 تِه بَرَم مِيْتَه ۵ اِر وُتْمِيُوْجِيَه اَمِيْن اِيْخْلِيْن ۵ اِر يَنْفِيْتِي اِيْبُوْجِيَه تَه
 يَنْفِيُوْجِيُوْجِيَه رِيُوْ ۵ يَنْفِيْتِي قَر اَمِيْن اِيْخْلِيْن ۵ مَوْرَدِيَه بَلْهَوِي رِيُوْ اَمِيْن
 مَرِيُوْجِيَه ۵ اِر تَه يَنْفِيُوْجِيَه وُتْمِيُوْجِيَه ۵ مَوْرَدِيَه بَلْهَوِي وُتْمِيُوْجِيَه هَقْرِي
 تِه دَا م مِيْتَه ۵ اِر تَه وُتْمِيُوْجِيَه يَنْفِيُوْجِيَه نَا يَنْفِيُوْجِيَه اَمِيْن يَنْفِيُوْجِيَه ۵
 مَل بَر طِيْن اَمِيْن ۵ يَنْفِيُوْجِيَه رَئِيْلَا ۵ هَقْرِي يَنْفِيُوْجِيَه طِيْن يَنْفِيُوْجِيَه
 يَنْفِيُوْجِيَه يَنْفِيُوْجِيَه اَمِيْن اِيْخْلِيْن ۵ تَه يَنْفِيُوْجِيَه وُتْمِيُوْجِيَه يَنْفِيُوْجِيَه
 يَنْفِيُوْجِيَه تَه يَنْفِيُوْجِيَه وُتْمِيُوْجِيَه ۵ مَوْرَدِيَه يَنْفِيُوْجِيَه وُتْمِيُوْجِيَه اِر مَل
 مَل طِيْن اَمِيْن يَنْفِيُوْجِيَه مَر يَنْفِيُوْجِيَه يَنْفِيُوْجِيَه ۵ مَوْرَدِيَه يَنْفِيُوْجِيَه اِر مَر
 يَنْفِيُوْجِيَه يَنْفِيُوْجِيَه اَمِيْن ۵ مَر يَنْفِيُوْجِيَه هَقْرَد مَوْرَدِيَه يَنْفِيُوْجِيَه
 هَقْرِي تِه دَا م مِيْتَه ۵ اِر فَرِي هَقْرَد هَقْرَد اَمِيْن ۵ هَقْرِي تِه دَا م مِيْتَه

tant trop caractéristique de la civilisation malgache pour être traduit. Il a été normalement adopté dans la langue historique ou sociologique comme terme spécifique.

(40) *Kapiteny Foriŋgetry*. Le négociateur anglais qui avec Ratsilikaina signa le traité en 1817 était le capitaine Francis Stanfell, commandant du navire le *Phaëton*. Est-il possible de voir ici une transcription phonétique de « *Capitaine Francis* » ? (cf. note 42).

(41) *tiany ihany* (= cela lui fera plaisir). L'échange de cadeaux était un procédé classique de la diplomatie ancienne. Radama fait bien entendre à Hastie qu'il accorde à ces courtoisies la plus haute valeur : « A midi le roi envoyait deux hommes avec qui vivent deux de ses sœurs pour me prier d'écrire à Son Excellence le gouverneur Farquhar qu'il le considérait comme son père, et le souverain d'Angleterre comme son grand-père, et qu'il demandait la permission d'envoyer un présent chaque année, pris dans les produits de son pays qui pouvaient être transportés, en déclarant que l'acceptation de son offre lui prouverait la sincérité de ses intentions » (*Journal*, 3 sept. 1817) — Farquhar comprit très bien ce qu'il avait à répondre : « J'ai reçu vos trois représentants avec grand plaisir et je vous les renvoie avec des présents dont ci-joint la liste. Parmi ceux-ci, il y a un cheval qui vous est destiné... Il me sera agréable de vous envoyer suivant votre désir, à la fin de ce mois, deux vaisseaux qui m'apporteront les bœufs que vous m'avez offerts » (lettre du 9 août 1817, in *Documents...* B 2, p. 22).

(42) *parasily elo* (= parasol en tissu de soie). S'il s'agit de soie rouge, un tel parasol sera réservé à l'usage exclusif du roi — Ces cadeaux et transactions font apparaître dans le texte trois personnages difficiles à identifier avec sûreté. Mais il est sans doute possible de les situer du moins dans leurs fonctions et leurs origines, avec vraisemblance. Zozo, l'éleveur et marchand de chevaux, appartient probablement à la tribu des Maroratsy. On retrouve ce nom dans l'ouvrage de Fontoynton et Nicol sur les *Traitants français de la côte Est...*, C 14, p. 69, note 25 : « Des Malates... excitèrent le clan Zafindrafia (région de Brickaville) contre les Maroratsy (des environs de Vohiboahazo). Ces derniers demandèrent de l'aide aux chefs Bezanozano... Ceci amena une réaction de la part des Malates au Nord, que Lambros aida au Sud. Serrés comme dans un étou, les Maroratsy délèguèrent Malaza et Zozo auprès de Radama I. Ceci se passait en 1823, l'année de la 2ème descente de Radama I à Tamatave ». Rien, sans doute, ne nous permet d'assimiler les deux personnages de même nom. Mais ce recours à Radama, peut-être rencontré déjà lors de la première descente sur la côte est, autorise du moins le rapprochement — Reboay peut facilement désigner un serviteur de Radama, attaché à la suite des plénipotentiaires et chargé de vendre des esclaves à Tamatave même. Enfin, « capitaine Foriŋgetry » serait le nom malgache, assez inattendu, attribué au principal commissaire et négociateur de Farquhar à Tamatave, le capitaine Francis Stanfell, (cf. note 40) qui signera d'ailleurs en premier le traité, du côté anglais. Par Hastie, Radama savait que Fr. Stanfell attendait depuis plusieurs jours, dans le port, à bord du *Phaëton*, les émissaires merina. Il pouvait logiquement souhaiter lui manifester sa sympathie et sa bonne volonté par l'offre très appréciée d'un *lambamena*.

(43) *Io nataoko Andriamahazonoro* (= ce que j'ai écrit, moi, Andriamahazonoro). Remis en main propre aux plénipotentiaires malgaches, ce document n'avait guère besoin d'être authentifié à leurs yeux par la signature du secrétaire et conseiller du roi. Mais cette signature — *io nataoko* (= je l'ai fait) — aurait une valeur certaine aux yeux du destinataire réel, Sir R. Farquhar. Les fonctionnaires royaux appliquaient déjà les règles générales de toute chancellerie.

(44) *Andriamalaza* — Ce nom n'introduit pas un nouveau personnage. Il s'agit d'une appellation flatteuse ajoutée au nom de son collègue Ratsilikaina par Andriamahazonoro. C'était une habitude courante dans les textes *sorabe*.

Itsy koa lahy Ratsilika n'iraiky : Hafaro amy ny Faratse : Ary hanareo Faratse mitondrà soavaly lahandriny (45) dimy abiny folo. Mividy 'zaho, hoy lahy Dama mazaka. Ary volafotsy atsoroka ary volamena atsoroka fanao amy ny akazo hafaro (46) laha maro. Laha vitsy mividy 'zaho, laha maro mividy 'zaho, hoy lahy Dama mazaka. Ary ny vaza eto hovidiko, hoy lahy Dama mazaka fa tsy abola ho avy amin'io taon'io ny fanefana amy ny Aŋgile. Fa eto ny raha hafarako, hoy lahy Dama mazaka, hovidiko (47), hoy lahy Dama mazaka.

Ary volàny tsara amy ny Aŋgile, ary ny Faratse ilazao koa : Laha tsy avy taon'iraiky ny fanefana amy ny Aŋgile, mivarotry 'zaho taon'iraiky amy ny Faratse. Ary laha tsy avy taon'irov izy, mivarotry taon'irov 'zaho, hoy lahy Dama mazaka. Ary laha vita tokoa ny fihavanatsika aminy ny Aŋgile, milà tarataŷ aminy ny Aŋgile, Ratsilika, ho tanatsika amy ny tenitsika (48) ny fanovatsika amy ny Aŋgile. Laha tsy avy taon'iraiky izy, mivarotry tsika taon'iraiky. Laha tsy avy taon'irov izy, mivarotry tsika taon-drov. Ary mila taratasy aminy 'zany tsika, mora tsika tsy hivinirany (49) ny Angile, ary mora ny Faratse tsy miala e Taomašina. Mena rendry (50) hanao Moše Farakoara, hoy lahy Dama mazaka. Ary finaritra hanao apazaka mena (51), hoy lahy Dama mazaka.

(45) *soavaly lahandriny* (= cheval-étalon). Aujourd'hui, étalon se dit ordinairement : *lahin-tsoavaly*. La transcription littérale *lahandriny* ne donne guère de sens. On peut se demander si l'écrivain ne voulait pas mettre *lahindriny*, qui se décompose en *lahy* (= mâle) et *rainy* (= père). La forme *lahandriny* serait due soit à une prononciation différente, soit plutôt à une faute de plume.

(46) *hafaro* (= commandez !) Il vaut pourtant mieux, ici, traduire par : achetez. Selon le contexte en effet, Ratsilikaina est chargé d'acquérir pour les soldats du roi, tout ce qu'il peut trouver (cf. épaulettes, etc...).

Voici, Ratsilikaina, encore un autre (message) : passez cette commande aux Français : je vous demande, à vous Français, d'importer 15 chevaux étalons (45). Moi, roi Radama, je suis preneur. Puis achetez (46) aussi en grand nombre des épaulettes argentées et des épaulettes dorées pour les uniformes. Je les achète qu'il y en ait peu ou qu'il y en ait beaucoup, déclare le roi Radama.

Apportez également de la poudre afin que je puisse l'acheter, dit le roi Radama, car on ne recevra pas cette année les compensations des Anglais. Importez, dit le roi Radama, les marchandises que j'ai commandées, je les achète (47), déclare le roi Radama.

Puis, dites bien aux Anglais, et informez également les Français : Si les compensations des Anglais n'arrivent pas en un an (selon le traité), je ferai un an de commerce avec les Français. Et si elles n'arrivent pas non plus en deux ans, je ferai ce commerce pendant deux ans, déclare le roi Radama. Et si on parvient enfin à une entente avec les Anglais, demandez-leur un texte écrit, Ratsilikaina, afin qu'on puisse vérifier en notre langue (48) les conditions de notre accord avec eux : si (les compensations) ne viennent pas en un an, nous ferons commerce pendant un an ; et si elles ne viennent pas non plus en deux ans, nous continuerons à faire commerce pendant deux ans. Exigeons un traité écrit sur tout cela pour que les Anglais ne nous manifestent leur colère (49) et pour éviter que les Français ne quittent Tamatave.

Je vous salue respectueusement (50), M. Farquhar, dit le roi Radama. Les meilleurs vœux aussi pour vous, Mpanjakamena (51), déclare le roi Radama.

(47) *hovidiko* (= je les achète) — Les marchandises commandées aux Français ressemblent fort à celles que Radama attend en principe des Anglais. Cette dernière partie des instructions à Ratsilikaina n'a sans doute pas été par hasard transmise aussi aux Anglais avec les premières pages, plus clairement destinées à Farquhar. Le chantage calculé se poursuit vraisemblablement. Le contenu du paragraphe suivant confirmerait cette hypothèse.

(48) *tanatsika amy ny tenitsika* (= vérifier en notre langue les conditions). D'instinct, Radama devine la mésaventure survenue maintes fois aux roitelets d'Afrique ou d'Asie, trompés par les Européens, sur des textes qu'ils ne comprenaient qu'à moitié, ou pas du tout. Prudent et méfiant, il tient absolument à l'éviter.

(49) *mora tsika tsy hivihirany* (= ne se fâchent contre nous). Des clauses nettes et claires préserveront les rapports ultérieurs avec les Européens ; Anglais et Malgaches connaîtront leurs devoirs réciproques et les limites de leurs droits ; quant aux Français, ils comprendront pourquoi Radama refuse désormais de leur vendre des esclaves, tout en leur demandant de l'approvisionner, en échange d'autres produits locaux. Radama semble donc peu décidé à appliquer à leur encontre l'article 8 du traité de février, auquel cependant Farquhar tenait particulièrement. Par cet article, le roi merina avait promis d'interdire l'accès de ses territoires à tout étranger blanc non muni d'un passeport établi par les autorités mauriciennes. Dans son discours d'adieu, solennel, aux deux princes Ratafika et Rahovy, le gouverneur s'était félicité en ces termes de l'engagement pris par Radama : « Je considère l'article du traité qui garantit qu'aucun blanc ne résidera sur ses territoires sans l'autorisation du gouverneur de l'île de France, comme le plus puissant témoignage de sincérité dans son désir de coopérer avec le gouvernement britannique » — (Raombana, *Hist.*, A3-A, p. 688). Farquhar ne pouvait donc manquer de réfléchir très sérieusement sur les intentions réelles de Radama.

(50) *Mena rendry* : formule de salutation courtoise et honorifique, destinée à un grand personnage ou à un hôte de marque. Mais la traduction en est délicate. On peut se demander si l'écrivain se sert ici du verbe *manome* (= donner, offrir) au passif : *'mena rendy hanao*. Mais en comparant avec le verbe *homena* (répété plusieurs fois dans ce manuscrit) on comprend qu'il s'agit plutôt de l'adjectif *mena* (« mina ») (= rouge), couleur royale qui évoque un très haut rang. Quant à *rendry* on connaît l'expression : *r'endre malala*, salutation adressée aux étrangers (surtout) qu'on veut honorer. On peut aussi rapprocher *rendry* du duplicatif merina : *rendrirendry* (éclat brillant et éblouissant de certains objets). Cela voudrait dire alors : « Vous êtes un prince glorieux M. Farquhar ! » Pour lui faire honneur, Radama salue le représentant du roi britannique (George IV) comme un grand prince.

(51) *apazaka mena* (= roi rouge), titre honorifique conservé par Radama à son vassal Jean René, prince de Tamatave. Comme pour le mot *lambamena*, nous croyons préférable de garder dans le texte le terme malgache, très typique de *Mpanjakamena*. Sur les origines de ce titre, attribué à Jean René, les sources connues manquent de netteté. Certaines sont peu sérieuses. Fontoynton et Nicol rapportent par exemple la tradition suivante, ou la créent eux-mêmes : « les Betsimisaraka ne voulurent pas reconnaître leur nouveau maître, Jean René. Fiche, qui était guerrier, organisa une petite armée, parcourut tout le pays et parvint à les soumettre de force jusqu'à Andevoranto. A partir de ce jour, Jean René devint le chef de la contrée sous le nom de *Ampanjaka-Mena*, à cause du bonnet rouge dont il se coiffait » — (*Op. cit.*, p. 41). La note qui suit ces quelques lignes, nous renvoie à la page 69, pour lire : « Jean René était connu sous le nom de *Ampanjaka-Mena*, à cause de son teint rougeâtre ! Loin d'être un sobriquet, ce titre de « Roi Rouge » ne pouvait être que flatteur. Le rouge est la couleur royale. Epithète du mot *mpanjaka*, l'adjectif *mena* évoque sans aucun doute le prestige d'un chef respecté. Jean René a dû se dénommer lui-même *Mpanjakamena* et se faire reconnaître sous ce nom par ses sujets. Le gouverneur Farquhar, écrit Raombana, avait fourni au chef de Tamatave « en grande quantité, des armes et de l'argent, pour lui permettre de se faire obéir sans difficulté par ses sujets. Et quand Jean René leur eut distribué force rhum, il fut joyeusement proclamé roi par eux, et nommé, par eux, *Mpanjakamena*, c'est-à-dire le Souverain Rouge » — (*Hist.*, A3-A, p. 673). D'autre part, il est plus vraisemblable que Radama salue son nouvel allié, vassal et ami par un titre prestigieux, au lieu d'un surnom dérisoire.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives

- A 1 ARCHIVES DU BRITISH MUSEUM, Londres
Fonds malgache, in : *Additional Manuscripts* — cf. pour la description de ces manuscrits :
- A1-A. GRANDIDIER (G.) — *Bibliographie de Madagascar*. Paris, 1905, T. 1, 2ème partie, 472 pp.
- A1-B. VALETTE (J.) — *Catalogue du fonds malgache du British Museum*. Antananarivo, Impr. Nat., 1967, 56 pp. et *Bulletin de Madagascar* N° 253, juin 1967, pp. 399-454.
- A 2 ARCHIVES DE LA REPUBLIQUE MALGACHE (A.R.M.), Antananarivo
Séries BB — Correspondance du pouvoir central — III CC — Correspondance venant des provinces — Photocopie de la série H B de l'Ile Maurice.
- A 3 ARCHIVES DE L'ACADEMIE MALGACHE, Antananarivo
Fonds de manuscrits
Manuscrits de Raombana, A.M. 413.
Somme d'histoire malgache, rédigée en anglais
— Les Mss. conservés à l'Académie Malgache ont pu être complétés par de nombreux fragments retrouvés dans des fonds privés et aux Archives de la République Malgache, 6000 pp. ainsi réunies, sur 8000 environ. Le manuscrit se compose de trois ensembles :
- A3-A. *Histoires* (des origines à 1828), 1260 pp.
- A3-B. *Annales* (de 1828 à 1853), 3933 pp.
- A3-C. *Journal* (1854-1855), 788 pp.
Edition critique (avec traduction française) en cours. Premier volume (*Histoires*) sous presses (Ed. Librairie Ambozontany, Fianarantsoa) par S. Ayache — cf. C 1.
Edition publiée sous le haut patronage et avec le concours de l'Académie Malgache.
- A 4 ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA REUNION, Saint-Denis
Archives du « gouvernement », Série M.
Dossiers 56M. — Relations extérieures — cf. Scherer (A.)
Guide des Archives de la Réunion, Saint-Denis, 1974, 84 pp.

Documents originaux publiés en édition critique

- B 1 *DEUX MANUSCRITS ARABICO-MALGACHES EN PROVENANCE DE LONDRES*
1. Lettre en arabe-malgache de Radama 1er, expédiée le 30 juillet 1816 à Chardenoux (Brit. Mus. *Add. Mss.*) 18 141.
 2. Trois textes bibliques écrits par Ravarika (Verkey) en caractères arabes, dans trois langues : anglais, français, malgache — (Arch. L.M.S., Box 1, Folder 1, Jacket C).
- Présentation, avec transcription en caractères latins, traduction française et notes, par

- MUNTHE (L.) in : *Bulletin de l'Académie Malgache*, n.s. LI, 1, 1973, pp. 13-23 (Antananarivo, 1974).
Etude reprise, avec transcription améliorée dans :
- MUNTHE (L.) « Deux manuscrits arabico-malgaches en provenance de Londres » in : *Misjonskall og Forskerglede*, Universitets forlaget. Oslo, 1975, pp. 173-194.
Autres manuscrits arabico-malgaches publiés et étudiés cf. C 19, D 3 à D 8.

- B 2 **DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET MADAGASCAR SOUS RADAMA I.**
Archives du British Museum (*Add. Mss.*) et de Maurice (HB). Correspondance diplomatique, 28 juin 1817 — 11 février 1818. Texte du traité du 23 octobre 1817 — Présentés par :
- VALETTE (J.) in : *Revue de Madagascar*, n.s. 3ème trimestre, 1963, N° 23, pp. 15-32 (Antananarivo).

- B 3 **MAYEUR (N.) — Voyages...**
Récits rédigés, sur les notes manuscrites de Mayeur, par Dumaine et Froberville. Documents conservés au British Museum (Collection Farquhar — Fonds Froberville, *Add. Mss.* 18 128), publiés dans le *Bulletin de l'Académie Malgache* (Antananarivo) :
- *Voyage dans le Sud et dans l'intérieur des terres et particulièrement au pays d'Ancove* (1777), B.A.M. XII, 1 (1913) pp. 139-176.
- *Voyage au pays d'Ancove* (1785) XII, 2 (1913), pp. 13-48.

- B 4 **MAYEUR (N.) — Des variations dans les prix des objets de traite et leurs causes.**
Notes de 1780-1785, mises au point par Froberville vers 1808, publiées par :
- VALETTE (J.) « De quelques renseignements sur le commerce à Madagascar » in : *Bulletin de Madagascar* N° 238, mars 1966, pp. 275-278 (Antananarivo).

- B 5 **Rapport de l'Agent commercial de Madagascar à Monsieur le Commandant et Administrateur pour le roy à l'Isle de Bourbon, de ses observations dans l'exploration de la partie N.E. de la côte de Madagascar.**
Rapport de Sylvain Roux au baron Milius après son voyage à Madagascar en août-nov. 1818, daté de Saint-Denis de Bourbon, 20 janvier 1819. Publié et présenté avec notes et index méthodologiques par :
- VALETTE (J.) in : *Sainte-Marie et la côte Est de Madagascar*. Antananarivo, Impr. Nat., 1962, 147 pp.

- B 6 **CHARDENOUX (J.) — Rapport et Journal** (de sa mission à Antananarivo en 1816). Documents conservés aux Archives de l'Ile Maurice (H.B. 7) et au British Museum (*Add. Mss.* 18 129) datés de sept. 1816 ; publiés avec notes, index des noms de lieux et de personnes par :
- VALETTE (J.) « La mission de Chardenoux auprès de Radama 1er (1816) » in : *Bulletin de Madagascar* N° 207, août 1963 — Tirés à part de 52 pp. (publication précédée du texte des *Instructions pour Monsieur Chardenoux*, du gouverneur Farquhar, datées du 4 avril 1816 (Brit. Mus. *Add. Mss.* 18 135).

- B 7 LESAGE (Cap. B.)** — *Journal* (de sa mission à Antananarivo en 1816-1817). Document conservé à Londres, Public Record Office, Colonial Office. Sous-série 167, Vol. 34 ; publié et présenté par :
- VALETTE (J.) « La mission de Lesage auprès de Radama I (1816-1817) » in : *Bulletin de Madagascar* N° 275 (avril 1969), pp. 315-388 ; N°s 277-279 (juin-août 1969), pp. 505-539 ; 693-696.
- B 8 HASTIE (J.)** — *Journal* (de sa mission à Antananarivo en 1817-1818). Document conservé aux Archives de l'Île Maurice (H.B. 10), publié en traduction française, avec notes par :
- SIBREE (I.) et JULLY (A.) in : *B.A.M.*, t. II (1903), pp. 91-114 ; 241-269 — t. III (1904), pp. 17-36.
 - CHAPUS (G.S.) et AUJAS (L.) *Ibid.* n.s. IV (1918-1919), pp. 147-195.
Compléments et nouvelle présentation par :
 - VALETTE (J.) « Etude sur les journaux de J. Hastie » in : *Bull. de Mad.* N° 259, déc. 1967, pp. 977-986 ; N°-264, mai 1968, pp. 472-474.
- B 9 Correspondance de Jean René**
Lettres à Radama, à Farquhar, etc... conservées aux Archives de la République Malgache et aux Arch. de Maurice. Editées et présentées par :
- VALETTE (J.) « Neuf lettres de Jean René conservées en original aux Archives de Madagascar » in : *B.A.M.* n.s. XLIV, 2, 1966, pp. 147-170.
« Etude de la correspondance de Jean René à Sir R.T. Farquhar conservées aux Arch. de Maurice », *B.A.M.* n.s. XLV, 2, 1967, pp. 71 et s.
« Etude de la correspondance de Sir R.T. Farquhar à Jean René... » *Ibid.*, pp. 87 et s.
- B 10 Histoire du sampy Imanjakatsiroa.** Document original appartenant à l'ensemble de traditions orales recueillies par Lars Vig, pasteur de l'Eglise luthérienne à Masinandrana-Antsirabe de 1875 à 1902 ; conservé à Stavanger (Archives de la Mission luthérienne, Norvège) ; retrouvé, transcrit et traduit en français (avec l'histoire des autres *sampy* royaux), publié et annoté dans l'étude de :
- DOMENICHINI (J.P.) *Histoire des Palladium d'Imerina*, Antananarivo. Musée d'Art et d'Archéologie — Travaux et Documents, VIII, 1971, LXXII - 719 pp.

Ouvrages imprimés

études

- C 1 AYACHE (S.) — *Raombana — L'historien (1809-1855)*. Fianarantsoa, Libr. Ambozontany, 1976, 509 pp.
- C 2 BERTHIER (H.) — *De l'usage de l'arabico-malgache en Imerina au début du XIXème siècle — Le cahier d'écriture de Radama I*. Mémoires de l'Académie Malgache, Fasc. XVI, Antananarivo, 1934, 134 pp.
- C 3 BOITEAU (P.) — *Madagascar. Contribution à l'histoire de la nation Malgache*. Paris, Ed. Sociales, 1958, 431 pp.
- C 4 CALLET (R.P.F.) — *Tantara ny Andriana eto Madagasikara*. Documents historiques d'après les manuscrits malgaches — Edition de l'Académie Malgache, Antananarivo, 1908, 2 vol., pp. 1-482 et 483-1243 — Règne de Radama 1er, pp. 1062-1130.
- C 5 CHAUVIN (J.) — *Le Vieux Tamatave (1700-1936)*. Tamatave, F. Sourd., 1945, 175 pp.
- C 6 DAHL (O. Chr.) — *Les débuts de l'orthographe malgache*. Universitets forlaget, Oslo, 1966, 55 pp.
- C 7 DECARY (R.) — *L'établissement de Sainte-Marie de Madagascar sous la Restauration et le rôle de Sylvain Roux*. Paris, 1937, 720 pp.
- C 8 DESCHAMPS (H.) — *Histoire de Madagascar*. Paris, Berger-Levrault, 1960, 4ème éd. 1972, 358 pp.
- C 9 DESCHAMPS (H.) — *Les pirates à Madagascar*. Paris, Berger-Levrault, 1949, 244 pp.
- C 10 *Dictionnaire de Biographie mauricienne*, Port-Louis
Société de l'histoire de l'île Maurice, 1943 et s.
- C 11 ELLIS (W.) — *History of Madagascar*. Londres, 1838, 2 vol., de 538 et 517 pp.
- C 12 FERRAND (G.) — *Les Musulmans à Madagascar et aux Iles Comores*. Paris, E. Leroux, 1891-1902, 3 vol., de 165, 131 et 204 pp.
- C 13 FILLIOT (J.M.) — *La Traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIème siècle*. Mémoires ORSTOM N° 72, Paris, ORSTOM 1974, 274 pp.
- C 14 FONTOYNONT et NICOL — *Les traitants français de la côte Est — de Ranaivalona I à Radama II* — Mémoires de l'Académie Malgache. Fasc. XXXIII, Antananarivo, 1940, 73 pp., planches et cartes.
- C 15 HOWE (Sonia E.) — *L'Europe et Madagascar*. Paris, Berger-Levrault, 1936, 356 pp. (original en anglais — traduction française du général Fillonneau).
- C 16 KASANGA (F.) — *Tantaran'ny Antemoro Anakara teto Imerina, tamin'ny andron' Andrianampoinimerina*. Antananarivo, Société Impr. Antananarivo, 1956, 93 pp.
- C 17 MOLLAT (M.) ... *Sociétés et Compagnies de commerce en Orient et dans l'Océan Indien* — Actes du huitième colloque international d'histoire maritime (Beyrouth, 5-10 sept. 1966) présentés par M. Mollat — Bibliothèque générale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, VIème section, Paris, S.E.V.P.E.N., 1970, 731 pp.

cf. C.R. par S. AYACHE et S. ROBERT : « Orient-Occident — A la lumière d'un récent congrès d'Histoire maritime » in : *Revue Historique* N° 487, juil.-sept. 1968, pp. 57-88.

- C 18 MUNTHE (L.) — *La Bible à Madagascar*. Oslo — Egede Instituttet, 1969, 244 pp.
- C 19 MUNTHE (L.) — *La tradition arabico-malgache, vue à travers le manuscrit A-6 d'Oslo et les autres manuscrits disponibles* (sous presse) Oslo.
- C 20 RAVOAJANAHARY (Ch.) — *Tantaran'ny literatiara malagasy I. — Ny fiandohan'ny literatiara malagasy an-tsoatra*. Université de Madagascar, Antananarivo, 188 pp. Histoire de la littérature malgache. Les débuts de la littérature malgache écrite.
- C 21 RAVOAJANAHARY (Ch.) — *Ny vokatry ny fisainana tandrefana teo amin'ny harentsaina malagasy (talohan'ny fanjanahan-tany) — Ny vokatry ny fisainana vahiny teo amin'ny literatiara malagasy (talohan'ny fanjanahan-tany)*. Université de Madagascar, Antananarivo, 1969 et 1973, 101 et 27 pp. (polycopiés). Etude des influences étrangères sur la culture et la littérature malgaches avant la colonisation.
- C 22 ROMBAKA (J. Ph.) — *Tantaran-drazana Antaimoro-Anteony*. Antananarivo, Imarivolanitra, 1933, 79 pp.
- C 23 TOUSSAINT (A.) — *Histoire des Iles Mascareignes*. Paris, Berger-Levrault, 1972, 351 pp.
- C 24 TOUSSAINT (A.) — *La route des Iles*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, 540 pp.
- C 25 VALETTE (J.) — *Etudes sur le règne de Radama Ier*. Antananarivo, imprimerie Nationale, 1962, 85 pp.

Articles de périodiques

- D 1 *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome LXII, N°s 226-227, 1975, volume spécial sur :
La traite des Noirs par l'Atlantique — nouvelles approches. (Comprenant les Actes du colloque organisé à l'initiative de Johannes Postma dans le cadre du VIème congrès international d'histoire économique — Copenhague, 19-23 août 1974), édité par P. Emmer, J. Mettas, J.Cl. Nardin, Paris. Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1975, 392 pp.
- D 2 MONDAIN (G.) — « Note sur l'emploi de l'écriture arabe à Madagascar » in : *B.A.M.*, XII, 1 (1913), pp. 189 et s.
- D 3 MUNTHE (L.) — « Arabisk-gassiske manuskript ved Etnografisk Museum i Oslo » in : *Norsk Tidsskrift for Misjon*, 1964, N° 2, pp. 78 et s.
(Etude spécialement consacrée à la collection de manuscrits arabico-malgaches d'Oslo).
- D 4 MUNTHE (L.) — « Etudes sur Madagascar » in : *Fontes Africanæ Historiae. Bulletin of Information*. University of Ghana, N° 2, Accra, 1977.

- D 5 MUNTHE (L.) — « Løyneleg skrift vaktast vel på Madagascar » in : *Forskningssnytt fra NAVF* N° 5, 1974, pp. 10 et s.
- D 6 MUNTHE (L.) — « Le manuscrit arabico-malgache HB-4 de Paris. Nouvelles lumières sur les activités des Antaimoro à Antananarivo de 1790 à 1800 » in : *Acta Orientalia*, N° 38, Copenhague, 1977.
- D 7 MUNTHE (L.) — « La tradition écrite arabico-malgache. Un aperçu sur les manuscrits existants » in : *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*. University of London, Vol. 40, Pt. 1, Londres, 1977.
- D 8 MUNTHE (L.) — « Trefjola på Stavanger Museum » in : *Stavanger Aftenblad*, 13 mai 1965.
(Etude d'un texte religieux découvert dans la collection de sorabe du Musée de Stavanger, Norvège).
- D 9 RAFAMANTANANTSOA-ZAFIMAHERY (M.G.) — « Le Conseil du roi dans l'ancienne organisation du royaume de l'Imerina » in : *B.A.M.* n.s. XLIV, 2, 1966, pp. 137-145, Antananarivo, 1968).
- D 10 RAHARIJAONA (Dr.) et RAVELOSON (G.) — « Andriamahazonoro, prince antaimoro de Vohipeno » in : *B.A.M.* n.s. XXXII (1954), pp. 31-36.
- D 11 TOUSSAINT (A.) — « Le trafic commercial entre les Mascareignes et Madagascar de 1773 à 1810 » in : *Annales de l'Université de Madagascar*, Série Lettres, N° 5 (1966), pp. 91-128.
- D 12 VALETTE (J.) — « Considérations sur les exportations d'esclaves malgaches vers les Mascareignes au XVIIIème siècle » in : *Actes du huitième colloque international d'histoire maritime* (Beyrouth, 5-10 sept. 1966), cf. C 17.
- D 13 VALETTE (J.) — « Lettres de Chardenoux au préfet Léger » in : *Bull. de Mad.* N° 237, février 1966, pp. 153-164.

FAMINTINANA

Ity Sorabe tamin'ny taona 1817 ity, izay hofakafakaina etoana, no taratasy tranainy indrindra nivoaka avy amin'ny Malagasy, mikasika ny fifandraisana ara-diplomatika sy ara-toe-karena nifanaovan'i Madagasikara sy Eropa. Azo lazaina, raha izany fa izy ity no loharano nipoiran'ilay fifandraisantsika tamin'ny vahiny nandritra ny taon-jato faha-XIX. Tany Londra, tao amin'ny British Museum (tahirin'i Farquhar) no nahitana azy. Andriamahazonoro ilay Katibo fantà-daza izay mpitan-tsoratr'i Radama, no nanoratra azy. Hafatrafatry ny mpanjaka ho an'ireo masoivohony notarihin-dRatsilikaina izy ity. Nalefa tany Toamasina izy ireo hanao sonia ilay fifanarahana tamin'ny Anglisy momba ny famarinana andevo sy izay ho setrin'izany ara-toe-karena, ho an-dRadama.

Ilay tena taratasy nosoratana mihitsy izy ity sady azo antoka, noho izany azo ijerena amin'ny endrika vaovao ireo taratasy maro nosoratan'ny vahiny mikasika ilay fifanekena nifanaovana tamin'ny 1817. Hatramin'izao manko, dia izay filazan'ny vahiny ihany no azon'ny Mpitantara nampiasaina raha mandinika io raharaha io izy. Fantatsika anefa fa lehibe dia lehibe ny vokatr'io fifanekena io eo amin'ny tantaran'i Madagasikara. Azontsika fariparitana tsara ankehitriny ny zava-niseho marina tamin'ny fotoana nikarakarana ilay fifanekena, ny zavatra marina nokendrena izay mikasika ny votoatin'ny rafitry ny Fanjakana merina, izay ho vokatr'izany eo amin'ny lafiny ara-toe-karena sy ny fiaraha-monina, raha nofoanana ny famarinana andevo.

Na eo aza ireo masoivohon'ny mpanjaka, dia i Farquhar, governora tao Morisy, no tena nanaovan-dRadama ity kabary ity. Hita mazava ato ny finavian-dRadama hahazo fanampiana ara-teknika mahomby eo amin'ny lafiny ara-tafika, mba hisy setriny ara-drariny tokoa ilay nanafoanana ny famarinana andevo. Natsidik'i Radama mazava tsara tamin-dry zareo Anglisy fa azony ataotokoa ny mangataka amin'ny Frantsay ireo fanampiana ireo, raha ilaina izany, satria efa hatramin'ny ela no nifandraisany ara-barotra tamin-dry zareo Frantsay. Ny Sorabe tamin'ny 1817, raha izany, dia ahazoantsika mahalala mazava tsara kokoa izay anjara toeran'i Madagasikara eo amin'ny lafiny diplomatika teo amin'ny fifandraisan'ny firenen-dehibe sy ny mpanjana-tany tamin'izany fotoana izany, ny tena fifandanjan'ny hery : ny lanjan'ny fanjakana merina teo anoloan'ny tetika samihafa nampiasain'ireo firenena lehibe ; ny fisalasalana niseho teo amin'ny Frantsay tamin'ny taona 1817 anefa na izany aza, nety ho nahasongona tokoa ny Anglisy izy ; ny fahakingan'i Farquhar teo amin'ny tetik'ady vaovao nampiasainy : nekeny manko ny maha-fanjakana mahaleotena ny Malagasy mba ahazoany misakana ny Frantsay tsy handroba an'i Madagasikara.

Ity « toro-làlana » nalefan'ny mpanjaka tamin-dRatsilikaina ity koa, izay efa ahitana taratra sahady ny fahombiazana tamin'ny 1820, dia manazava amintsika tsara ny toetran-dRadama : malina sady maranitra, tsy mitratrevatreva eo amin'ny fifandraisany amin'ny vahiny nefa mampiseho mazava tsara tamin'izy ireo fa izy no tompon'ny fahefana ; raha nikarakara ny fifandraisan'

ny taniny tamin'ny vahiny ny mpanjaka dia tsy nihevi-tena velively ho maivandanja eo anatrehan'izy ireo, vonona mihitsy aza izy hampiasa ny rohim-pihavanana rehetra azony atao amin'ny tany rehetra izay azony anaovana izany, mba hahatanterahany ny firaisam-pirenena sy hiarovany ny fahaleovantenan'ny taniny.

SUMMARY

The object of the study, the « Sorabe » of 1817, constitutes the oldest written Malagasy source concerning the diplomatic and economic relations between Madagascar and Europe, a prelude to the cultural relations in the 19th century. This document was discovered in the British Museum (Farquhar Coll.) in London. Elaborated by Andriamahazonoro, the wellknown Antaimoro scholar, the secretary of King Radama, it contains the King's instructions to the Merina authorized agents, led by Ratsilikaina, sent to Tamatave in October 1817 to conclude the agreement with the English concerning the slave abolition, in exchange for economic compensations to the advantage of Radama.

The original and authentic Malagasy document allows us to reinterpret a number of foreign documents which, up to now, have been the only source used for the study of the history of the 1817 Treaty, which is most important for its results. Thus we can trace successively the real historical background of the negociations, their true aim which, on account of the economic and social consequences of the slave trade abolition, touches the foundation of the Merina state.

Through the negociators, Radama's « kabary » is addressed to Farquhar, the governor of Mauritius. It clearly shows the king's desire of obtaining above all an efficient military technical assistance as a just compensation. But Radama implies also that he might, if need be, ask for the same advantages from the French who have been his commercial partners for a long time. So the « Sorabe » of 1817 throws a new light upon the diplomatic situation of Madagascar in the international and colonial context of that time : the true power plays ; the weight of the Merina monarchy in that interplay of influences ; the undecidedness of the French – though they might still succeed in 1817 (they are far from being defeated by the English then) ; the skilfulness of Farquhar's new doctrine, acknowledging the independence of Madagascar in order to utilize it against the French.

The instructions to Ratsilikaina, the application of which will prepare the final success of 1820, at last delineate and enhance Radama's character : cautions, subtle-minded, negotiating with as much flexibility as authority, dealing with the matter of the new foreign contacts of his country without any « inferiority complex », but determined to utilize any alliance towards the realization of unity, the maintaining of independence.